

NOTICE

TITRES@PER

CONTRAT D'ASSURANCE VIE DE GROUPE À
ADHÉSION INDIVIDUELLE ET FACULTATIVE,
LIBELLÉ EN UNITÉS DE COMPTE ET EN EUROS

1. Titres@PER est un contrat d'assurance vie de groupe.

Les droits et obligations de l'Adhérent peuvent être modifiés par des avenants au contrat, conclus entre SwissLife Assurance et Patrimoine et CERENA. L'Adhérent est préalablement informé de ces modifications.

2. Le contrat prévoit le paiement de prestations, sous forme de rentes et / ou de capitaux, libérés en une fois ou de manière fractionnée (voir Article 5.4). Il comporte également une garantie en cas de décès de l'Adhérent en cours d'adhésion (voir Article 5.3.1), ainsi qu'une garantie « Plancher Décès » incluse automatiquement pour les Adhérents âgés, à la date de l'adhésion, de plus de 18 ans et de moins de 75 ans (voir Article 5.3.3) et une garantie optionnelle « exonération en cas d'arrêt de travail » (voir Article 4.2).

- Pour les droits exprimés en Euros, le contrat ne comporte pas une garantie en capital au moins égale aux sommes versées, nettes de frais.

- **Pour les droits exprimés en Unités de Compte, les montants investis sur les supports en Unités de Compte ne sont pas garantis, mais sont sujets à des fluctuations, à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.**

3. Le contrat ne prévoit pas de participation aux bénéfices contractuelle (voir Clause de participation aux bénéfices à l'Article 4.3.2).

4. Le contrat ne comporte pas de faculté de rachat, sauf dans les cas exceptionnels prévus par la loi (voir Article 5.2).

Le contrat comporte une faculté de transfert. Les sommes sont transférées par l'Assureur dans un délai de 2 mois maximum.

Les modalités de transfert sont indiquées à l'Article 5.1, et le tableau des valeurs de transfert mentionné à l'Article L. 132-5-2 du Code des assurances est communiqué à l'Adhérent à l'Article 7.

5. Le contrat prévoit les frais maximum suivants :

Frais à l'entrée et sur versements :

- 0 % de chaque versement, effectué à l'adhésion ou en cours d'adhésion.

Frais en cours de vie du contrat :

- Sur le fonds en Euros : 0,65 % de l'épargne sur base annuelle ;
- Sur les supports en Unités de Compte : 0,84 % de l'épargne sur base annuelle.

Frais de sortie :

- Frais de gestion sur arrérages de rentes : 3 %.
- Indemnité de transfert : 1 % de la valeur du compte de retraite, si le transfert est demandé au cours des 5 premières années de l'adhésion, néant au-delà de 5 ans d'adhésion.

Autres frais :

- Frais d'arbitrage libre : gratuits ;
- Frais d'investissement ou de désinvestissement sur les fonds indiciels (« Trackers ») et sur les Unités de Compte figurant à l'Annexe IB : ces frais s'appliquent à l'occasion de toute opération d'investissement ou de désinvestissement et représentent 0,29 % avec un minimum de 25 euros par opération et sur chaque support concerné.
- Frais association : le cas échéant, 0,02 % de frais prélevés sur les actifs du plan ;
- Frais sur encours après décès : les frais mentionnés à la rubrique « Frais en cours de vie du contrat » continuent d'être prélevés après le décès de l'Assuré jusqu'au règlement total de la prestation.

Frais pouvant être supportés par les Unités de Compte

Les Unités de Compte supportent des frais qui sont détaillés dans le document ou la note mentionnés au f du 2° de l'Annexe de l'Article A. 132-4 (Document d'informations clés pour l'investisseur – DICI – ou note détaillée) ou dans la note précisant l'indication des caractéristiques principales, qui sont remis à l'Adhérent pour les Unités de Compte qu'il a sélectionnées.

6. La durée du contrat recommandée dépend notamment de la situation patrimoniale de l'Adhérent, de son attitude vis-à-vis du risque, du régime fiscal en vigueur, et des caractéristiques du contrat choisi. L'Adhérent est invité à demander conseil auprès de son Assureur.

7. L'Adhérent peut désigner le ou les bénéficiaires dans la demande d'adhésion et ultérieurement par avenant à l'adhésion. La désignation du bénéficiaire peut être effectuée notamment par acte sous seing privé ou par acte authentique (voir Article 5.3.2).

Cet encadré a pour objet d'attirer l'attention de l'Adhérent sur certaines dispositions essentielles de la notice. Il est important que l'Adhérent lise intégralement la notice et pose toutes les questions qu'il estime nécessaires avant de signer la demande d'adhésion.

Sommaire

1. Définitions relatives aux principaux termes	4
1.1 Co-contractants	4
1.2 Autres personnes intéressées au contrat	4
1.3 Glossaire	4
2. Dispositions générales de Titres@PER	6
2.1 Nature juridique	6
2.2 Objet	6
2.3 Date d'effet, durée et reconduction	6
2.4 Évolutions et modification	6
2.5 Financement des activités de CERENA relatives à Titres@PER	6
2.6 Transfert de Titres@PER vers un nouveau gestionnaire	6
2.7 Autorité de contrôle de l'Assureur	6
2.8 Information relative aux caractéristiques environnementales ou sociales ou aux investissements durables	7
3. Adhésion à Titres@PER	8
3.1 Personnes pouvant adhérer	8
3.2 Information précontractuelle et documents d'adhésion	8
3.3 Conclusion et date d'effet de l'adhésion	8
3.4 Durée de l'adhésion	8
3.5 Renonciation à l'adhésion	8
3.6 Régime fiscal d'une adhésion	9
3.7 Information de l'adhérent en cours d'adhésion	9
3.8 Prescription	9
3.9 Traitement des réclamations et litiges – Médiation	9
3.10 Données à caractère personnel	10
3.11 Dispositions relatives à la dématérialisation et aux opérations en ligne valant convention de preuve	11
4. Versements et gestion financière des droits individuels	13
4.1 Versements	13
4.2 Garantie optionnelle « exonération en cas d'arrêt de travail »	14
4.3 Supports et investissements	16
4.4 Modes d'allocation, profils d'investissement et options d'arbitrage	18
5. Événements survenant en cours d'adhésion	20
5.1 Transfert des droits individuels en cours de constitution	20
5.2 Rachat des droits individuels en cours de constitution	20
5.3 Décès de l'adhérent en cours d'adhésion	20
5.4 Paiement des prestations de retraite	22
5.5 Justificatifs à présenter pour le paiement des prestations	25
6. Montants limites, dates de valeur et frais de contrat	26
6.1 Montants limites	26
6.2 Dates de valeur	27
6.3 Frais du contrat	28
7. Modalités de calcul et tableaux de la valeur de transfert	27
7.1 Modalités	27
7.2 Tableau des valeurs de transfert, lorsque la garantie « plancher décès » a été résiliée	28
7.3 Tableau des valeurs de transfert, lorsque la garantie « plancher décès » est souscrite	28
<i>Annexe I Liste des unités de compte référencées au contrat</i>	33
<i>Annexe II Indications générales relatives au régime fiscal applicable à une adhésion</i>	35
<i>Annexe III Indications générales relatives aux profils d'investissement du pilotage retraite</i>	39
<i>Annexe IV Règles de déontologie de l'association CERENA</i>	43

1. Définitions relatives *aux principaux termes*

1.1 Co-contractants

L'Adhérent ou Assuré (vous)

La personne physique qui signe la demande d'adhésion et s'engage auprès de l'Assureur au paiement des primes. Elle désigne le(s) bénéficiaire(s) en cas de décès et perçoit les prestations en cas de vie. Au sein de Titres@PER, l'Adhérent est également l'Assuré au sens de la personne physique sur laquelle reposent les risques assurés.

L'Assureur (nous)

« SwissLife Assurance et Patrimoine », entreprise régie par le *Code des assurances*, dont le siège social est 7, rue Belgrand, 92300 Levallois-Perret, ci-après également dénommée « Swiss Life ».

1.2 Autres personnes intéressées au contrat

Le(s) bénéficiaire(s)

Personne(s) désignée(s) par l'Adhérent pour recevoir les prestations assurées s'il venait à décéder.

Le Souscripteur (ou association)

CERENA, association loi de 1901 qui a souscrit le contrat Titres@PER auprès de l'Assureur. Son siège social est sis au 137, rue Victor Hugo, 92300 Levallois-Perret. CERENA exerce ses activités au titre de Titres@PER en qualité d'association souscriptrice.

1.3 Glossaire

ACPR (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution)

Autorité administrative indépendante adossée à la Banque de France et chargée de l'agrément et de la surveillance des établissements bancaires et d'assurances, dans l'intérêt de leur clientèle et de la préservation de la stabilité du système financier.

Adhésion

Chaque engagement individuel d'un adhérent au titre du contrat.

AMF (Autorité des marchés financiers)

Organisme public indépendant qui a pour mission de veiller à la protection de l'épargne investie dans les instruments financiers et tout autre placement donnant lieu à un appel public à l'épargne, à l'information des investisseurs, et au bon fonctionnement des marchés d'instruments financiers.

Arbitrage

Opération qui, dans un contrat d'assurance vie multisupport, consiste à transférer tout ou partie de l'épargne d'un support (en Unités de Compte ou en Euros) à un autre (en Unités de Compte ou en Euros).

Arrérages

Sommes d'argent versées périodiquement à une personne, au titre d'une rente ou d'une pension.

Bulletin de modification

Document permettant à l'Adhérent d'indiquer à l'Assureur les modifications souhaitées des caractéristiques de son adhésion.

Certificat d'adhésion

Document qui reprend l'ensemble des conditions d'adhésion au contrat tels que figurant dans la demande d'adhésion.

Code ISIN

Code utilisé pour identifier un instrument financier (action, obligation, OPC...). ISIN est le sigle de International Securities Identification Number.

Date d'effet de l'adhésion

Date fixant le point de départ et la durée fiscale de l'adhésion au contrat. Au sein de Titres@PER, il s'agit du premier jour ouvré suivant la date de signature de la demande d'adhésion.

Date de valeur

Date à laquelle l'opération financière de versement ou de retrait (rachat, arbitrage, prestation) a été effectuée. C'est la date à partir de laquelle un versement commence à produire des intérêts s'il est investi sur un fonds en euros ou à être converti en unités de compte.

Demande d'adhésion

Document dans lequel l'Adhérent précise les caractéristiques souhaitées de son adhésion au contrat et notamment son identité, sa résidence principale, le montant de son versement initial et / ou de ses versements programmés ainsi que leur périodicité, le(s) bénéficiaire(s) en cas de décès, sa date prévisionnelle de liquidation de ses prestations, les supports retenus ainsi que le mode d'allocation et options choisies.

Droits acquis

Provision mathématique constituée dans les comptes de l'Assureur.

Fonds en Euros

Le Fonds en Euros est un fonds d'investissement qui offre la garantie de l'épargne investie. Le capital est garanti net de frais.

Garantie

Couverture d'un risque par l'Assureur en contrepartie d'une cotisation.

Garantie décès

Garantie par laquelle l'Assureur s'engage, en cas de décès de l'Assuré, quelle qu'en soit la cause, à verser la prestation prévue (capital ou rente) au(x) bénéficiaire(s) désigné(s) ou, à défaut, à ses héritiers.

Garantie « Plancher Décès »

Pour les supports en Unités de Compte, engagement pris par l'Assureur afin que la prestation en cas de décès, bien qu'indexée sur la valeur des Unités de Compte, ne soit pas inférieure à un niveau déterminé (niveau plancher).

Garantie « exonération en cas d'arrêt de travail »

Engagement pris par l'Assureur, en cas d'arrêt de travail de l'Adhérent, de prendre en charge les versements programmés correspondant à la période d'arrêt de travail après un délai de franchise. Cette garantie est aussi appelée garantie « exonération ».

Notice

Document, remis à l'Adhérent, qui définit l'objet du contrat et les obligations respectives des parties.

Participation aux bénéfices

La gestion par l'Assureur des versements réglés par l'Adhérent / Assuré dégage des produits dénommés bénéfices techniques et financiers. Sur les fonds en Euros, les entreprises d'assurances doivent distribuer une partie de ces bénéfices aux Adhérents / Assurés. Le contrat peut préciser les modalités d'affectation de cette participation dans une clause de participation. La participation aux bénéfices est incluse dans le taux de rendement distribué par l'Assureur, communiqué annuellement.

PASS

Plafond annuel de la Sécurité sociale.

Prestations

Sommes versées par l'Assureur à la suite de la survenance d'un événement garanti.

Provision mathématique

Montant des sommes que l'Assureur doit mettre en réserve et capitaliser pour faire face aux engagements qu'il a pris à l'égard de ses adhérents. Cette provision mathématique est individualisée par adhérent.

Rachat

Paiement anticipé, à l'Adhérent, de la provision mathématique constituée par l'Assureur. Au sein de Titres@PER, le rachat n'est possible que dans les cas exceptionnels prévus par la loi.

Rente viagère ou « rente à vie »

Revenu périodique versé à une personne, dénommée crédirentier, jusqu'à son décès.

Rente à vie avec des annuités garanties

Rente à vie dont le versement est garanti sur une durée minimale. En cas de décès du crédirentier avant l'expiration de cette durée minimale, la personne qu'il aura désignée percevra la rente pendant la période restant à courir.

Rente à vie par palier

Rente à vie dont le montant initial est augmenté ou diminué sur une période fixe.

Rente à vie réversible

Rente à vie dont le versement se poursuit viagèrement au profit d'une personne dénommée réversataire au jour du décès du crédirentier.

Tables de mortalité

Outil statistique qui fournit à chaque âge la probabilité de survie pour une population donnée.

Taux de conversion

Pourcentage qui permet de déterminer la rente issue d'un capital. Ce taux est calculé en fonction d'éléments tels que l'âge du crédirentier, la table de mortalité et le taux technique.

Taux technique

Taux d'intérêt précompté par l'Assureur sur les produits financiers futurs. Le taux technique sert de base de calcul lors de la transformation des droits acquis en rente à vie. Il est fixé par la réglementation à 0 %.

Unités de compte

Supports d'investissement qui composent les contrats d'assurance vie, autres que les fonds en Euros. **La valeur des Unités de Compte (UC) évolue à la hausse comme à la baisse. L'Assureur garantit le nombre d'UC mais pas leur valeur durant l'exécution du contrat.**

Valeur liquidative

Prix d'une part d'Unité de Compte. Cette valeur est obtenue en divisant la valeur globale de son actif par le nombre de parts ou d'actions. La valeur liquidative doit être publiée et tenue disponible pour toute personne qui la demande. Cette valeur peut fluctuer à la hausse ou à la baisse.

2. Dispositions générales de Titres@PER

2.1 Nature juridique

Titres@PER est un plan d'épargne retraite individuel prenant la forme d'un contrat d'assurance vie de groupe, à adhésion individuelle et facultative, dont les prestations sont liées à la cessation d'activité professionnelle.

Il s'agit d'un contrat de type multisupport, les droits individuels des Adhérents pouvant être libellés en Euros et / ou en Unités de Compte.

Titres@PER relève exclusivement de la loi française et est notamment régi par les dispositions du Code des assurances ainsi que par celles du chapitre IV du titre II du livre II du Code monétaire et financier.

Les branches d'assurance correspondant aux garanties de ce contrat sont les branches 20 (vie – décès) et 22 (assurances liées à des fonds d'investissement) définies à l'Article R. 321-1 du Code des assurances.

2.2 Objet

Titres@PER a été souscrit par CERENA auprès de SwissLife Assurance et Patrimoine sous le numéro 1061 en vue de l'adhésion de ses membres qui le souhaitent et qui répondent aux conditions prévues (voir Article 3.1).

Il a pour objet de permettre l'acquisition et la jouissance de droits viagers personnels et / ou le versement de capitaux, libérés en une fois ou de manière fractionnée, payables à l'Adhérent au plus tôt à compter de la date de liquidation de sa pension dans un régime obligatoire d'assurance vieillesse ou de l'âge mentionné à l'Article L. 161-17-2 du Code de la Sécurité sociale.

Les droits individuels en cours de constitution ne sont pas rachetables par l'Adhérent en dehors des situations exceptionnelles prévues par la loi (voir l'Article 5.2).

Titres@PER prévoit également une garantie en cas de décès de l'Adhérent en cours d'adhésion ainsi qu'une garantie « Plancher Décès » incluses automatiquement à l'adhésion (voir les Articles 5.3.1 et 5.3.3) et peut, optionnellement, être assorti d'une garantie « exonération en cas d'arrêt de travail » (voir l'Article 4.2).

2.3 Date d'effet, durée et reconduction

2.3.1 Date d'effet et durée du contrat

Titres@PER a pris effet le 1^{er} janvier 2020 pour une période se terminant au 31 décembre 2025.

2.3.2 Reconduction du contrat

CERENA et SwissLife Assurance et Patrimoine peuvent décider, à son échéance, de reconduire Titres@PER pour une période d'un an. Cette faculté est également ouverte à chacune des échéances faisant suite à une reconduction annuelle.

A défaut de reconduction à son échéance, Titres@PER cessera de produire ses effets. Une telle situation aura pour conséquence d'interdire toute nouvelle adhésion et, pour les adhésions en cours à la date d'échéance, tout versement.

2.4 Évolutions et modifications

CERENA et SwissLife Assurance et Patrimoine peuvent modifier les dispositions du contrat par des avenants conclus entre eux.

Ces avenants peuvent avoir pour effet de modifier les droits et obligations des adhérents de Titres@PER.

Dans une telle hypothèse, CERENA en informera par écrit les Adhérents au moins 3 mois avant la date prévue pour l'entrée en vigueur des modifications en cause.

Les Adhérents auront alors jusqu'à la date d'entrée en vigueur des modifications pour dénoncer leur adhésion. Les adhésions dénoncées resteront gérées par SwissLife Assurance et Patrimoine dans les conditions qui leur étaient applicables avant la modification du contrat, les Adhérents ne pouvant toutefois plus effectuer de versements postérieurement à la dénonciation.

2.5 Financement des activités de CERENA relatives à Titres@PER

Le financement des activités de CERENA relatives au contrat Titres@PER et à son comité de surveillance est assuré par :

- une cotisation initiale versée par chaque membre de CERENA lors de son adhésion à l'association, d'un montant de 25 euros ;
- le cas échéant, une éventuelle cotisation annuelle prélevée sur les actifs du plan, plafonnée à 0,02 % desdits, dans les conditions prévues par les statuts de l'association.

2.6 Transfert de Titres@PER vers un nouveau gestionnaire

CERENA dispose de la possibilité de transférer les droits et obligations découlant de Titres@PER à un autre gestionnaire. CERENA peut décider de changer de gestionnaire selon les modalités prévues dans ses statuts et, moyennant un préavis de dénonciation auprès de l'Assureur de 18 mois.

2.7 Autorité de contrôle de l'Assureur

SwissLife Assurance et Patrimoine est soumise au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), organe de supervision français de la banque et de l'assurance dont le siège est sis au 4, place de Budapest – CS 92459 – 75436 Paris Cedex 09.

2.8 Information relative aux caractéristiques environnementales ou sociales ou aux investissements durables

Vous pouvez consulter sur le site internet SwissLife.fr - Finance durable (lien : <https://www.swisslife.fr/Le-Groupe/Entreprise-responsable/Finance-durable>) la politique d'investissement responsable de SwissLife Assurance et Patrimoine, comportant notamment des informations relatives à l'intégration :

- de critères environnementaux, sociaux et/ou de bonne gouvernance dans les processus de décision en matière d'investissement,
- des risques associés au changement climatique.

Certaines options d'allocation ou certains supports d'investissement du contrat prennent en compte des critères de durabilité, des caractéristiques environnementales ou sociales, ou ont pour objectif l'investissement durable.

Vous êtes invité à prendre connaissance des caractéristiques des options d'allocation ou des supports d'investissement que vous souhaitez retenir avant l'adhésion au contrat en consultant les informations disponibles relatives à la durabilité :

- Pour le fonds en euros : sur le site internet SwissLife.fr - Finance durable (lien : <https://www.swisslife.fr/Le-Groupe/Entreprise-responsable/Finance-durable>).
- Pour les Unités de Compte : dans les Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI) ou dans les prospectus disponibles aux adresses internet mentionnées dans l'Annexe des Unités de Compte.
- Pour l'option Pilotage Retraite : dans l'Annexe décrivant les profils de Pilotage Retraite.

3. Adhésion à Titres@PER

3.1 Personnes pouvant adhérer

Peuvent adhérer à Titres@PER, à condition qu'elles soient à jour de leurs obligations à l'égard des régimes obligatoires de Sécurité sociale dont elles relèvent, toutes les personnes physiques membres de l'association CERENA exerçant ou non une activité professionnelle.

3.2 Information précontractuelle et documents d'adhésion

Une adhésion est constituée des documents suivants :

- de la demande d'adhésion que vous avez complétée et signée ;
- de la présente notice comportant en première page l'encadré mentionné à l'Article L. 132-5-2 du Code des assurances ;
- de l'Annexe I à la Notice précisant la liste des Unités de Compte référencées au sein de Titres@PER ;
- de l'Annexe II à la Notice donnant les indications générales relatives au régime fiscal applicable aux adhésions ;
- de l'Annexe III à la Notice donnant les indications générales relatives aux profils d'investissement du mode d'allocation pilotage retraite ;
- de l'Annexe IV à la Notice donnant les règles de déontologie de l'association CERENA ;

Swiss Life vous remet contre récépissé un dossier d'adhésion comprenant l'ensemble des documents ci-dessus ;

- de votre certificat d'adhésion et ses éventuelles annexes ;
- ainsi que de tout avenant établi ultérieurement.

Le certificat d'adhésion vous est communiqué par courrier simple, au plus tard dans les 30 jours suivant l'encaissement effectif du versement initial.

Si vous ne recevez pas le certificat d'adhésion dans ce délai, vous vous engagez de manière irrévocable à en informer le service clients vie de SwissLife Assurance et Patrimoine, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'adresse suivante : SwissLife Assurance et Patrimoine – Service clients vie – 7, rue Belgrand, 92682 Levallois-Perret Cedex.

Vous reconnaissez et acceptez qu'à défaut d'envoi de cette lettre recommandée, vous serez réputé disposer dudit certificat d'adhésion, sauf preuve contraire que vous devrez apporter.

En cas de différend tenant à votre bonne réception du certification d'adhésion ou toute autre information communiquée postérieurement au titre du contrat (avis d'opération suivant tout arbitrage, information annuelle, etc.), et si la situation perdurait, vous nous autorisez par avance à procéder à un (des) arbitrage(s) vers le fonds en Euros. En cas d'exercice de cette faculté, nous vous en informerons par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Par ailleurs, nous disposerons également de la faculté de refuser tout nouveau versement au titre du contrat ainsi que toute nouvelle demande formulée par vous (arbitrage, etc.) sans qu'au préalable un accord écrit ait été trouvé avec vous quant au différend.

3.3 Conclusion et date d'effet de l'adhésion

L'adhésion à Titres@PER est conclue et prend effet le premier jour ouvré suivant la date de signature de la demande

d'adhésion, sous réserve de l'encaissement effectif du premier versement par Swiss Life.

3.4 Durée de l'adhésion

Votre adhésion à Titres@PER est conclue pour une durée viagère et prend fin par :

- la liquidation totale de vos droits individuels ;
- le rachat total de vos droits individuels dans les situations exceptionnelles prévues par la loi (voir Article 5.2) ;
- le transfert de vos droits individuels en cours de constitution vers un autre plan d'épargne retraite (voir Article 5.1) ;
- à votre décès.

Vous indiquez, dans la demande d'adhésion, un âge prévisionnel de liquidation de vos prestations, compris entre l'âge légal applicable dans les régimes obligatoires de base d'assurance vieillesse prévu à l'Article L. 161-17-2 du Code de la Sécurité sociale et 80 ans.

À l'adhésion et tout au long de la vie du contrat, toute information que nous vous communiquons, relative aux garanties (et notamment les taux de conversion des droits individuels en rente), sera établie en fonction de votre âge prévisionnel, sauf si la réglementation impose une autre base.

En cas de modification législative ayant pour effet de reporter votre âge légal de départ en retraite à une date postérieure à celle de l'âge prévisionnel que vous avez renseigné à l'adhésion, cet âge prévisionnel sera automatiquement fixé à ce nouvel âge légal de départ en retraite.

Si, à la date prévisionnelle de liquidation, vous ne demandez pas la liquidation de vos prestations, cette date sera automatiquement repoussée d'un an, l'adhésion se poursuivant dans les mêmes conditions.

3.5 Renonciation à l'adhésion

Vous pouvez renoncer à votre adhésion à Titres@PER pendant 30 jours calendaires révolus à compter de la date de conclusion de votre adhésion (soit pendant 30 jours calendaires à compter du premier jour ouvré suivant la date de signature de la demande d'adhésion par vos soins). Nous nous engageons alors à vous rembourser l'intégralité des sommes versées.

Cette renonciation doit être faite par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, envoyée à l'adresse suivante : Service clients vie – SwissLife Assurance et Patrimoine – 7, rue Belgrand, 92682 Levallois-Perret Cedex. Elle peut être faite selon le modèle de lettre inclus ci-dessous :

Modèle de lettre de renonciation

Messieurs,

Je soussigné(e) (*nom et prénom de l'Adhérent*), demeurant à (*résidence principale*), ai l'honneur de vous informer que je renonce à mon adhésion au contrat « Titres@PER » (*numéro de contrat*), que j'ai conclu le (*date*), et vous prie de bien vouloir me rembourser l'intégralité des sommes versées, à savoir : (*montant*).

À le

Signature

3.6 Régime fiscal d'une adhésion

L'Annexe II de la présente notice contient des indications d'ordre général relatives au régime fiscal d'une adhésion à Titres@PER.

Ces indications, qui concernent tant le régime fiscal des versements que celui des prestations, sont établies en fonction de la législation en vigueur à la date d'édition de la présente notice.

La législation étant susceptible d'évoluer en cours d'adhésion, vous êtes invité à demander conseil auprès de votre intermédiaire ou auprès de SwissLife Assurance et Patrimoine.

3.7 Information de l'Adhérent en cours d'adhésion

Chaque année, nous vous communiquons les informations prévues par la réglementation en vigueur (Articles L. 224-7 et R. 224-2 du Code monétaire et financier).

Un avis d'opération vous est également communiqué à la suite de tout arbitrage, transfert entrant ou nouveau versement libre.

Par ailleurs, à chaque arbitrage, transfert entrant ou versement libre, il vous est remis ou adressé un document comportant les caractéristiques principales des Unités de Compte que vous n'aviez pas sélectionnées à l'adhésion et pour lesquelles cette information ne vous avait pas été encore remise.

3.8 Prescription

La prescription se définit comme le mode d'extinction d'un droit résultant de l'inaction de son titulaire pendant un certain laps de temps. La prescription des actions dérivant d'un contrat d'assurance est régie par les Articles L. 114-1, L. 114-2 et L. 114-3 du Code des assurances, ci-après reproduits dans leur version en vigueur à la date d'émission de la présente notice.

Article L. 114-1

Toutes actions dérivant d'un contrat d'assurance sont prescrites par deux ans à compter de l'événement qui y donne naissance.

Toutefois, ce délai ne court :

1° en cas de réticence, omission, déclaration fautive ou inexacte sur le risque couru, que du jour où l'Assureur en a eu connaissance ;

2° en cas de sinistre, que du jour où les intéressés en ont eu connaissance, s'ils prouvent qu'ils l'ont ignoré jusque-là.

Quand l'action de l'Assuré contre l'Assureur a pour cause le recours d'un tiers, le délai de la prescription ne court que du jour où ce tiers a exercé une action en justice contre l'Assuré ou a été indemnisé par ce dernier.

La prescription est portée à dix ans dans les contrats d'assurance sur la vie lorsque le bénéficiaire est une personne distincte du Souscripteur et, dans les contrats d'assurance contre les accidents atteignant les personnes, lorsque les bénéficiaires sont les ayants droit de l'Assuré décédé.

Pour les contrats d'assurance sur la vie, nonobstant les dispositions du 2°, les actions du bénéficiaire sont prescrites au plus tard trente ans à compter du décès de l'Assuré.

Article L. 114-2

La prescription est interrompue par une des causes ordinaires d'interruption de la prescription et par la désignation d'experts à la suite d'un sinistre. L'interruption de la prescription de l'action peut, en outre, résulter de l'envoi d'une lettre recommandée ou d'un envoi recommandé électronique, avec accusé de réception, adressés par l'Assureur à l'Assuré en ce qui concerne l'action en paiement de la prime et par l'Assuré à l'Assureur en ce qui concerne le règlement de l'indemnité.

Article L. 114-3

Par dérogation à l'Article 2254 du Code civil, les parties au contrat d'assurance ne peuvent, même d'un commun accord, ni modifier la durée de la prescription, ni ajouter aux causes de suspension ou d'interruption de celle-ci.

Les causes ordinaires d'interruption de la prescription visées à l'Article L. 114-2 précité, sont énumérées aux Articles 2240 à 2246 du Code civil. Au titre des dispositions de ces articles, la prescription est interrompue :

- en cas de reconnaissance par le débiteur du droit de celui contre lequel il prescrivait ;
- en cas de demande en justice, même en référé, y compris lorsque la demande est portée devant une juridiction incompétente ou lorsque l'acte de saisine de la juridiction est annulé en raison d'un vice de procédure ; l'interruption de la prescription produit ses effets jusqu'à l'extinction de l'instance mais sera considérée comme non avenue si le demandeur se désiste de sa demande, laisse périmer l'instance ou si sa demande est définitivement rejetée ;
- par une mesure conservatoire prise en application du Code de procédure civile d'exécution ou un acte d'exécution forcée.

Les causes de report du point de départ ou les causes de suspension de la prescription visées à l'Article L. 114-3 du Code des assurances sont énumérées aux Articles 2233 à 2239 du Code civil.

L'ensemble des articles cités ci-avant est disponible à la rubrique « Les Codes en vigueur » du site Internet du service public de la diffusion du droit (<http://www.legifrance.gouv.fr>) ou sur simple demande écrite auprès de SwissLife Assurance et Patrimoine.

3.9 Traitement des réclamations et litiges – Médiation

3.9.1 Premier contact : votre interlocuteur habituel

En cas de réclamation et / ou de litige portant sur votre adhésion à Titres@PER, vous êtes invité à prendre contact avec votre interlocuteur habituel (intermédiaire commercial ou service clients).

3.9.2 Deuxième contact : le service réclamations

Si un désaccord persiste, vous pouvez intervenir auprès du service réclamations, par courrier à l'adresse suivante :

SwissLife Assurance et Patrimoine
Service réclamations vie
7, rue Belgrand
92682 Levallois-Perret Cedex
www.swisslife.fr

3.9.3 En dernier recours : la Médiation de l'Assurance

Après épuisement des procédures internes, vous pouvez porter votre désaccord à la connaissance du médiateur du secteur de l'assurance à l'adresse suivante :

La Médiation de l'Assurance
TSA 50110
75441 Paris Cedex 09

La Médiation de l'Assurance ne peut être saisie si une action contentieuse a été ou est engagée. Le Médiateur de l'Assurance exerce sa mission en toute indépendance.

3.10 Données à caractère personnel

Dans le cadre de nos relations, Swiss Life est amené à collecter vos données personnelles dans le respect du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, et des référentiels édictés par la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés).

Les objectifs poursuivis par la collecte de vos données et les fondements juridiques des traitements de vos données personnelles sont les suivants :

<i>Finalité : Passation, gestion, exécution des contrats d'assurance</i>	<i>Bases légales des traitements</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Etude des besoins spécifiques de chaque assuré afin de proposer des contrats adaptés • Examen, acceptation, contrôle et surveillance du risque • Exécution des garanties des contrats • Gestion des contrats et Gestion des clients • Exercice des recours • Gestion des réclamations et des contentieux 	Exécution du contrat
<ul style="list-style-type: none"> • Exécution de dispositions légales, réglementaires et administratives en vigueur (il peut notamment s'agir de traitements relatifs à l'exécution des règles fiscales, sociales, etc... ou encore des obligations relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme). 	Respect d'obligations légales
<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'actions de prévention proposées par l'assureur • Gestion du client intra-groupe • Conduite d'activités de recherche et développement • Opérations de communication et de fidélisation de la clientèle ou d'amélioration de la qualité du service • Respect des obligations prudentielles prévues par la législation européenne et la législation nationale 	Intérêt légitime
<i>Finalité : Lutte contre la fraude à l'assurance</i>	<i>Bases légales des traitements</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Analyse et détection des actes réalisés dans le cadre de la passation, la gestion et l'exécution des contrats présentant une anomalie, une incohérence, ou ayant fait l'objet d'un signalement pouvant révéler une fraude à l'assurance, • Gestion des alertes en cas d'anomalies, d'incohérences ou de signalements, • Constitution de listes des personnes dûment identifiées comme auteurs d'actes pouvant être constitutifs d'une fraude, • Gestion des procédures amiables, contentieuses, et disciplinaires consécutives à un cas de fraude, • Exécution des dispositions contractuelles, législatives, réglementaires ou administratives en vigueur applicables consécutivement à une fraude. <p>Ces traitements permettent de prévenir, de détecter ou de gérer les opérations, actes, ou omissions présentant un risque de fraude.</p>	Intérêt légitime
<i>Finalité : Prospection commerciale</i>	<i>Bases légales des traitements</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation des opérations relatives à la gestion des prospects • Acquisition, cession, location ou l'échange des données relatives à l'identification des prospects de l'Organisme d'assurance. 	Intérêt légitime

Durée de conservation des données personnelles :

Les données traitées dans le cadre de la passation, la gestion et l'exécution des contrats sont conservées durant toute notre relation, et jusqu'à expiration des durées légales de prescription. En cas de non-conclusion d'un contrat, les données (notamment les données de santé) pourront être conservées pour une durée maximale de 5 ans à compter de leur collecte ou du dernier contact émanant du demandeur.

Dans le cadre de la lutte contre la fraude à l'assurance, les données pourront être conservées pour une durée de 5 ans à

compter de la clôture du dossier de fraude si l'alerte est confirmée, et en cas de procédure judiciaire, ces données pourront être conservées jusqu'au terme de la procédure. Ces informations seront ensuite archivées.

En cas d'inscription sur une liste de personnes présentant un risque de fraude, les données pourront être conservées 5 ans maximum à compter de l'inscription.

Dans le cadre de la prospection commerciale, les données sont conservées pour une durée de trois ans maximum après le dernier contact ou la fin de la relation contractuelle.

Destinataires des données personnelles :

Les données personnelles sont destinées dans la limite de leurs attributions :

- aux services de l'Assureur ou à d'autres entités du Groupe Swiss Life dès lors que leurs missions le justifient, et notamment à des fins de reporting, de lutte contre la fraude, de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, d'audit et de contrôle,
- à nos réassureurs ou co-assureurs, intermédiaires, partenaires, ou sous-traitants, et à d'autres sociétés d'assurance si celles-ci sont impliquées dans la gestion du contrat (ex : assureur du tiers victime),
- à des organismes susceptibles d'intervenir dans l'exécution des contrats d'assurance, tels les organismes publics habilités (administration fiscale, ministères concernés, autorités de tutelle, régimes sociaux, ...), ainsi qu'à des organismes professionnels (notamment à l'Agence de Lutte contre la Fraude à l'Assurance ou l'Association pour la Gestion des Informations sur le Risque en Assurance), ou encore aux médiateurs, notaires, avocats, ou juridictions s'il y a lieu.

Vos données sont traitées par Swiss Life en France ou au sein de l'Union européenne. Toutefois, si des données personnelles doivent faire l'objet de transferts vers des pays tiers (notamment à destination de nos sous-traitants), Swiss Life prendra toutes les garanties nécessaires pour encadrer ces transferts (notamment encadrement des transferts à l'aide de Clauses Contractuelles Types émises par la Commission Européenne) et veillera à ce que la protection de vos données s'effectue dans des conditions adaptées permettant de garantir leur sécurité et l'effectivité de vos droits.

Droits sur vos données :

Vous disposez de droits sur ces données :

- Droit d'accès : vous pouvez obtenir des informations concernant le traitement de vos données ainsi qu'une copie de ces données ; (nb : concernant les données traitées dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, le droit d'accès s'exerce auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) ;
- Droit de rectification : si vos données sont inexacts ou incomplètes, vous pouvez demander à ce qu'elles soient modifiées ou complétées ;
- Droit d'opposition au traitement des données à caractère personnel pour des motifs légitimes, ou droit d'opposition sans motif concernant l'utilisation de vos données à des fins de prospection commerciale. Concernant la prospection par téléphone, vous pouvez aussi vous opposer en vous inscrivant gratuitement sur la liste d'opposition nationale BLOCTEL (www.bloctel.gouv.fr) qui interdit aux professionnels avec lesquels vous n'avez pas de relation contractuelle en cours, de vous démarcher par téléphone ;
- Droit à la limitation des données à caractère personnel ;
- Droit à l'effacement : vous pouvez demander l'effacement de vos données sous réserve de l'application de votre contrat ou d'obligations légales de conservation s'appliquant à l'Assureur ;
- Droit à la portabilité des données : vous pouvez demander que les données personnelles que vous nous avez personnellement fournies vous soient rendues ou, lorsque cela est techniquement possible, soient transférées à un tiers ;
- Droit de retirer votre consentement si l'utilisation de vos données est fondée sur votre autorisation spéciale et expresse ;
- Droit de définir des directives relatives au sort des données à caractère personnel après votre décès.

Ces droits peuvent s'exercer par un courrier adressé au DPO (Swiss Life - Direction Gouvernance et Qualité de la donnée - 7 rue Belgrand - 92300 Levallois-Perret) ou par email à dposwisslife@swisslife.fr, ou auprès du Médecin Conseil de Swiss Life à l'adresse précitée pour toutes demandes liées à des données médicales.

Vous pouvez également en cas de réclamation choisir de contacter la CNIL : <https://www.cnil.fr>.

Concernant vos données, vous pouvez également vous reporter à tout moment à la politique de protection des données sur le site internet de www.swisslife.fr.

3.11 Dispositions relatives à la dématérialisation et aux opérations en ligne valant convention de preuve

3.11.1 Dématérialisation des échanges entre l'adhérent et l'assureur

Dès lors que l'adhérent transmet à l'assureur une adresse de courrier électronique valide, l'assureur pourra délivrer toutes informations et, plus généralement, adresser toutes correspondances quelconques à l'adhérent par voie électronique, à savoir, sur le site internet ou par courrier électronique (e-mail).

À ce titre et conformément aux dispositions de l'article L. 111-10 du Code des assurances, l'assureur vérifie la validité de cette adresse de courrier électronique par l'envoi d'un e-mail à cette même adresse en invitant l'adhérent à cliquer sur un lien aux fins de validation.

L'adhérent est informé que l'assureur reproduira cette vérification annuellement afin de lui permettre de poursuivre la communication dématérialisée avec l'adhérent et de considérer que ce moyen est adapté à la situation de l'adhérent.

Ainsi, dans l'hypothèse où l'adhérent ne valide pas son adresse électronique lors de l'une de ces vérifications annuelles, il ne sera plus considéré par l'assureur comme éligible aux échanges dématérialisés. Il appartiendra alors à l'adhérent, soit de valider son adresse de courrier électronique conformément à la procédure décrite ci-avant, soit de contacter l'assureur pour la remise en place du service.

Il appartient à l'adhérent d'aviser immédiatement l'assureur de tout changement d'adresse e-mail.

L'adhérent déclare et reconnaît en outre que tout écrit qui lui sera transmis par l'assureur sur support électronique sur le site Internet aura force probante de son envoi et de sa réception et pourra lui être valablement opposé par l'assureur.

Pour conserver un envoi postal, sans frais, l'adhérent pourra adresser sa demande par courrier, en indiquant son identifiant personnel ainsi que son adresse e-mail, à Swiss Life - Service support papier - 1, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny - 59671 Roubaix Cedex 1.

3.11.2 Opérations transmises par voie électronique (« opérations en ligne »)

Durant la durée de son contrat, l'adhérent a la faculté de demander certaines opérations par le site Internet : <http://www.swisslife.fr> au travers de son espace client sécurisé. Le site mis à disposition de l'adhérent lui permet d'effectuer des demandes d'opérations. Les demandes ou les validations de l'adhérent sur le site sont transmises directement par

voie électronique à l'assureur ; l'assureur les exécute comme demandes d'opérations de l'adhérent, dans les délais éventuellement prévus au contrat, courant à compter de la demande ou de la validation de l'adhérent. Ces demandes et validations sont, aux termes du présent contrat, des opérations en ligne.

Cette possibilité n'est ouverte qu'après l'expiration du délai de renonciation mentionné dans la demande d'adhésion.

Les opérations en ligne sont réservées aux adhérents majeurs et juridiquement capables. Elles ne sont pas accessibles aux co-adhérents. Elles ne sont pas accessibles non plus si le contrat est nanti ou fait l'objet d'une délégation.

Certains actes, notamment l'acceptation par le bénéficiaire, ne pourront être faits en Ligne. Les opérations concernées seront alors transmises uniquement sur support papier et par voie postale.

En cas de suspension ou de suppression de l'accès à l'une des opérations en ligne, l'adhérent transmettra ses instructions de gestion sur support papier et par voie postale.

Toute demande d'opération reçue par l'assureur, par voie électronique ou sur support papier, dès lors qu'elle entre dans les conditions du contrat d'assurance, est mise à exécution. Cette exécution sera considérée comme parfaite et ne pourra engager la responsabilité de l'assureur.

L'adhérent reconnaît de manière expresse et irrévocable que le recours aux opérations en ligne ne constitue pas une condition essentielle et déterminante de son adhésion au contrat.

Toute opération demandée en ligne par l'adhérent donne lieu à l'envoi à celui-ci d'un courrier électronique (e-mail), dans les 12 heures.

L'adhérent sera réputé de convention expresse et irrévocable, avoir pris connaissance de manière incontestable dudit message du seul fait de son expédition à l'adresse e-mail connue de l'assureur.

À défaut de réception de ce courrier électronique dans les 12 heures de la demande d'opération, l'adhérent doit immédiatement en informer l'assureur en précisant les informations qui ont été saisies sur le site de son conseiller ; l'assureur s'engage, dans ce cas, à effectuer une vérification dans le système d'information et à envoyer un mail à l'adhérent l'informant de la situation de sa demande. L'adhérent doit également faire part immédiatement à l'assureur de toute anomalie. À défaut, toute conséquence directe ou indirecte d'une inexécution ou d'une erreur dans l'exécution ne pourrait être opposée à l'assureur.

Pour informer l'assureur, l'adhérent adressera un e-mail à l'adresse suivante : contact.serviceclients@swisslife.fr.

3.11.3 Dispositions diverses

L'adhérent est informé que les dispositions relatives notamment aux conditions d'accès au site, d'attribution des identifiants et mot de passe dans le cadre de la dématérialisation et aux opérations en ligne figurent dans les conditions générales d'utilisation dont l'adhérent est tenu de prendre connaissance et d'accepter les termes lors de sa première connexion au site.

4. Versements et gestion financière des droits individuels

4.1 Versements

Vos versements sont investis sur la base de leur montant brut duquel sont déduits :

- les frais sur versements (voir Article 6.3) ;
- le cas échéant, le coût de la garantie optionnelle « exonération des cotisations en cas d'arrêt de travail », lorsqu'elle a été souscrite ;
- tout impôt, cotisation ou prélèvement obligatoire, quelle que soit sa nature et sa dénomination, applicable à l'adhésion, existant ou à venir, et dont la récupération auprès de l'adhérent ne serait pas interdite.

4.1.1 Les versements volontaires

Les versements volontaires correspondent aux versements mentionnés au 1^o de l'article L. 224-2 du Code monétaire et financier. Titres@PER vous propose deux modes de versements volontaires : les versements libres et / ou les versements programmés.

4.1.1.1 Versements libres

Vous pouvez, à tout moment à compter de l'expiration du délai de renonciation (voir Article 3.5), effectuer des versements libres réglés par chèque ou par prélèvement.

Pour chaque versement, le montant affecté par Unité de Compte doit respecter un minimum de 25 euros et de deux parts pour les Unités de Compte figurant à l'Annexe IB.

La partie du versement affectée aux Unités de Compte de l'Annexe IB est investie sur le fonds en Euros. Sur demande de l'Adhérent, dès le jour ouvré suivant, le montant atteint sur ce support fera l'objet d'un arbitrage libre sur les supports en Unités de Compte de l'Annexe IB sélectionnés. L'opération supportera les frais d'investissement décrits à l'Article 6.3 et rappelés dans l'encadré.

Concernant les Unités de Compte de l'Annexe IB, si l'Assureur se trouvait dans l'impossibilité d'acheter des parts d'Unités de Compte dans les conditions précisées à l'Article 6.2, et notamment en cas de liquidité limitée des marchés, l'opération d'arbitrage sera annulée. L'Adhérent en sera informé par mail et sur le site internet <http://www.altaprofits.com> et devra renouveler sa demande.

Après chaque versement libre, un courrier électronique est envoyé à l'Adhérent l'informant de la mise à disposition, sur le site internet www.altaprofits.com, d'un avis de versement précisant la date de valeur dudit versement (voir Article 6.2) ainsi que sa répartition entre les différents supports financiers référencés au sein de Titres@PER.

4.1.1.2 Versements programmés

Vous pouvez également opter pour la mise en place de versements programmés. Pour ce faire, vous devrez joindre à votre demande un RIB et compléter et signer un mandat de prélèvement SEPA. Les prélèvements sont effectués dans les 5 jours suivant la date d'échéance de versement que vous avez choisie.

Lors de la mise en place des versements programmés, vous devrez choisir, le cas échéant, la répartition de vos versements entre le fonds en Euros et les différents supports financiers figurant à l'Annexe IA de la présente Notice.

Vous disposez de la faculté d'augmenter, diminuer ou d'interrompre vos versements programmés. En cas d'interruption des versements programmés, vous conserverez la faculté d'effectuer des versements libres ; sous réserve de l'acceptation préalable expresse de SwissLife Assurance et Patrimoine, vous pourrez également reprendre vos versements programmés. Si vous décédez, les versements programmés seront interrompus à compter du premier jour ouvré suivant la date de réception par Swiss Life d'un document écrit l'informant de votre décès ; les opérations de prélèvement commencées avant cette date seront néanmoins exécutées normalement, selon les conditions et les dates convenues.

Informations en cas de *changement de coordonnées bancaires*

En cas de changement de coordonnées bancaires, vous devez en aviser votre banque ainsi que Swiss Life (courrier adressé à cette dernière au plus tard le 15 du mois précédant celui de la modification), faute de quoi le prélèvement sera effectué sur le compte antérieur.

Indexation annuelle du montant des versements programmés

Le montant des versements programmés sera, au 1^{er} janvier de chaque année ou, pour les travailleurs non salariés ayant déclaré un exercice fiscal « décalé », au premier jour de cet exercice fiscal, indexé selon l'évolution du PASS au titre de l'année considérée.

Vous recevrez, au début de chaque année civile, ou le cas échéant, au début de chaque exercice fiscal en cas d'exercice fiscal décalé, un appel de cotisation indiquant le nouveau montant des versements programmés qui seront prélevés.

Vous disposez de la faculté de suspendre cette indexation annuellement par courrier adressé à SwissLife Assurance et Patrimoine dans un délai de 15 jours suivant la réception par vos soins de l'appel de cotisations.

4.1.1.3 Déclaration du régime fiscal des versements volontaires

Suivant votre situation personnelle et professionnelle, les versements volontaires effectués dans le cadre de votre adhésion à Titres@PER peuvent bénéficier des dispositifs fiscaux prévus :

- au dernier alinéa du I. de l'article 154 bis du Code général des impôts ou au deuxième alinéa de l'article 154 bis-0 A du même code (dispositif permettant la déduction, sous conditions et limites, de vos versements volontaires de votre revenu professionnel) ;

et / ou

- au d) du 1. du I. de l'article 163 quater viciés du code précité (dispositif permettant, sous conditions et limites, la déduction de vos versements volontaires du revenu global de votre foyer fiscal).

Des indications générales relatives au fonctionnement de ces dispositifs fiscaux sont précisées dans l'annexe II de la présente notice.

Lors de votre adhésion à Titres@PER, vous précisez le régime fiscal que vous souhaitez voir appliquer par défaut aux versements volontaires que vous entendez réaliser (déduction du revenu professionnel des non-salariés ou déduction du revenu global – voir Annexe II).

Pour chaque versement libre :

- vous pouvez demander l'application d'un régime fiscal différent (déduction du revenu professionnel des non-salariés ou déduction du revenu global),
- ou vous pouvez opter pour que votre versement volontaire libre ne soit pas déduit de vos revenus imposables.

S'agissant de vos versements programmés :

- Lors de leur mise en place, vous pouvez demander l'application d'un régime fiscal différent.
- A tout moment, vous pouvez en modifier le régime fiscal applicable (déduction du revenu catégoriel des non-salariés ou déduction du revenu global). Votre demande sera prise en compte lors du prélèvement suivant, sous réserve qu'elle soit parvenue à SwissLife Assurance et Patrimoine au moins 15 jours avant la prochaine échéance.

Responsabilité de l'Adhérent

L'appréciation de l'éligibilité des versements volontaires à l'un des dispositifs fiscaux mentionnés au présent article ainsi que le respect des enveloppes et plafonds de versements propre à chacun desdits dispositifs est de votre seule responsabilité.

Il vous appartient de nous déclarer par écrit, sans délai, toute modification dans votre situation personnelle et / ou professionnelle de nature à remettre en cause l'éligibilité de vos versements libres à ces dispositifs fiscaux.

Nous ne pourrions en aucun cas être tenue pour responsable des conséquences, notamment fiscales, liées à l'absence de la déclaration mentionnée ci-avant.

4.1.2 Transferts entrants

À compter de l'expiration de la période de renonciation, vous pourrez transférer, dans le cadre de votre adhésion à Titres@PER, vos droits individuels en cours de constitution au sein d'un autre plan d'épargne retraite relevant des dispositions du chapitre IV du titre II du livre II du Code monétaire et financier dont vous êtes le titulaire.

Vous pourrez également transférer vos droits individuels en cours de constitution sur :

1. un contrat de retraite supplémentaire « Madelin » mentionné à l'Article L. 144-1 du Code des assurances ;
2. un plan d'épargne retraite populaire (PERP) mentionné à l'Article L. 144-2 du Code des assurances ;
3. un contrat relevant du régime de retraite complémentaire institué par la Caisse nationale de prévoyance de la fonction publique mentionné à l'Article L. 132-23 du Code des assurances ;
4. une convention d'assurance de groupe dénommée « complémentaire retraite des hospitaliers » mentionnée à l'Article L. 132-23 du Code des assurances ;
5. les contrats souscrits dans le cadre des régimes gérés par l'Union mutualiste retraite.

Sont également transférables au sein de Titres@PER, les droits individuels en cours de constitution sur :

6. un plan d'épargne pour la retraite collectif (PERCO) mentionné à l'Article L. 3334-1 du code du travail ;

7. un contrat souscrit dans le cadre d'un régime de retraite supplémentaire mentionnée au 2° de l'Article 83 du Code général des impôts (dit « Article 83 » ou « PERE »), auquel vous n'êtes plus tenu d'adhérer.

Les droits individuels en cours de constitution entrant au sein de Titres@PER seront :

- pour les droits issus d'un des contrats visés au 1 à 5 ci-avant : assimilés à versements volontaires mentionnés au 1° de l'Article L. 224-2 du Code monétaire et financier ;
- pour les droits issus d'un PERCO visé au 6 ci-avant : assimilés à des versements mentionnés au 2° de l'Article L. 224-2 du code précité ;
- pour les droits issus d'un contrat dit « Article 83 » visé au 7 ci-avant :
 - ceux issus des versements individuels et facultatifs effectués sur le contrat « Article 83 » seront assimilés à des versements volontaires mentionnés au 1° de l'Article L. 224-2 du Code monétaire et financier ;
 - ceux issus des cotisations obligatoires effectuées sur le contrat « Article 83 » seront assimilés à des versements obligatoires mentionnés au 3° de l'Article L. 224-2 du code précité.

Toutefois, si l'organisme Assureur du contrat « Article 83 » n'est pas en mesure d'opérer, au sein de vos droits individuels, la distinction entre ceux issus de vos versements individuels et ceux issus des cotisations obligatoires, la totalité des droits individuels transféré au sein de Titres@PER sera alors assimilée à des versements mentionnés au 3° de l'Article L. 224-2 précité.

4.1.3 Origine des versements

Dans le cadre des contrôles financiers « antiblanchiment », vous prenez acte :

- des obligations de l'Assureur en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme résultant notamment des articles L. 561-2 et suivants du Code monétaire et financier ;
- de ce que l'Assureur pourra refuser ou suspendre des versements dont l'origine ne serait pas totalement éclaircie au sens des textes précités.

Vous vous engagez à adresser à l'Assureur, lorsque requis, toute pièce justificative de l'origine des fonds versés dans le cadre de votre adhésion à Titres@PER.

4.2 Garantie optionnelle **« exonération en cas d'arrêt de travail »**

Les adhérents de Titres@PER ayant l'un des statuts suivants :

- travailleur non salarié non agricole ;
 - ancien travailleur non salarié non agricole bénéficiant à ce titre d'une pension vieillesse ;
 - chef d'exploitation ou chef d'entreprise agricole ;
 - conjoint ou aide familial, relevant du régime d'assurance vieillesse de base des travailleurs non salariés des professions agricoles, d'un chef d'entreprise ou d'exploitation agricole ;
- peuvent, au moment de leur adhésion ou en cours d'adhésion, souscrire la garantie optionnelle « exonération en cas d'arrêt de travail ».

La souscription de cette garantie est conditionnée à l'acceptation de Swiss Life et à l'accomplissement de formalités médicales.

4.2.1 Définition de la garantie « exonération en cas d'arrêt de travail »

Vous êtes reconnu en arrêt de travail suite à une maladie ou un accident lorsque vous vous trouvez, avant l'âge fixé en application du 1° de l'Article L. 351-8 du Code de la Sécurité sociale, dans l'impossibilité totale de continuer d'exercer, même à temps partiel, votre activité professionnelle.

Cette situation est appréciée par le médecin-conseil de Swiss Life indépendamment de toute reconnaissance et / ou indemnisation de votre arrêt de travail par le régime de Sécurité sociale dont vous relevez.

À l'expiration d'une période ininterrompue d'arrêt de travail de 90 jours (période de franchise), nous prendrons en charge vos versements programmés pendant toute la durée de votre arrêt de travail.

Cette prise en charge interviendra sur la base de la moyenne des versements programmés versés au titre de votre adhésion au cours des 24 mois précédant l'arrêt de travail.

La période de franchise ne sera pas appliquée de nouveau si, après avoir repris votre activité professionnelle pendant une durée inférieure ou égale à 60 jours, vous êtes victime d'une rechute dûment constatée médicalement provenant du même accident ou de la même maladie.

4.2.2 Cotisations au titre de la garantie

Le financement de la garantie est assuré par une cotisation d'un montant fixé à 3 % hors taxes de chaque versement programmé.

4.2.3 Déclaration de l'arrêt de travail

L'arrêt de travail doit être porté à notre connaissance avant le terme de la période de franchise mentionnée ci-avant. Passé ce délai, l'arrêt de travail sera considéré comme s'étant produit au jour de la déclaration et sera pris en charge à cette même date, sans application de la période de franchise.

La déclaration d'arrêt de travail doit être transmise au médecin conseil de Swiss Life sous enveloppe confidentielle à l'adresse suivante : Médecin-conseil - Swiss Life - 7, rue Belgrand - 92682 Levallois-Perret Cedex.

Justificatifs à présenter en cas d'arrêt de travail

- Déclaration d'arrêt de travail.
- Certificat médical précisant :
 - la date de début de l'arrêt de travail et sa durée prévisible (s'il s'agit d'un accident, la date, l'heure, les circonstances et le lieu de survenance de celui-ci) ;
 - la nature exacte de l'affection ou des blessures, les antécédents éventuels et l'évolution probable, de la pathologie dont vous souffrez.

4.2.4 Risques garantis et limites

4.2.4.1 États antérieurs

Les maladies et infirmités existantes à la date d'effet de la garantie ainsi que leurs conséquences sont exclues de la garantie.

La garantie peut toutefois s'exercer sur les conséquences des infirmités existantes au moment de sa souscription, des accidents survenus avant sa prise d'effet, et des maladies dont la première manifestation est antérieure à cette même date si vous nous avez déclaré ces infirmités, maladies ou accidents et si elles n'ont pas fait l'objet d'une exclusion de notre part mentionnée au certificat d'adhésion.

4.2.4.2 Délais d'attente

La garantie est acquise immédiatement pour les accidents et après un délai d'attente de 3 mois pour les maladies, à l'exception des grossesses pathologiques, des maladies mentales et des affections psychiques pour lesquelles ce délai est de 12 mois.

Un événement survenu pendant le délai d'attente ne sera jamais garanti.

Toutefois, ces délais pourront être abrogés, à votre demande, si l'adhésion à Titres@PER remplace, sans qu'il y ait eu interruption de garantie dans le temps, une adhésion à un autre plan d'épargne retraite individuel visé à la section III du chapitre IV du livre II du Code monétaire et financier, un contrat « Madelin retraite » visé à l'Article L. 144-1 du Code des assurances ou à un plan d'épargne retraite populaire visé à l'Article L. 144-2 du même code.

4.2.4.3 Maternité

Seuls les grossesses et accouchements définis médicalement comme étant pathologiques sont couverts par la présente garantie.

On entend par grossesse pathologique, une grossesse définie médicalement comme telle et reconnue par le médecin-conseil de Swiss Life. Elle doit être justifiée par un certificat médical d'un médecin gynécologue obstétricien et inscrite en tant que telle sur le carnet de maternité de l'Adhérente.

Les repos pré ou postnataux fixés à 6 semaines avant l'accouchement et 10 semaines après celui-ci ne sont pas garantis.

4.2.4.4 Maladies mentales et affections psychiques

La durée de prise en charge maximum au titre de la garantie est limitée à 6 mois pour toute la durée de l'adhésion, pour les affections suivantes : les affections psychiatriques, psycho-neurologiques, psychosomatiques ou névrotiques, psychoses, états dépressifs et dépressions de toute nature, troubles de la personnalité et / ou du comportement, troubles de l'alimentation, troubles anxieux, troubles de l'humeur, troubles délirants, les fibromyalgies, le syndrome de fatigue chronique, le syndrome polyalgique idiopathique diffus, et / ou le syndrome d'asthénie chronique.

4.2.4.5 Territorialité

La garantie est acquise dans le monde entier pour les événements imprévisibles à la date de départ de France. Elle ne concerne que les adhérents résidant au moins 183 jours, au cours de la dernière année civile écoulée, en France.

Le calcul de l'indemnisation débutera :

- au jour le plus tardif entre l'expiration de la période de franchise et le premier jour de votre retour en France ;
- à l'expiration de la période de franchise en cas d'hospitalisation à l'étranger ; dans ce cas la prise en charge sera limitée à 3 mois.

4.2.5 Exclusions

Sont exclus de la garantie les risques et événements résultant :

- d'une tentative de suicide, d'un acte volontaire ou d'un acte criminel de l'Adhérent ;
- de faits de guerre civile ou étrangère, d'actes de terrorisme, de rixes, d'émeutes ou de troubles ;

- de la conduite en état d'ivresse manifeste ou sous l'emprise d'un état alcoolique caractérisé par une concentration d'alcool dans le sang tel que précisé à l'Article L. 234-1 du Code de la route en vigueur à la date de survenance du sinistre, ainsi que de la conduite de tout engin par l'Adhérent s'il n'a pas la qualification ou le permis requis par cette réglementation ;
- de l'usage de stupéfiants ou médicaments non prescrits par une autorité médicale compétente ;
- de courses, matches, défis, paris, tentatives de records et de la pratique, par l'Adhérent, de toutes activités sportives à titre professionnel, ainsi que des activités suivantes même exercées à titre amateur : ULM, sports mécaniques et aériens, sports de montagne hormis le ski ou surf des neiges pratiqué sur pistes balisées et ouvertes au public, sports d'attaque et de défense, sauts dans le vide quel que soit le moyen utilisé pour la chute ou la réception, spéléologie, plongée subaquatique à plus de 40 mètres de profondeur.

Les cures de toute nature, notamment thermales, marines, de rajeunissement, d'amaigrissement, de désintoxication ainsi que les séjours en maison de repos, sont exclus de la garantie.

4.2.6 Contrôle médical

Vous devez nous déclarer toute reprise d'activité professionnelle, même partielle, dans un délai de 48 heures à compter de cette reprise.

Swiss Life dispose du droit de contrôler la réalité et / ou la persistance de votre arrêt de travail, en vous demandant de fournir toute pièce justificative dudit arrêt, et / ou de réaliser toute expertise ou examen que nous jugeons nécessaire pour apprécier votre état de santé.

Tout refus de votre part de transmettre les pièces sollicitées ou de réaliser les expertises ou examens demandés entraînera la suspension immédiate de la garantie. Cette suspension vous sera notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Si, après étude des pièces justificatives et / ou des résultats des expertises et examens diligentés le médecin-conseil de Swiss Life considère que l'arrêt de travail n'est pas justifié, vous cessez de bénéficier de la prise en charge au titre de la garantie.

En cas de désaccord avec les conclusions du médecin-conseil de Swiss Life, vous pouvez demander la réalisation d'une expertise amiable dont la réalisation sera confiée à un tiers expert désigné d'un commun accord avec nous et choisi sur la liste des experts judiciaires de la cour d'appel dans le ressort de laquelle se trouve votre domicile.

À défaut d'entente sur la désignation de ce tiers expert, la désignation sera faite, à la demande de la partie la plus diligente, par le président du tribunal de grande instance dans le ressort duquel se trouve votre domicile.

L'adhérent et Swiss Life supporteront chacun, pour moitié, les frais relatifs à la nomination du tiers expert ainsi que ses honoraires.

Les conclusions du tiers expert s'imposent aux parties.

4.2.7 Cessation de la garantie

4.2.7.1 Résiliation automatique

La garantie cesse automatiquement lors de la survenance de l'un des événements mentionnés à l'article 3.4 de la présente notice mettant fin à l'adhésion et au plus tard lorsque

l'Adhérent atteint l'âge fixé en application du 1° de l'Article L. 351-8 du Code de la Sécurité sociale.

4.2.7.2 Suspension et résiliation de la garantie optionnelle en cas de non-paiement des versements programmés

À défaut de paiement d'un versement programmé dans les 10 jours de son échéance, nous vous adressons une mise en demeure vous informant qu'à l'expiration d'un délai de 30 jours à compter de l'envoi de cette mise en demeure, le défaut de paiement du versement échu ainsi que des éventuels versements à échoir au cours dudit délai, entraîne la suspension de la garantie.

La garantie sera résiliée de plein droit 10 jours après l'expiration de ce délai de 30 jours.

Vous pouvez demander la remise en vigueur de la garantie qui sera conditionnée à notre acceptation et, le cas échéant, à l'accomplissement de formalités médicales.

4.2.7.3 Résiliation de la garantie à la demande de l'adhérent

Vous pouvez demander à tout moment la résiliation de la garantie par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au service clients vie de SwissLife Assurance et Patrimoine.

La résiliation prendra effet le premier jour du mois suivant la demande, sous réserve que celle-ci nous soit parvenue au plus tard 15 jours avant la fin du mois en cours.

4.3 Supports et investissements

Titres@PER, dans le cadre des modes d'allocation visés à l'Article 4.4 de la présente notice, vous permet d'investir vos versements sur le fonds en Euros ou des supports en Unités de Compte.

4.3.1 Supports en Unités de Compte

L'investissement est libellé en parts d'Unités de Compte précisées dans le certificat d'adhésion ou dans l'avis d'opération. Le nombre de parts d'Unités de Compte est obtenu en divisant le montant investi sur l'Unité de Compte par sa valeur de souscription, frais de bourse et impôt compris, à la date de valeur de l'investissement, telle que définie à l'Article 6.2 ci-après.

Les montants investis sur les Unités de compte ne sont pas garantis par Swiss Life.

Swiss Life ne s'engage que sur le nombre de parts d'Unités de Compte et non pas sur la valeur de celles-ci.

La valeur des Unités de Compte, qui reflète la valeur d'actifs financiers sous-jacents, est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

Ces fluctuations sont au bénéfice ou au risque de l'Adhérent.

4.3.1.1 Investissement initial

À l'adhésion :

- La partie du versement initial allouée à des Unités de Compte de l'Annexe IA est d'abord investie sur une Unité de Compte monétaire choisie par l'Assureur. Cette Unité de Compte monétaire est représentée par des actions de Sicav ou des parts de fonds communs de placement. Une

information sur cet investissement vous est communiquée dans le certificat d'adhésion.

À compter de l'expiration du délai de renonciation (voir Article 3.5), les parts de cette Unité de Compte monétaire sont arbitrées sans frais, vers les Unités de Compte que vous avez choisies dans la demande d'adhésion.

- La partie du versement initial allouée à des Unités de Compte de l'Annexe IB est d'abord investie sur le fonds « Euros ». Sur demande de l'Adhérent, au terme du délai de renonciation, le montant atteint sur ce support fera l'objet d'un arbitrage libre sur les supports en Unités de Compte de l'Annexe IB sélectionnés. L'opération supportera les frais d'investissement décrits à l'Article 6.3 et rappelés dans l'encadré.

4.3.1.2 La liste des Unités de Compte

La liste des Unités de Compte référencées au sein de Titres@PER figure aux Annexes IA et IB de la présente notice. Cette liste peut évoluer selon les modalités décrites dans cette annexe.

Nous pourrions ajouter de nouvelles Unités de Compte à cette liste à tout moment.

Si une ou plusieurs Unités de Compte référencées au sein de Titres@PER venaient à disparaître, nous procéderons à un arbitrage vers l'Unité de Compte dont l'orientation de gestion est la plus proche parmi celles référencées à cette date.

Outre les hypothèses dans lesquelles les Unités de Compte seraient accessibles à la souscription pour une période définie, dès lors que notre décision est motivée par la recherche de votre intérêt (notamment en cas de modification des modalités de valorisation, de souscription ou de rachat des parts d'une Unité de Compte, en cas de modification de son règlement, d'interruption de l'émission, de nouvelles parts, ou plus généralement en cas de force majeure), nous disposerons de la capacité de vous interdire d'effectuer tout nouveau versement au titre d'une ou plusieurs Unités de Compte déterminées et d'investir la part concernée de ses éventuels versements programmés à venir sur l'Unité de Compte dont l'orientation de gestion est la plus proche parmi celles référencées à cette date au sein de Titres@PER.

Dans une telle situation, vous vous verrez offrir la faculté de procéder sans frais à un arbitrage vers une autre Unité de Compte référencée au sein du contrat.

4.3.1.3 Valorisation des droits exprimés en Unités de Compte

Les produits éventuels attachés à une Unité de Compte, nets de toutes taxes (payées ou à acquitter) et de frais, sont réinvestis sur la même Unité de Compte.

Le réinvestissement des produits intervient le premier vendredi qui suit leur encaissement.

La valeur des droits exprimés en Unité de Compte est égale à la conversion en euros des parts d'Unités de Compte, selon leur nombre acquis par les versements investis.

Le montant ainsi obtenu est diminué des frais de gestion annuels (0,84 % sur base annuelle prélevés le dernier jour de chaque trimestre civil) et du coût éventuel de la garantie « Plancher Décès ». Le montant des frais est prélevé en nombre de parts sur chaque Unité de Compte.

Pour tout versement réalisé en cours d'année, les frais de gestion sont prélevés prorata temporis.

En cas de transfert, de rachat⁽¹⁾, de décès de l'Adhérent ou en cas d'arbitrage ou de prestation en cours d'année avec sortie totale d'un support :

- les frais de gestion sont prélevés à la date de l'opération, prorata temporis ;
- la conversion en euros est obtenue par application de la valeur liquidative de rachat de chaque Unité de Compte (y compris frais rappelés dans l'encadré) déterminée selon les dates de valeurs définies à l'Article 6.2.

4.3.2 Fonds en euros

Le fonds en euros de Titres@PER est l'actif général de SwissLife Assurance et Patrimoine. Les droits individuels exprimés en euros sont revalorisés au 31 décembre et / ou en cours d'année et supporte des frais de gestion, selon les mécanismes décrits ci-après.

4.3.2.1 Revalorisation des droits individuels au 31 décembre

Le 31 décembre de chaque année, les droits individuels exprimés en euros sont revalorisés, au prorata de leur durée de placement dans le fonds en euros au cours de l'année considérée. Cette durée de placement correspond au temps écoulé entre leur date de valeur et le 31 décembre.

Le taux de revalorisation est déterminé dans les conditions suivantes :

Le Code des assurances (Articles L. 132-29 et A. 132-10 et suivants) prévoit que les entreprises d'assurance vie et de capitalisation doivent distribuer à leurs assurés une partie des bénéfices techniques et financiers réalisés sur les engagements en euros.

Un « compte de participation aux résultats » est établi chaque année globalement pour l'ensemble des contrats adossés à l'actif général de SwissLife Assurance et Patrimoine.

La participation aux bénéfices peut être directement affectée aux contrats sous forme d'une revalorisation des garanties, ou être pour tout ou partie mise en réserve, sous la forme d'une provision pour participation aux excédents ou de fonds de participation aux bénéfices, pour être affectée aux contrats au cours des 8 années suivantes et ainsi permettre de lisser les performances.

Chaque année, SwissLife Assurance et Patrimoine détermine le montant affecté à cette réserve et les taux de revalorisation attribués à chaque catégorie de contrats.

4.3.2.2 Revalorisation des droits individuels en cours d'année

En cas de transfert, de rachat⁽¹⁾, de décès de l'adhérent, ou en cas d'arbitrage ou de prestation en cours d'année avec sortie totale du fonds en euros, les droits individuels exprimés en euros sont revalorisés jusqu'à la date de valeur de l'opération.

Le taux de revalorisation ne peut être inférieur à 50 % du taux de revalorisation brut attribué au titre de l'exercice précédent.

4.3.2.3 Prélèvement des frais de gestion (0,65 % de l'épargne revalorisée) au 31 décembre ou en cours d'année, en cas de sortie totale du fonds en euros

Sur les droits individuels exprimés en euros, revalorisés selon les méthodes décrites précédemment, sont prélevés les frais de gestion, calculés au prorata de la durée de placement dans le fonds en euros (temps écoulé jusqu'au 31 décembre ou, en cas de sortie totale du fonds en euros, jusqu'à la date de valeur de l'opération).

⁽¹⁾ Dans les cas exceptionnels prévus par la loi (voir Article 5.2).

4.3.2.4 Clause de sauvegarde

En cas de forte variation des marchés financiers, notamment si le Taux moyen des emprunts d'État (TME) publié par la Caisse des dépôts et consignations devient supérieur au rendement du fonds en euros, SwissLife Assurance et Patrimoine peut, dans l'intérêt général des Adhérents, limiter temporairement et sans préavis les possibilités de sortie du fonds en euros par arbitrage vers les autres supports en Unités de Compte référencés au sein de Titres@PER.

4.4 Mode d'allocation, profils d'investissement et options d'arbitrage

Titres@PER vous propose deux modes d'allocation non cumulables entre eux : le mode pilotage retraite et le mode d'allocation libre.

Vous pouvez, si vous le souhaitez, retenir un mode d'allocation différent en fonction de l'origine de vos droits individuels telle qu'elle découle des dispositions des 1°, 2° ou 3° de l'Article L. 224-2 du Code monétaire et financier.

4.4.1 Allocation par défaut

Le profil d'investissement « PER équilibré » du mode d'allocation Pilotage retraite est retenu par défaut lors de chaque adhésion.

Pour pouvoir opter pour un autre mode d'allocation ou, au sein du mode Pilotage retraite, un autre profil d'investissement, vous devez renoncer expressément par écrit au bénéfice de l'allocation par défaut.

Vous pourrez alors choisir librement votre mode d'allocation et, au sein de celui-ci, votre profil d'investissement ou son ou ses supports d'investissements et options d'arbitrage automatique.

4.4.2 Mode d'allocation pilotage retraite

4.4.2.1 Les profils d'investissement du pilotage retraite

Vous pouvez, au sein du mode d'allocation pilotage retraite, choisir entre 3 profils d'investissement différents :

- le profil « PER prudent » ;
- le profil « PER équilibré » ;
- le profil « PER dynamique ».

La répartition des versements investis et des droits individuels constitués entre les différents supports financiers est définie dans une grille dont le descriptif, pour chaque profil d'investissement, est disponible en Annexe III.

4.4.2.2 Fonctionnement du mode d'allocation pilotage retraite

Le mode d'allocation pilotage retraite est une modalité d'allocation des droits individuels permettant de réduire progressivement les risques financiers au fur et à mesure que vous vous rapprochez de votre âge prévisionnel de liquidation de vos prestations.

Vos versements et vos droits individuels sont investis entre les supports en fonction du profil d'investissement sélectionné et la durée restant à courir jusqu'à la date prévisionnelle de liquidation de vos prestations.

Cette durée est calculée par différence de millésimes (année prévisionnelle de liquidation – année en cours).

Le premier vendredi suivant la fin de chaque semestre civil, SwissLife effectue, si nécessaire, un arbitrage automatique, de sorte que la répartition de vos droits individuels entre les différents supports prévus au profil d'investissement soit conforme aux proportions dudit profil.

4.4.3 Mode d'allocation libre

Au sein de ce mode d'allocation, vous avez la possibilité de choisir les supports, entre le fonds en euros et les supports en unités de compte référencés au sein de Titres@PER, sur lesquels seront investis vos versements ainsi que la répartition des sommes investies entre eux.

Lors du choix de ce mode de gestion, vous pouvez opter pour l'une ou plusieurs des options d'arbitrage présentées ci-après.

4.4.3.1 Option arbitrages libres

À l'expiration du délai de renonciation, vous pouvez effectuer des arbitrages, c'est-à-dire de modifier la répartition de vos droits individuels entre les différents supports référencés au sein de Titres@PER.

Vous pouvez, dans le cadre de la réglementation en vigueur, désigner un mandataire qui sera chargé d'effectuer des arbitrages en votre nom et pour votre compte.

Chaque transfert prend effet dans les conditions prévues à l'Article 6.2.

Les arbitrages vers des supports en Unités de Compte ne peuvent être demandés que sur des supports figurant sur la liste des Unités de Compte référencés au sein de Titres@PER au jour de la demande d'arbitrage. Concernant les Unités de Compte figurant à l'Annexe IB, si un arbitrage menait à un solde inférieur à 2 parts (calcul effectué à partir du dernier cours connu), la totalité de l'épargne du support serait transférée.

En cas de transfert total, les frais de gestion sont prélevés sur le(s) support(s) concerné(s) à la date de l'opération, prorata temporis.

4.4.3.2 Option arbitrages automatiques

Option arbitrage automatique des plus-values

Le choix de cette option, qui peut être retenue à l'adhésion comme en cours d'adhésion, doit être signifié à SwissLife Assurance et Patrimoine au moins 15 jours avant sa date d'effet.

Lors de la mise en place de cette option, vous sélectionnez un ou plusieurs supports en Unités de Compte et fixez un seuil de plus-value, d'au minimum 10 %, applicable à l'ensemble des supports sélectionnés.

À compter de l'expiration du délai de renonciation, SwissLife Assurance et Patrimoine procédera, le dernier jour ouvré de chaque semaine, à la comparaison, pour chaque support en Unité de Compte sélectionné, entre la valeur atteinte du support et sa valeur calculée au prix de revient.

Dès lors que, pour chacun des supports sélectionnés, la différence entre la valeur atteinte et la valeur calculée au prix de revient permet de constater une plus-value au moins égal à 600 euros et supérieure au seuil que vous avez fixé, cette plus-value fera l'objet d'un arbitrage automatique, le mardi suivant sa constatation, vers le support en euros.

Le prix de revient est un prix moyen pondéré, basé sur la valeur liquidative de chaque Unité de Compte sélectionnée, pour chaque opération d'investissement et de désinvestissement depuis le dernier arbitrage automatique des plus-values ou, à défaut, depuis la mise en place de cette option.

Le montant des plus-values arbitrées vers le fonds en euros peut être inférieur à 600 euros compte tenu de l'évolution de la valeur liquidative des Unités de Compte entre le constat de la plus-value et la réalisation de l'arbitrage.

Après la réalisation de chaque arbitrage automatique vous recevrez un avis d'opération valant avenant à votre adhésion.

Option arbitrage automatique - investissement progressif

Le choix de cette option peut être retenue à l'adhésion comme en cours d'adhésion.

Cette option permet l'arbitrage automatique et sans frais, en plusieurs fractions mensuelles successives, de vos droits individuels adossés au fonds en euros vers ou un ou plusieurs supports en Unités de Compte.

Lors de la mise en place de cette option, vous fixez :

- le montant des arbitrages mensuels à réaliser depuis le fonds en euros ;
- le nombre d'arbitrages mensuels qui seront effectués dans le cadre de cette option (il vous est proposé de choisir entre 6, 9, 12, 18 ou 24 arbitrages mensuels successifs ;
- le ou les supports en Unités de Compte vers lesquels les arbitrages seront réalisés et la répartition de vos droits individuels arbitrés entre eux.

Le premier mardi de chaque mois, nous effectuons automatiquement l'arbitrage résultant de vos choix [désinvestissement du fonds en euros puis réinvestissement vers le(s) support(s) sélectionné(s)].

Option arbitrage automatique et décès de l'Adhérent

En cas de décès, les options d'arbitrages automatiques en cours seront désactivées le premier jour ouvré suivant la date à laquelle SwissLife Assurance et Patrimoine recevra votre acte de décès ; les opérations d'arbitrages initiées avant cette date seront néanmoins exécutées normalement, selon les conditions et les dates prévues.

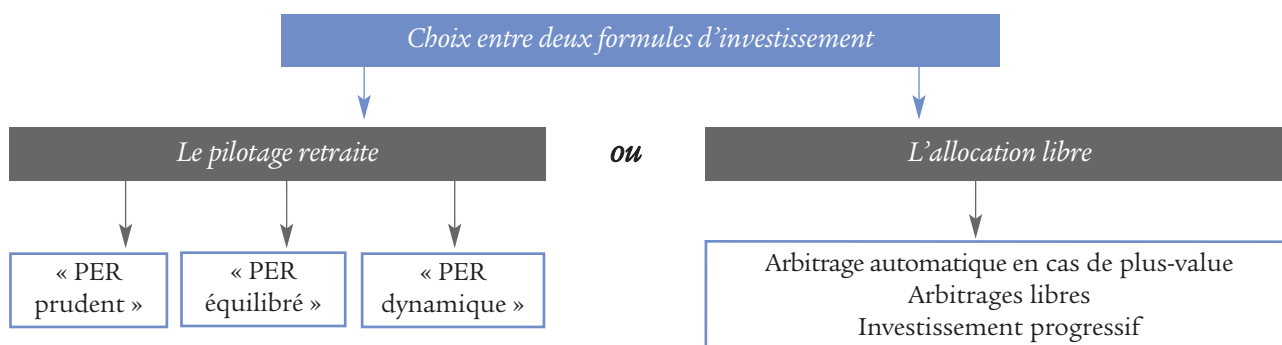
4.4.4 Changement de mode d'allocation

Vous pouvez, en cours d'adhésion, changer le mode d'allocation retenu.

En cas de passage du mode d'allocation libre vers le mode d'allocation pilotage retraite, la répartition de vos droits individuels entre les supports du profil d'investissement retenu sera effectué dans un délai de 15 jours suivant la réception de votre demande par SwissLife Assurance et Patrimoine.

Ce type d'arbitrage ne supporte pas de frais.

Toutefois, l'opération supportera les frais d'investissement ou de désinvestissement décrits à l'Article 6.2 si des Unités de Compte de l'Annexe IB sont concernées.



Informations pratiques

Lorsque vous avez choisi une ou plusieurs des options d'arbitrage automatique, vous conservez la faculté, au terme du délai de renonciation, de demander des arbitrages libres.

Il existe cependant quelques contraintes de fonctionnement des options entre elles, résumées dans le tableau ci-après. En tout état de cause et tant que vous n'y renoncez pas, ces options joueront tous leurs effets dans les conditions et aux dates convenues.

Vous pouvez choisir simultanément plusieurs options d'arbitrage automatique dont la plupart sont compatibles entre elles. Néanmoins, certaines options choisies simultanément sur de mêmes fonds peuvent entraîner des mouvements antagonistes d'investissement et de désinvestissement, ce que mentionne le tableau ci-après.

Compatibilités entre options de l'allocation libre

	Arbitrage automatique des plus-values
Investissement progressif	compatible

Autres informations utiles sur les modes de gestion

En cas de désinvestissement total d'un support, les frais de gestion sont prélevés, prorata temporis, sur le support concerné à la date de l'opération de désinvestissement.

Nous ne procéderons à aucun arbitrage autres que ceux mentionnés dans la présente notice, sauf accord intervenant avec vous.

5. Événements survenant en cours d'adhésion

5.1 Transfert des droits individuels en cours de constitution

Vous pouvez demander le transfert de vos droits individuels en cours de constitution vers un autre plan d'épargne retraite mentionné à l'Article L. 224-1 du Code monétaire et financier auquel vous aurez préalablement adhéré ou que vous aurez préalablement souscrit.

5.1.1 Procédure de transfert

Le transfert est effectué dans les 2 mois, au maximum, de la réception de votre demande, effectuée par pli recommandé avec avis de réception.

5.1.2 Détermination de la valeur de transfert

La valeur de transfert est égale à la valeur des droits individuels, calculée conformément à l'article 7 de la présente notice, diminuée :

- de l'indemnité de transfert mentionnée à l'Article 6.3 de la présente notice ;
- du coût de la garantie « Plancher Décès » lorsque celle-ci est souscrite ;
- le cas échéant de votre quote-part dans les moins-values latentes du fonds en euros telle que définie ci-après : dans l'hypothèse où la valeur des actifs du fonds en euros, évalués en valeur de marché, serait inférieure à la valeur des passifs correspondants, votre valeur de transfert, sera réduite à due proportion, dans la limite de 15 % de la valeur de votre épargne acquise, calculée conformément à l'Article 4.3 de la présente notice.

5.2 Rachat des droits individuels en cours de constitution

Vous ne pouvez pas procéder au rachat de vos droits individuels en cours de constitution au sein de Titres@PER avant l'âge mentionné à l'Article L. 161-17-2 du Code de la Sécurité sociale ou, si elle est antérieure, la date de liquidation de votre pension dans un régime obligatoire d'assurance vieillesse.

Toutefois, par exception à ce principe d'indisponibilité, vous pourrez procéder au rachat de tout ou partie de vos droits, sous la forme d'un versement unique, dans les cas suivants :

- le décès de votre conjoint ou de votre partenaire lié par un pacte civil de solidarité ;
- votre invalidité, celle de vos enfants, de votre conjoint ou de votre partenaire lié par un pacte civil de solidarité. Cette invalidité s'apprécie au sens des 2° et 3° de l'Article L. 341-4 du Code de la Sécurité sociale ;
- votre surendettement, au sens des dispositions de l'Article L. 711-1 du Code de la consommation ;
- l'expiration de vos droits à l'assurance chômage, ou si vous avez exercé des fonctions d'administrateur, de membre du directoire ou de membre du conseil de surveillance et n'avez pas liquidé votre pension dans un régime obligatoire d'assurance vieillesse, le fait de ne pas être titulaire d'un contrat de travail ou d'un mandat social depuis deux ans au moins à compter du non-renouvellement de votre mandat social ou de sa révocation ;

- la cessation de votre activité non salariée à la suite d'un jugement de liquidation judiciaire en application du titre IV du livre VI du Code de commerce ou toute situation justifiant ce retrait ou ce rachat selon le président du tribunal de commerce auprès duquel est instituée une procédure de conciliation mentionnée à l'Article L. 611-4 du même code, qui en effectue la demande avec votre accord ;
- l'affectation des sommes rachetées à l'acquisition de la résidence principale. Les droits correspondants aux sommes mentionnées au 3° de l'Article L. 224-2 du Code monétaire et financier ne peuvent être liquidés ou rachetés pour ce motif.

La valeur de rachat est calculée selon la même méthode que la valeur de transfert, à l'exception de l'indemnité de transfert et de l'imputation des moins-values latentes qui ne seront pas appliquées.

5.3 Décès de l'Adhérent en cours d'adhésion

5.3.1 Garantie en cas de décès

Si vous décédez en cours d'adhésion, le(les) bénéficiaire(s) que vous aurez désigné(s) à cet effet percevra(ont) un capital égal à la valeur acquise de votre adhésion de laquelle sont déduits les prélèvements fiscaux et sociaux éventuels.

La valeur acquise de l'adhésion est égale à la somme :

- de la conversion en euros des droits individuels exprimés en unités de compte, nets du coût éventuel de la garantie « Plancher Décès » et des frais de gestion courus et non encore prélevés à la date de réception par Swiss Life de l'information écrite du décès ;
- des droits individuels acquis dans le fonds en euros, valorisés jusqu'au lendemain de la réception par Swiss Life des pièces nécessaires au paiement des prestations, nets du coût éventuel de la garantie « plancher décès » et des frais de gestion courus et non encore prélevés jusqu'à cette date.

5.3.2 Désignation du(des) bénéficiaire(s) en cas de décès

Vous désignez, dans votre demande d'adhésion, le ou les bénéficiaires de la garantie en cas de décès. Cette désignation peut également être faite par acte sous seing privé ou par acte authentique.

En cas de pluralité de bénéficiaires, vous indiquez la répartition du capital décès entre eux.

Lorsque le ou les bénéficiaires sont désignés nominativement, vous indiquez pour chacun d'entre eux son nom et, le cas échéant son nom marital, son ou ses prénoms, sa date et son lieu de naissance ainsi que son adresse et ses coordonnées téléphoniques.

Si la désignation établie ne vous apparaît plus appropriée, vous pouvez la modifier à votre gré afin de la faire correspondre aux évolutions de votre situation personnelle et / ou patrimoniale.

Acceptation du bénéficiaire

Un bénéficiaire désigné peut accepter le bénéfice de la stipulation établie à son profit.

Cette acceptation doit obligatoirement être faite selon l'une des deux modalités suivantes :

- soit par un avenant signé de Swiss Life, de vous-même et de votre bénéficiaire ;
- soit par un acte authentique ou par un acte sous seing privé signé seulement de vous-même et de votre bénéficiaire, mais dans ce cas l'acceptation ne produira d'effet à notre égard qu'à partir du moment où elle nous aura été notifiée.

Le formalisme de l'acceptation s'applique tant que vous êtes en vie ; après votre décès, l'acceptation est libre.

L'acceptation ne peut intervenir que 30 jours au moins à compter de la conclusion de votre adhésion, lorsque la désignation est faite à titre gratuit.

Dès lors qu'un bénéficiaire accepte le bénéfice de la stipulation faite son profit dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, sa désignation devient irrévocable. Vous ne pourrez plus modifier votre désignation ou procéder au rachat de vos droits individuels sans l'accord du(des) bénéficiaire(s) acceptant(s).

5.3.3 Garantie « Plancher Décès »

Cette garantie est incluse automatiquement à l'adhésion pour les adhérents âgés, à la date leur adhésion, de plus de 18 ans et de moins de 75 ans.

Si vous décédez avant le terme de la garantie, Swiss Life garantit au(x) bénéficiaire(s) désigné(s) le versement d'un capital complémentaire au capital décès visé à l'article 5.3.1 de la présente notice.

Ce capital complémentaire est égal à la différence constatée, à la date à laquelle Swiss Life prend connaissance de votre décès entre :

- d'une part, le cumul des versements investis ;
- d'autre part, la valeur acquise de l'adhésion.

En tout état de cause, le montant du capital complémentaire versé au titre de la garantie « Plancher Décès » est plafonné à la somme de 75 000 euros.

Exemples

Pour un contrat présentant au moment du décès :

- 174 800 € de valeur acquise
 - 150 000 € de versements nets de frais et taxe éventuelle
- le capital complémentaire vaut 0 € et le capital décès total versé est de 174 800 €.**

Pour un contrat présentant au moment du décès :

- 174 800 € de valeur acquise
 - 200 000 € de versements nets de frais et taxe éventuelle
- le capital complémentaire vaut 25 200 € (= 200 000 – 174 800) et le capital décès total versé est de 200 000 €.**

Pour un contrat présentant au moment du décès :

- 120 000 € de valeur acquise
 - 200 000 € de versements nets de frais et taxe éventuelle
- le capital complémentaire est limité à 75 000 € et le capital décès total versé est de 195 000 €.**

5.3.3.1 Coût de la garantie « Plancher Décès »

La garantie est accordée moyennant le paiement d'une cotisation calculée mensuellement. Le montant de cette cotisation est égal à 1/12^e de la valeur du capital complémentaire, calculée à la fin de chaque mois, multiplié par le taux de cotisation annuelle indiqué dans le tableau ci-après.

La cotisation mensuelle n'est donc calculée que lorsque l'adhésion à Titres@PER est en moins-value.

Le taux de cotisation varie en fonction de votre âge au cours de l'année considérée, calculé par différence entre l'année de calcul et votre année de naissance.

La somme des cotisations mensuelles est perçue le 31 décembre de chaque année ou lors de toute opération mettant un terme à l'adhésion. Elle est prélevée sur les droits individuels constitués, proportionnellement sur chacun des supports financiers.

Cotisation annuelle en pourcentage du capital complémentaire

Âge	Cotisation
18 à 39 ans	0,19 %
40 à 44 ans	0,30 %
45 à 49 ans	0,49 %
50 à 54 ans	0,69 %
55 à 59 ans	0,97 %
60 à 64 ans	1,39 %
65 à 69 ans	2,13 %
70 à 74 ans	3,29 %
75 à 80 ans	5,14 %

Exemple

Pour un adhérent de 50 ans, dont le contrat présente au moment du calcul :

- 174 800 € de valeur acquise
- 200 000 € de versements nets de frais et taxe éventuelle

le capital complémentaire vaut 25 200 € (= 200 000 – 174 800) et la cotisation mensuelle vaut alors : 25 200 x 0,69 % ÷ 12 = 14,50 €

Note : la cotisation est en tout état de cause plafonnée à : 75 000 x 0,69 % ÷ 12 = 43,13 €

5.3.3.2 Exclusions

Ne sont pas couverts au titre de la garantie « Plancher Décès » les décès résultant directement ou indirectement :

- du suicide conscient ou inconscient pendant la première année qui suit la souscription de la garantie ;
- des conséquences de l'explosion ou de la fission du noyau d'un atome ou des radiations ionisantes ;
- des conséquences de guerre, de guerre civile ou étrangère ou les faits de guerre.

5.3.3.3 Cessation de la garantie « Plancher Décès »

Vous pouvez demander à résilier la garantie à tout moment. Cette demande doit être envoyée à Swiss Life par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'adresse suivante : SwissLife Assurance et Patrimoine – Service clients vie – 7, rue Belgrand, 92682 Levallois-Perret Cedex.

La résiliation prend effet le premier jour du mois suivant la réception de la demande par Swiss Life, sous réserve que cette demande parvienne au plus tard 15 jours avant la fin du mois en cours.

La garantie pourra être remise en vigueur, sous les mêmes conditions d'âge et sous réserve de l'acceptation expresse de notre part ; nous pourrions exiger de vous l'accomplissement de formalités médicales.

La garantie « Plancher Décès » cesse automatiquement lors de toute opération mettant fin à votre adhésion et au plus tard le 31 décembre qui suit votre 80^e anniversaire. La garantie cesse également, de manière immédiate, si l'encours total de l'adhésion venait à être insuffisant pour prélever la cotisation servant à son financement.

5.3.4 Revalorisation des prestations en cas de décès

5.3.4.1 Pour les droits exprimés en euros

Les droits exprimés en euros continuent à être revalorisés conformément aux dispositions de l'Article 4.3.2 de la présente notice, jusqu'à la réception par Swiss Life des pièces nécessaires au paiement des prestations (voir Article 5.5) ou, le cas échéant, jusqu'au transfert des sommes à la Caisse des dépôts et consignations (voir Article 5.3.4.3).

À compter de la date à laquelle SwissLife Assurance et Patrimoine prend connaissance du décès de l'adhérent, le taux de revalorisation ne peut être inférieur au taux fixé à l'Article R. 132-36 du Code des assurances.

5.3.4.2 Pour les droits exprimés en Unités de Compte

À réception par Swiss Life de votre acte de décès, les sommes investies sur les supports en Unités de Compte feront l'objet d'un arbitrage automatique, effectué sans frais, vers le fonds en euros. À compter de cet arbitrage, cette somme sera revalorisée selon les dispositions de l'Article 5.3.4.1

À défaut de réception par Swiss Life de l'acte de décès de l'adhérent, les droits exprimés en Unité de Compte ne seront pas convertis en euros.

Il est rappelé que la valeur des Unités de Compte n'est pas garantie par l'Assureur mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

5.3.4.3 Prestations décès non réclamées

Les sommes dues par Swiss Life en raison de votre décès qui ne font pas l'objet d'une demande de paiement pendant un délai de dix ans à compter de la date de connaissance du décès sont transférées à la Caisse des dépôts et consignations dans les conditions prévues aux Articles L. 132-27-2 et R. 132-5-5 du Code des assurances.

Ce dépôt est libératoire de toute obligation pour nous envers le(s) bénéficiaire(s) que vous avez désigné(s) au titre de la garantie en cas de décès (voir Article 5.3.1) et de la garantie « Plancher Décès » (voir Article 5.3.3).

5.4 Paiement des prestations de retraite

À compter, au plus tôt, de la date de liquidation de votre pension dans un régime obligatoire d'assurance vieillesse ou de l'âge mentionné à l'Article L. 161-17-2 du Code de la Sécurité sociale, vous pouvez demander le paiement de vos prestations de retraite.

En fonction de la nature des versements, vous avez la possibilité d'opter pour une prestation versée sous la forme d'un capital, libéré en une seule fois ou de manière fractionnée, ou d'une rente viagère sauf si vous avez opté **expressément et irrévocablement** pour la liquidation de vos droits en rente viagère lors de votre adhésion, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

5.4.1 Forme de la prestation en fonction de la nature des versements

	Prestations possibles sous forme de :		
	Capital libéré en une fois	Capital libéré de manière fractionnée	Rente viagère
Droits individuels issus de versements volontaires	✓	✓	✓
Droits individuels issus de sommes versées au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, de l'intéressement ou d'abondement de l'entreprise, ainsi que des droits inscrits au compte épargne-temps ou de sommes correspondant à des jours de repos non pris	✓	✓	✓
Droits individuels issus de versements obligatoires du salarié ou de l'employeur			✓

Pour toute prestation effectuée sur les Unités de Compte figurant à l'Annexe IB, l'Assureur effectuera préalablement un arbitrage du montant correspondant vers le fonds en Euros. L'opération supportera les frais de désinvestissement décrits à l'Article 6.3. En cas de prestation versée sous forme de capital, les sommes sont versées par l'Assureur dans un délai de 30 jours à réception de l'intégralité des pièces justificatives.

5.4.2 Choix des rentes

Nous vous proposons différents choix de rentes. Vous disposerez également de l'ensemble des nouvelles options de rente que nous serions en mesure de vous proposer durant votre adhésion.

<i>Option 1 : la rente à vie simple</i>	Une rente à vie sur votre tête, non réversible.
<i>Option 2 : la rente à vie non réversible avec annuités garanties</i>	Une rente à vie sur votre tête, non réversible, comportant la garantie du versement d'un certain nombre d'annuités ⁽²⁾ .
<i>Option 3 : la rente à vie réversible simple</i>	Une rente à vie sur votre tête, réversible en cas de décès, au profit du réversataire de votre choix. Vous fixez le pourcentage de réversion au moment de la liquidation de 30 % à 100 %.
<i>Option 4 : la rente à vie réversible avec annuités garanties</i>	Une rente à vie sur votre tête, réversible en cas de décès, au profit du réversataire de votre choix et comportant la garantie du versement d'un certain nombre d'annuités ⁽²⁾ : Vous fixez le pourcentage de réversion au moment de la liquidation (de 30 % à 100 %).

5.4.2.1 La rente à vie simple

C'est une rente qui vous est versée tant que vous êtes en vie. Elle s'éteint à votre décès, sans règlement de prorata d'arrérage. En cas d'arrérages versés postérieurement à la date du décès, le trop versé fera l'objet d'une demande de remboursement de notre part auprès de vos héritiers.

5.4.2.2 La rente à vie non réversible, avec annuités garanties

La rente vous est versée tant que vous êtes en vie. Si vous décédez pendant la période d'annuités garanties, nous versons les arrérages restants au(x) bénéficiaire(s) en cas de décès désigné(s) à cet effet, jusqu'au terme de la période d'annuités garanties. Si vous décédez au-delà de cette période, le paiement de la rente cesse immédiatement, sans prorata d'arrérages.

5.4.2.3 La rente à vie réversible simple

Si vous décédez pendant le service de la rente, nous versons une rente de réversion au réversataire que vous avez désigné à cet effet. La rente cesse d'être versée au décès de ce réversataire. Vous choisissez le taux de réversion (option 3 ou 4) de la rente qui vous est servie. Si le réversataire désigné décède avant vous, la garantie de réversion cesse ses effets ; la rente reste payable sur votre seule tête et cesse à votre décès.

5.4.2.4 La rente à vie réversible, avec annuités garanties

Pendant la période d'annuités garanties

La rente est versée tant que vous êtes en vie. Si vous décédez pendant cette période, nous versons la rente à 100 %, en premier rang et tant qu'il est en vie, au réversataire désigné ; à défaut de ce réversataire ou en cas de décès de celui-ci pendant la période d'annuités garanties, nous versons les termes restants au(x) bénéficiaire(s) désigné(s) pour les annuités garanties.

Au-delà de la période d'annuités garanties

Au terme de la période d'annuités garanties :

- si vous et le bénéficiaire désigné pour la réversion êtes en vie, la rente suit les règles applicables aux rentes de réversion simples (sans garantie d'annuités) ;
- si vous êtes en vie et le bénéficiaire de la réversion est décédé, la rente vous reste versée et cesse à votre décès ;
- si vous décédez et si le réversataire est en vie, la rente reste versée à ce bénéficiaire selon le pourcentage de réversion choisi, et cesse à son décès ;
- si vous et le réversataire êtes décédés, la rente cesse d'être versée.

<i>Option complémentaire d'indexation de la rente de référence</i>	Indexation de la rente de référence de 2 % par an
<i>Option complémentaire de palier de la rente de référence</i>	Palier à la hausse ou à la baisse jusqu'à 50 % sur une période allant, à votre choix, de 3 à 10 ans.

5.4.2.5 Option complémentaire d'indexation de la rente de référence

En combinaison avec les options de rente précédentes, vous pouvez choisir l'option d'indexation automatique de la rente. Chaque année, le montant de la rente servie augmentera automatiquement de 2 %.

Note : le prix de la rente avec indexation automatique est plus élevé que celui de la rente non indexée ; pour une même épargne constituée, le montant initial de la rente garantie sera donc moins élevé si l'option d'indexation est choisie. En revanche, au 1^{er} janvier de chaque année, la rente indexée sera automatiquement augmentée de 2 %.

⁽²⁾ Le nombre d'annuités garanties est égal, au maximum, à l'espérance de vie de l'adhérent calculée à la date de liquidation de ses droits et diminuée de 5 ans.

5.4.2.6 Option complémentaire de rente à palier décroissant

Cette option prévoit une minoration de la rente après une période allant de 3 à 10 ans suivant la liquidation de la rente. La minoration peut aller jusqu'à moins 50 % de la rente initiale. Vous choisissez la date du palier au moment du départ en retraite.

Cette option peut être combinée avec une réversion de 30 % à 100 % en cas de décès de l'adhérent.

5.4.2.7 Option complémentaire de rente à palier croissant

Cette option prévoit une majoration de la rente après une période allant de 3 à 10 ans suivant la liquidation de la rente. La majoration est d'au maximum 50 % de la rente initiale. Vous choisissez la date du palier au moment du départ en retraite.

Cette option peut être combinée avec une réversion de 30 % à 100 % en cas de décès de l'adhérent.

5.4.2.8 Compatibilité des options de rente

Certaines options de rente sont compatibles entre elles. Les règles de compatibilité sont indiquées dans le tableau ci-dessous :

	Avec indexation	Avec palier
Rente à vie simple	Compatible	Compatible
Rente à vie non réversible, avec annuités garanties	Compatible	Incompatible
Rente à vie simple réversible	Compatible	Compatible
Rente à vie réversible avec annuités garanties	Compatible	Incompatible

Il n'est pas possible de choisir à la fois l'option d'indexation de la rente et l'option de palier.

5.4.3 Barème de conversion des droits individuels en rente

Conformément au Code des assurances, le taux de conversion des droits individuels constitués en rente viagère est défini en fonction des bases techniques suivantes :

- **table de mortalité** : table de mortalité garantie au moment de l'adhésion pour tous les versements volontaires déductibles (table de mortalité en vigueur chez Swiss Life au jour de l'adhésion) et table de mortalité en vigueur chez Swiss Life garantie au jour de l'opération pour les transferts entrants et les versements non déductibles en cours du contrat ;
- **taux technique de rente réglementaire** : 0 %.

Le taux de conversion est calculé sur la base de l'âge de l'adhérent au moment de liquidation de la retraite.

5.4.4 Modalités de paiement des rentes à vie

Les rentes prennent effet le premier jour du mois suivant la réception des pièces nécessaires à la liquidation et vous sont versées, à terme échu, selon la périodicité de votre choix. Elles s'éteignent dès votre décès, sans règlement de prorata d'arrérage au décès. Toutefois, lorsque la rente choisie comporte une garantie de réversion ou de service minimum d'un certain nombre d'annuités, le paiement de la rente peut être poursuivi selon les modalités ci-avant décrites.

5.4.5 Valorisation des rentes

Chaque année, au 31 décembre, les rentes servies sont majorées de la participation aux bénéfices déterminée et affectée selon les dispositions de l'Article 4.3.2.

5.5 Justificatifs à présenter pour le paiement des prestations

Le règlement des prestations intervient après réception par Swiss Life des documents justificatifs indiqués ci-après.

Justificatifs à présenter

<i>En cas de demande de prestation de retraite</i>	Si l'adhérent n'a pas atteint l'âge mentionné à l'Article L. 161-17-2 du Code de la Sécurité sociale, la notification de liquidation de la pension vieillesse du régime de base.
	Une photocopie d'une pièce d'identité officielle de l'adhérent et du bénéficiaire de la réversion le cas échéant, accompagnée(s) d'une déclaration sur l'honneur manuscrite certifiant l'exactitude des informations fournies.
	Un RIB du compte sur lequel seront versées les prestations.
	Tout autre document nécessaire à l'instruction de votre dossier.
<i>En cas de rachat dans les cas exceptionnels prévus par la loi</i>	Les pièces justifiant l'un ou l'autre des cas exceptionnels prévus (notification d'invalidité, jugement de mise en liquidation judiciaire...).
	Une photocopie d'une pièce d'identité officielle de l'adhérent, accompagnée d'une déclaration sur l'honneur manuscrite certifiant l'exactitude des informations fournies.
<i>En cas de demande de transfert sortant</i>	Certificat d'adhésion au contrat d'accueil
	RIB du gestionnaire du contrat d'accueil
<i>En cas de décès</i>	Un extrait de l'acte de décès.
	Une photocopie d'une pièce d'identité du(des) bénéficiaire(s) désigné(s), accompagnée(s) d'une déclaration sur l'honneur manuscrite certifiant l'exactitude des informations fournies, le certificat comptable des impôts constatant l'acquittement ou la non-exigibilité de l'impôt de mutation par décès prévu par l'article 806 du CGI, le cas échéant, l'attestation sur l'honneur prévue à l'article 990-I du CGI, un acte notarié de dévolution successorale.
	Le cas échéant, les pièces imposées par la réglementation en vigueur ou nécessaires à l'administration.
	Un RIB du compte sur lequel seront versées les rentes.

Avertissement

Nous attirons votre attention sur le fait que, dès lors qu'un bénéficiaire accepte le bénéfice du contrat dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, sa désignation devient irrévocable (article L. 132-9 du Code des assurances) et que les opérations de rachat ne sont plus accessibles sans l'accord écrit du bénéficiaire acceptant.

6. Montants limites, dates de valeur et frais de contrat

6.1 Montants limites

<i>Versements</i>		
<i>Type de versement</i>	<i>Montant minimum de versement</i>	<i>Montant minimum affecté par support</i>
Versements libres	100 €	500 € pour les Trackers, 500 € et 2 parts pour les Unités de Compte figurant à l'Annexe IB et 25 € pour les autres supports
Versements programmés	75 € par mois 225 € par trimestre 450 € par semestre 900 € par an	500 € pour les Trackers et 25 € pour les autres supports

<i>Arbitrages</i>		
<i>Type d'arbitrage</i>	<i>Montant minimum de transfert</i>	<i>Montant minimum affecté par support</i>
• Arbitrage libre	500 €	500 € pour les Trackers, 500 € et 2 parts pour les Unités de Compte figurant à l'Annexe IB et 25 € pour les autres supports
• Arbitrage automatique des plus-values	500 €	
• Investissement progressif	300 €	500 € et 2 parts pour les Unités de Compte de l'Annexe IB

<i>Prestations sous forme de capital</i>			
<i>Type de prestation</i>	<i>Montant minimum de la prestation</i>	<i>Montant minimum d'encours</i>	<i>Montant minimum de la prestation par support</i>
Capital partiel	1 500 €	1 500 €	150 €

Concernant les Unités de Compte figurant à l'Annexe IB, si une prestation sous forme de capital menait à un solde inférieur à 2 parts, la totalité de l'épargne du support serait incluse dans la prestation.

6.2 Dates de valeur

Versements

<i>Versement initial</i>	<p>L'investissement de votre versement initial est effectué le premier jour ouvré suivant la date de conclusion du contrat, sous condition d'encaissement des fonds au plus tard la veille de la date prévue pour l'investissement (ce jour devant être un jour ouvré).</p> <p><i>Exemple : pour un contrat dont la demande d'adhésion est signé le lundi 4 avril, la date conclusion du contrat et d'investissement est le mardi 5 avril, à condition que le versement soit remis à l'encaissement chez Swiss Life le 4 avril.</i></p>
<i>Versements libres</i>	<p>L'investissement des versements libres complémentaires est effectué le jour ouvré suivant l'encaissement effectif.</p> <p><i>Exemple : un versement envoyé à Swiss Life le mercredi 20 mai, reçu et encaissé par Swiss Life le jeudi 21 mai, est investi le vendredi 22 mai.</i></p>
<i>Versements programmés</i>	<p>Prélèvements : ils sont effectués dans les 5 jours suivant la date d'échéance de versement choisie sur la demande d'adhésion.</p> <p>Investissement : il est réalisé au maximum 10 jours ouvrés après la date du prélèvement.</p> <p>Modification de la répartition : la demande sera prise en compte dès le premier prélèvement automatique, passé un délai d'un mois calendaire suivant cette demande.</p> <p>Diminution, augmentation, modification de la périodicité : la demande doit être adressée par courrier au plus tard le 15 du mois précédant la date d'effet de la modification souhaitée, faute de quoi le prélèvement automatique sera normalement effectué.</p> <p>Décès de l'adhérent : les versements programmés sont désactivés le premier jour ouvré suivant la date de réception par Swiss Life d'un document écrit l'informant de ce décès ; les opérations de prélèvement et d'investissement commencées avant la date de connaissance du décès sont néanmoins exécutées normalement, selon les conditions et les dates convenues.</p>
<i>Investissement des unités de compte</i>	La date de valeur est la première valorisation permettant l'opération.
<i>Investissement du fonds en euros</i>	Les sommes allouées au fonds en euros par arbitrage participent aux résultats des placements à compter du premier jour qui suit leur encaissement effectif.

Pilotage retraite

<i>Arbitrages automatiques au sein du profil d'investissement du pilotage retraite</i>	Les arbitrages automatiques dans le cadre du pilotage retraite sont effectués le vendredi suivant le dernier jour de chaque semestre civil.
<i>Changement de profil d'investissement au sein du pilotage retraite</i>	La mise en conformité avec la grille d'allocation des droits acquis selon le profil choisi est effectuée dans les 15 jours suivant la réception de la demande.

Allocation libre

Arbitrage libre	<p>Désinvestissement des unités de compte : pour les unités de compte, lors du désinvestissement, la conversion en euros est obtenue par application de la valeur liquidative de rachat de chaque support (comprenant les frais pouvant être supportés par ces unités de compte et rappelés dans l'encadré) du premier jour ouvré suivant la réception de la demande d'arbitrage, complète et signée, arrivée avant 12h (midi).</p> <p>Exemple : pour une demande arrivée par courrier le lundi 3 juin, pour une unité de compte, le jour de valorisation sera le mardi 4 juin.</p> <p>Cependant, si nous nous trouvions dans l'impossibilité de vendre des unités de compte dans les délais ci-dessus, seront utilisées les valeurs auxquelles nous aurons pu les vendre.</p> <p>Réinvestissement des unités de compte : lors du réinvestissement, la date de valeur est celle du jour le plus tardif, soit de la réalisation de la cession des supports, soit de la première valorisation permettant l'opération.</p> <p>Cependant, si nous nous trouvions dans l'impossibilité de d'acheter des unités de compte dans les délais ci-dessus, seront utilisées les valeurs auxquelles nous aurons pu acheter celles-ci.</p> <p>Pour la valorisation des Unités de Compte figurant à l'Annexe IB, l'Assureur utilisera un cours quotidien unique correspondant au cours clôture.</p>
Arbitrage automatique	<p>Arbitrage automatique des plus-values : le montant de plus-value est calculé chaque vendredi et les arbitrages sont effectués le mardi suivant.</p> <p>Investissement progressif : les arbitrages sont effectués le premier mardi du mois.</p>
Désinvestissement du fonds en euros	Les sommes retirées du fonds en euros par arbitrage participent aux résultats des placements jusqu'au jour du désinvestissement inclus.
Réinvestissement du fonds en euros	Les sommes allouées au fonds en euros par arbitrage participent aux résultats des placements à compter du premier jour qui suit leur investissement effectif.

6.3 Frais du contrat

Opérations	Taux appliqué
Versements	0 % du montant versé
Gestion de l'épargne investie sur le fonds en euros	0,65 % de l'épargne investie, prorata temporis
Gestion de l'épargne investie sur des unités de compte	0,84 % de l'épargne investie, prorata temporis
Arbitrages automatiques dans le cadre du pilotage retraite	Arbitrages effectués sans frais
Arbitrage libre	
Arbitrage automatique des plus-values	
Investissement progressif	
Arrérage de rente	3 % de chaque arrérage de rente
Frais d'investissement ou de désinvestissement sur les fonds indiciaires (« Trackers ») et sur les Unités de Compte figurant à l'Annexe IB	0,29 % sont appliqués à chaque opération d'investissement ou de désinvestissement avec un minimum de 25 euros par opération et sur chaque support concerné
Frais association	le cas échéant, 0,02 % de frais prélevés sur les actifs du plan
Indemnité de transfert	1 % de la valeur des droits individuels, si le transfert est demandé au cours des 5 premières années de l'adhésion, néant au-delà de 5 ans d'adhésion ou si le transfert intervient à compter de l'échéance mentionnée à l'article L. 224-1 du Code monétaire et financier

7. Valeurs de transfert : modalités de calcul et tableaux

7.1 Modalités de calcul de la valeur de transfert

La valeur de transfert est égale à la valeur des droits individuels diminuée :

- de l'indemnité de transfert mentionnée à l'article 6.3 de la présente notice ;
- du coût de la garantie « Plancher Décès » lorsque cette garantie est souscrite ;
- le cas échéant, de la quote-part de l'adhérent dans les moins-values latentes du fonds en euros telle que définie ci-après : dans l'hypothèse où la valeur des actifs du fonds en euros, évalués en valeur de marché, serait inférieure à la valeur des passifs correspondants, la valeur de transfert sera réduite à due proportion, dans la limite de 15 % de la valeur de l'épargne acquise par l'adhérent, calculée conformément aux dispositions de l'article 4.3 de la présente notice.

7.1.1 Modalités de calcul

Pour les sommes investies dans le fonds en euros, la valeur des droits individuels est égale au cumul des versements investis, majorés de la participation aux résultats définis à l'article 4.3.2, diminués du coût éventuel de la garantie « Plancher Décès » et des frais de gestion annuels prélevés au 31 décembre de chaque année et, au prorata, à la date de l'opération.

Pour les sommes investies en Unités de Compte, la valeur des droits individuels est égale à la conversion en euros des parts d'Unités de Compte, selon leur nombre acquis par les versements investis. Le nombre de ces Unités de Compte est diminué du coût de la garantie « Plancher Décès » et des frais de gestion annuels prélevés, en nombre de parts, le dernier jour de chaque trimestre civil et, au prorata, à la date de l'opération.

La conversion en euros est obtenue par application de la valeur de vente ou de la valeur liquidative de chaque Unité de Compte (nette des éventuelles commissions de rachat) du premier jour ouvré suivant la réception des pièces nécessaires au règlement.

7.1.2 Incidence du coût de la garantie « Plancher Décès » sur la valeur de transfert

Le coût de la garantie « Plancher Décès » a une incidence sur la valeur de transfert du contrat du fait du prélèvement des cotisations de cette garantie sur les droits individuels. Lorsqu'elle est résiliée, il n'est, bien entendu, rien prélevé sur les droits individuels.

Hypothèses retenues pour le calcul

Versements effectués à l'adhésion et à chaque début d'année sur le fonds en euros	100 €
(Versement net de frais d'acquisition : 100 €)	
Taux de frais d'acquisition prélevés sur les versements	0 %
Taux annuel de frais de gestion prélevés sur l'épargne	0,65 %

Versements effectués à l'adhésion et à chaque début d'année sur le support en Unités de Compte	100 €
(Versement net de frais d'acquisition : 100 €)	
Taux de frais d'acquisition prélevés sur les versements	0 %
Base de conversion théorique	1 Unité de Compte = 1 €
Taux annuel de frais de gestion prélevés sur l'épargne	0,84 %
Indemnité de transfert (ensemble de l'épargne)	1,00 %

7.2 Tableau des valeurs de transfert, lorsque la garantie « Plancher Décès » a été résiliée

Fin d'année d'assurance	Cumul des versements au terme de chaque année	Fonds en Euros	Support en Unités de compte
		Valeur de transfert	Valeur de transfert
1	200 €	98,36 €	98,168 parts
2	400 €	196,07 €	195,512 parts
3	600 €	293,15 €	292,038 parts
4	800 €	389,60 €	387,753 parts
5	1 000 €	485,43 €	482,665 parts
6	1 200 €	586,49 €	582,605 parts
7	1 400 €	682,03 €	676,871 parts
8	1 600 €	776,95 €	770,345 parts

- Les valeurs de transfert figurant dans le tableau ci-dessus ne tiennent compte ni de la quote-part éventuelle de l'adhérent dans les moins-values latentes du fonds en euros, ni des prélèvements effectués par l'Assureur pour financer les activités de l'association relatives au plan et du comité de surveillance. Il n'existe donc pas de valeur de transfert minimale exprimée en euros.

- Les valeurs de transfert ne tiennent pas compte des opérations futures (ni arbitrages, ni cotisations).
- Les valeurs de transfert pour le support en Unités de Compte sont données pour un nombre de part générique initial de 100 équivalent à une prime versée de 100 euros, selon une base de conversion théorique 1 Unité de Compte = 1 euro.

Nous ne nous engageons que sur le nombre d'Unités de Compte, mais pas sur leur valeur. La valeur de ces Unités de Compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

Les valeurs de transfert en euros relatives au support en Unités de Compte sont obtenues en multipliant le nombre d'Unités de Compte par la valeur de l'Unité de Compte du premier jour ouvré suivant la réception des pièces nécessaires au règlement.

7.3 Tableau des valeurs de transfert, lorsque la garantie « Plancher Décès » est souscrite

7.3.1 Tableau des valeurs de transfert, sans tenir compte des prélèvements liés à la garantie « Plancher Décès »

Fin d'année d'assurance	Cumul des versements au terme de chaque année	Fonds en Euros	Support en Unités de compte
		Valeur de transfert	Valeur de transfert
1	200 €	98,36 €	98,168 parts
2	400 €	196,07 €	195,512 parts
3	600 €	293,15 €	292,038 parts
4	800 €	389,60 €	387,753 parts
5	1 000 €	485,43 €	482,665 parts
6	1 200 €	586,49 €	582,605 parts
7	1 400 €	682,03 €	676,871 parts
8	1 600 €	776,95 €	770,345 parts

- Les valeurs de transfert figurant dans le tableau ci-dessus ne tiennent compte ni des prélèvements au titre de la garantie « Plancher Décès », lesquels ne sont pas plafonnés en nombre d'Unités de Compte ou en euros, ni de la quote-part éventuelle de l'adhérent dans les moins-values latentes du fonds en euros, ni des prélèvements effectués par l'Assureur pour financer les activités de l'association relatives au plan et du comité de surveillance. Il n'existe donc pas de valeur de transfert minimale exprimée en euros.

- Les valeurs de transfert ne tiennent pas compte des opérations futures (ni arbitrages, ni cotisations).
- Les valeurs de transfert pour le support en Unités de Compte sont données pour un nombre de part générique initial de 100 équivalent à une prime versée de 100 euros, selon une base de conversion théorique 1 Unité de Compte = 1 euro.

Nous ne nous engageons que sur le nombre d'Unités de Compte, mais pas sur leur valeur. La valeur de ces Unités de Compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

Les valeurs de transfert en euros relatives au support en Unités de Compte sont obtenues en multipliant le nombre d'Unités de Compte par la valeur de l'Unité de Compte du premier jour ouvré suivant la réception des pièces nécessaires au règlement.

7.3.2 Prise en compte des prélèvements liés à la garantie « Plancher Décès »

Calcul de la valeur de transfert à la fin de chaque année (n)

Fonds en euros	$VT_e_n = \{ [VT_e_{n-1} + Ve_n] \times (1 - FG_e) - CP_e_n \} \times (1 - IT_n)$
Avec : VT_e_n	valeur de transfert, en euro, de l'épargne investie dans le fonds en euros, à la fin de l'année n
VT_e_{n-1}	valeur de transfert à la fin de l'année précédente
Ve_n	versement au titre de l'année n, considéré comme effectué en début d'année et affecté au fonds en euros Ce montant correspond au montant de versement de l'année précédente, augmenté du taux d'évolution du PASS de l'année n : $Ve_n = Ve_{n-1} \times (1 + Pass_n)$
FG_e	taux des frais de gestion prélevés sur l'épargne du fonds en euros
CP_e_n	cotisation de la garantie « Plancher Décès », prélevée sur le fonds en euros au 31/12 de l'année n
IT_n	taux de l'indemnité de transfert. Pour $n < 5$, $IT_n = 1\%$; pour $n > 5$, $IT_n = 0$

Support en Unités de Compte	$VT_{uC}_n = \frac{NP_n}{NP_n \times VP_n}$	$NP_n = \{ [NP_{n-1} + VuC_n / VP_{n-1}] \times (1 - FG_{uC}) - CP_{uC}_n \} \times (1 - IT_n)$
Avec : VT_{uC}_n	valeur de transfert de l'épargne investie dans le support en Unités de Compte	
NP_n	nombre de parts à la fin de l'année n	
VP_n	valeur de la part d'Unité de Compte à la fin de l'année n	
NP_{n-1}	nombre de parts à la fin de l'année n-1	
VP_{n-1}	valeur de la part d'Unité de Compte à la fin de l'année n-1 = valeur de la part d'Unité de Compte en début d'année n	
VuC_n	versement au titre de l'année n, considéré comme effectué en début d'année et affecté au support en Unités de Compte. Ce montant correspond au montant de versement de l'année précédente, augmenté du taux d'évolution du PASS de l'année n : $VuC_n = VuC_{n-1} \times (1 + Pass_n)$	
CP_{uC}_n	cotisation de la garantie « Plancher Décès » et, prélevée sur le support en Unités de Compte au 31/12 de l'année n	
FG_{uC}	taux des frais de gestion prélevés sur l'épargne des supports en Unités de Compte	
IT_n	taux de l'indemnité de transfert. Pour $n < 5$, $IT_n = 1\%$; Pour $n > 5$, $IT_n = 0$	

Cas particulier de la première année d'assurance (n = 1)

Fonds en euros	$VT_e_1 = \{ [Ve_0] \times (1 - FG_e) - CP_e_1 \} \times (1 - IT_1)$
Support en Unités de Compte	$VT_{uC}_1 = NP_1 \times VP_1$ $NP_1 = \{ [VuC_0 / VP_0] \times (1 - FG_{uC}) - CP_{uC}_1 \} \times (1 - IT_1)$
Avec : Ve_0	montant du versement effectué à l'adhésion, affecté au fonds en euros
VuC_0	montant du versement effectué à l'adhésion, affecté au support en Unités de Compte
VP_0	valeur de la part de l'Unité de Compte à l'adhésion

Calcul de la cotisation (Cn) de la garantie « Plancher Décès » (Gn) due au titre de chaque année n

1. Calcul de la garantie	G_n	$= \max(0 ; V - VT_n)$ avec : $G_n \leq 75\,000 \text{ €}$
2. Calcul de la cotisation	C_n	$= G_n \times T_n$
3. Répartition de la cotisation entre fonds en euros et supports en Unités de Compte	CPE_n $CPUC_n$	$= C_n \times VT_e_n / VT_n$ $= C_n \times VT_{uC}_n / VT_n$

Avec : V	montant des versements totaux effectués depuis l'adhésion = $Ve + VuC$ $V = Ve + VuC$ avec : $Ve = Ve_0 + Ve_1 + \dots + Ve_n$ et $VuC = VuC_0 + VuC_1 + \dots + VuC_n$
VT_n	montant de la valeur de transfert totale = $VT_e_n + VT_{uC}_n$ (calculées avant déduction de C_n)
T_n	taux de cotisation lu dans le barème figurant à l'article 5.3.3.1, selon l'âge de l'assuré au cours de l'année d'assurance considérée (âge calculé par différence de millésimes = année de calcul - année de naissance de l'assuré).
$\max(0 ; b)$	consiste à prendre la plus grande valeur entre 0 et b, c'est-à-dire soit la valeur b si cette valeur est positive, soit 0 si b est négatif.

Exemple de calcul d'un contrat souscrit le 1^{er} janvier – Assuré âgé de 45 ans

(note : pour simplifier les explications, le calcul ci-dessous est fait une seule fois au 31 décembre en supposant que la valeur de l'Unité de Compte est identique pour chacun des douze mois de l'année. Sur un contrat réel, il est effectué pour 1/12^e à la fin de chaque mois et prend en considération la valeur réelle de l'Unité de Compte au moment du calcul.)

<i>Calcul à la fin de la 1^{re} année d'assurance</i>	<i>Fonds en euros</i>	<i>Support en UC</i>	<i>Total</i>
Investissement initial au 01/01/n			
- Montant des versements à l'adhésion :	VE = 100 €	VUC = 100 €	V = 200 €
- Investissement net	= VE	= VUC / VP ₀	
- Hypothèse de valeur d'UC (VP ₀) : 1 UC = 1 €	= 100,00 €	= 100,000 parts	
Calcul de la valorisation de l'épargne au 31/12			
- Frais de gestion à déduire (Euros : FGE = 0,65 % ; UC : FGUC = 0,84 %)	0,65 % x 100,00 = 0,65 €	0,84 % x 100,000 parts = 0,840 part	
- Valeur de l'épargne avant prélèvement de la cotisation de la garantie « Plancher Décès » : (hypothèse de valeur de l'UC : VP ₁ = 0,70 €)	100,00 - 0,65 VTE ₁ = 99,35 €	100,000 - 0,840 VTUC ₁ = 99,160 parts soit 69,41 €	VT ₁ = 168,76 €
Calcul de la garantie « Plancher Décès »			
- Écart constaté entre le cumul des versements nets au terme et la valeur de l'épargne : G ₁ = G ₁ = max [0; V - VT ₁] = 200,00 - 168,76			31,24 €
- Taux de cotisation de la garantie « plancher décès » (lire barème à l'article 5.3.3.1 à l'âge de 45 ans) :			0,49 %
- Cotisation de la garantie « Plancher Décès » = écart constaté x taux cotisation = 31,24 x 0,49 % =			0,15 €
- Répartition proportionnelle de la cotisation entre fonds en euros et support en Unités de Compte	0,15 x 99,35 / 168,76 = 0,09 €	0,15 x 69,41 / 168,76 = 0,06 € Soit 0,086 part (0,06/0,70)	0,15 €
- Valeur de transfert, nette du prélèvement du coût de la garantie « Plancher Décès » et de l'indemnité de transfert de 1 %	= (99,35 - 0,09) x (1 - 1,00%) = 98,27 €	(99,160 - 0,086) x (1 - 1,00%) = 98,083 parts	

Simulations de la valeur de transfert sur les huit premières années du contrat

Dans le tableau ci-dessous, sont données, à titre d'exemple, des simulations de valeurs de transfert calculées selon des hypothèses de hausse de 30 % régulière, de stabilité et de baisse de 30 % régulière, de la valeur du support en Unités de Compte sur 8 ans, en considérant une suite de versements programmés.

<i>Fin d'année d'assurance</i>	<i>Cumul des versements au terme de chaque année</i>	<i>Fonds en Euros Valeur de transfert</i>			<i>Support en Unités de Compte (en nombre de parts)</i>		
		<i>Hausse de l'UC</i>	<i>Stabilité de l'UC</i>	<i>Baisse de l'UC</i>	<i>Hausse de l'UC</i>	<i>Stabilité de l'UC</i>	<i>Baisse de l'UC</i>
1	200,00 €	98,36 €	98,35 €	98,27 €	98,168 parts	98,168 parts	98,083 parts
2	400,00 €	196,07 €	196,05 €	195,72 €	172,858 parts	195,502 parts	237,197 parts
3	600,00 €	293,15 €	293,11 €	292,31 €	229,494 parts	292,008 parts	434,791 parts
4	800,00 €	389,60 €	389,53 €	387,98 €	272,189 parts	387,694 parts	718,426 parts
5	1 000,00 €	485,43 €	485,29 €	482,70 €	304,227 parts	482,556 parts	1 118,864 parts
6	1 200,00 €	586,49 €	586,24 €	581,66 €	331,375 parts	582,396 parts	1 697,800 parts
7	1 400,00 €	682,03 €	681,63 €	674,45 €	349,079 parts	676,524 parts	2 499,622 parts
8	1 600,00 €	776,95 €	776,36 €	766,17 €	361,911 parts	769,821 parts	3 702,458 parts

Titres@PER

Annexe I - Liste des Unités de Compte éligibles au contrat

Vous trouverez ci-joint :

- la liste des Unités de Compte de référence du contrat conformément à l'Annexe de l'article A. 132-4 du Code des assurances ;
- une information sur chaque actif référencé au contrat, conformément au deuxième alinéa de l'article L. 224-7 du Code monétaire et financier.

Pour permettre son actualisation régulière, elle fait l'objet d'un document séparé qui vous est remis contre récépissé, avec le présent dossier d'adhésion.

Pour chaque Unité de Compte que vous avez sélectionnée à l'adhésion, il vous sera également fourni, par documents séparés, l'indication des caractéristiques principales de chacune de ces Unités de Compte.

De plus, à chaque arbitrage et à chaque versement complémentaire, il vous sera remis ou adressé, un document comportant les caractéristiques principales des Unités de Compte qui n'avaient pas été sélectionnées à l'adhésion et pour lesquelles cette information ne vous avait pas encore été remise.

Cette indication peut être effectuée par la remise du DICI (Document d'informations clés pour l'investisseur).

Titres@PER

Annexe II – Indications générales relatives au régime fiscal applicable à une adhésion

Mise à jour : octobre 2019

La présente annexe a été établie en fonction de la législation en vigueur à sa date de publication pour un adhérent ayant le statut de résident fiscal français. Cette législation étant susceptible d'évoluer en cours d'adhésion, les informations mentionnées ci-après sont communiquées à titre indicatif et ne constituent pas un engagement de SwissLife Assurance Patrimoine sur le régime fiscal des versements et des prestations.

Régime fiscal applicable aux versements volontaires

Les versements volontaires effectués dans le cadre d'une adhésion à Titres@PER sont, en fonction de la situation personnelle et professionnelle de l'adhérent et de la nature des revenus qu'il perçoit, susceptibles d'ouvrir droit à une déduction de son revenu imposable.

I. Versements volontaires déductibles du revenu professionnel

I. A. Pour les travailleurs non-salariés non-agricoles (article 154 bis du Code général des impôts)

Les versements volontaires effectués par un adhérent affilié à un régime de Sécurité sociale de travailleurs non-salariés non-agricoles sont déductibles de son revenu professionnel (bénéfices industriels et commerciaux, bénéfices non commerciaux ou rémunération de gérance versées dans le cadre de l'article 62 du Code général des impôts) dans une limite égale au plus élevé des deux montants suivants :

- soit 10 % de la fraction de son bénéfice imposable, retenue à concurrence de huit PASS, auxquels s'ajoutent 15 % de la fraction du bénéfice comprise entre une fois et huit fois ce même plafond ;
- soit 10 % du PASS.

Cette limite est réduite :

- d'une part, du montant des cotisations versées par l'adhérent au régime complémentaire obligatoire d'assurance vieillesse dont il relève, pour la part qui excède la cotisation minimale obligatoire ;
- d'autre part, du montant des sommes versées par l'entreprise dans le cadre d'un PERCO visé aux articles L. 3334-1 et suivants du Code du travail et d'un plan d'épargne retraite entreprise collectif visé à l'article L. 224-13 du Code monétaire et financier (abondement de l'employeur, versement d'amorçage ou versements périodiques) et de certains droits issus d'un compte épargne temps affranchis d'impôt sur le revenu en application du a) bis du 18° de l'article 81 du Code général des impôts.

Fiscalité de la garantie exonération

La part de chaque versement affectée au financement de la garantie exonération est déductible du revenu professionnel de l'adhérent dans les mêmes conditions et limites que les cotisations versées à des contrats de prévoyance ou frais de santé complémentaire dits « Madelin » (3,75 % du bénéfice imposable auxquels s'ajoutent 7 % du PASS sans que le montant ainsi obtenu ne puisse excéder 3 % de 8 PASS).

I. B. Pour les travailleurs non-salariés agricoles (article 154 bis-0 A du Code général des impôts)

Les versements volontaires effectués par un adhérent affilié au régime de Sécurité sociale des travailleurs non-salariés agricoles sont déductibles de son revenu professionnel (bénéfices agricoles) ou, lorsque le bénéfice professionnel de l'adhérent est déterminé à partir du système du forfait collectif agricole, de son revenu global, dans une limite égale au plus élevé des deux montants suivants :

- soit 10 % de la fraction de son bénéfice imposable, retenue à concurrence de huit PASS auxquels s'ajoutent 15 % de la fraction du bénéfice comprise entre une fois et huit fois ce même plafond ;
- soit 10 % du PASS.

Cette limite est réduite du montant des sommes versées par l'entreprise dans le cadre d'un PERCO visé aux articles L. 3334-1 et suivants du Code du travail et d'un plan d'épargne retraite entreprise collectif visé à l'article L. 224-13 du Code monétaire et financier (abondement de l'employeur, versement d'amorçage ou versements périodiques) et de certains droits issus d'un compte épargne temps affranchis d'impôt sur le revenu en application du a) bis du 18° de l'article 81 du Code général des impôts. Lorsque l'adhérent est imposable selon le système de la moyenne triennale prévue à l'article 75-0 B du Code général des impôts, le bénéfice imposable à retenir n'est pas celui issu de la moyenne triennale mais celui issu de l'exercice clos au cours de l'année.

Par ailleurs, les versements volontaires effectués par l'adhérent sont également déductibles de la base de calcul de ses cotisations et contributions sociales.

Fiscalité de la garantie exonération

La part de chaque versement affectée au financement de la garantie exonération n'est déductible ni du revenu imposable de l'adhérent ni de la base de calcul de ses cotisations et contributions sociales.

II. Versements volontaires déductibles du revenu global (article 163 quater viciés du Code général des impôts)

Les versements volontaires effectués par un adhérent, qui n'ont pas déjà été déduits de son revenu professionnel dans les conditions mentionnées ci-avant, sont déductibles du revenu net global de son foyer fiscal dans une limite annuelle égale à la différence, constatée au titre de l'année précédente, entre :

- d'une part, 10 % de ses revenus nets d'activité professionnelle retenus dans la limite de huit PASS ou 10 % du PASS si ce dernier montant est plus élevé ;
- d'autre part, le montant des cotisations, primes et versements d'épargne retraite à caractère professionnel. Il s'agit :
 - pour les salariés, des sommes versées au titre de régimes de retraite supplémentaire d'entreprise collectifs et obligatoires (contrats dits « article 83 ») et de celles versées sur un plan d'épargne retraite obligatoire visé à l'article L. 224-23 du Code monétaire et financier qui ont été déduites de l'assiette du revenu imposable en application du 2° de l'article 83 du Code général des impôts ;
 - pour les travailleurs non-salariés, des sommes versées sur des contrats dits Madelin, Madelin agricole et des plans d'épargne retraite visés aux articles L. 224-13 et L. 224-28 du Code monétaire et financier qui ont été déduites de l'assiette du bénéfice imposable en application de l'article 154 bis ou de l'article 154 bis-0 A du Code général des impôts, pour la seule part des versements qui excède 15 % de la quote-part du bénéfice imposable compris entre une et huit fois le PASS ;
 - pour les salariés et les travailleurs non-salariés : des sommes versées sur un PERCO visé aux articles L. 3334-1 et suivants du Code du travail et un plan d'épargne retraite d'entreprise collectif visé à l'article L. 224-13 du Code monétaire et financier, affranchies d'impôt sur le revenu en application du 18° de l'article 81 du Code général des impôts (abondement de l'employeur, versement d'amorçage ou versements périodiques de l'employeur et transfert de droits issus d'un compte épargne temps ou, en l'absence de compte épargne temps, de jours de repos non pris).

Cette limite de déduction est commune à l'ensemble des versements effectués sur des dispositifs et contrats d'épargne retraite non professionnels (PERP, PREFON, COREM...), aux versements individuels et facultatifs (Vifs) effectués sur des contrats de retraite supplémentaire collectifs et obligatoires (contrats dits « articles 83 ») ainsi qu'aux versements volontaires mentionnés au 1° de l'article L. 224-2 du Code monétaire et financier effectués sur des plans d'épargne retraite mentionnés à l'article L. 224-1

du même code et faisant l'objet d'une déduction du revenu imposable au titre du 163 quater viciés du Code général des impôts.

Le solde non consommé, au titre d'une année donnée, de cette limite de déduction peut être reporté sur les trois années suivantes. Les couples mariés ou liés par un pacte civil de solidarité (Pacs) et soumis à une imposition commune peuvent bénéficier d'une mutualisation de leur plafond individuel.

III. Versements volontaires non déduits des revenus imposables

L'adhérent peut, pour chacun de ses versements libres, renoncer au bénéfice des dispositifs de déduction fiscale présentés ci-avant.

Cette option doit être exercée auprès de SwissLife Assurance et Patrimoine au plus tard lors du versement et est irrévocable.

Le versement en cause ne sera alors pas admis en déduction de son revenu imposable.

Les modalités d'imposition des prestations issues de versements volontaires de l'adhérent n'ayant pas fait l'objet d'une déduction de son revenu imposable sont différentes de celles des prestations issues de versements volontaires ayant fait l'objet d'une telle déduction.

Régime fiscal applicable aux prestations versées en cas de vie de l'adhérent

IV. Prestations issues des versements volontaires mentionnés au 1° de l'article L. 224-2 du Code monétaire et financier

IV.A Prestations versées sous la forme d'un capital Capital issu de versements ayant fait l'objet d'une déduction du revenu imposable

Le capital versé est :

- pour sa quote-part correspondant aux versements, imposé à l'impôt sur le revenu dans les conditions de droit commun (intégration dans les revenus soumis au barème progressif) sans abattement ;
- pour sa quote-part correspondant aux plus-values dégagées, soumis au prélèvement forfaitaire obligatoire prévu au I de l'article 125 A du Code général des impôts et assujetti aux prélèvements sociaux applicables aux produits de placements.

Le prélèvement forfaitaire obligatoire n'est pas libératoire de l'impôt sur le revenu ; l'année suivant celle du versement du capital, les plus-values seront imposées à l'impôt sur le revenu par application du prélèvement forfaitaire unique prévu au 1 de l'article 200 A du Code général des impôts. L'adhérent pourra alors opter pour la réintégration des plus-values dans ses revenus imposables au barème progressif. Cette option n'est pas spécifique aux plus-values perçues lors du versement du capital ; elle s'appliquera à l'ensemble des revenus, gains, profits et plus-values perçus par l'adhérent et entrant dans le champ du prélèvement forfaitaire unique. Les sommes prélevées au titre du prélèvement forfaitaire obligatoire viendront en déduction, soit du montant dû au titre du prélèvement forfaitaire unique, soit du montant de la cotisation d'impôt sur le revenu en cas d'option de l'adhérent pour la réintégration des plus-values dans ses revenus imposables au barème progressif. L'excédent éventuel sera restitué.

Capital issu de versements n'ayant pas fait l'objet d'une déduction du revenu imposable

Le capital versé est :

- pour sa quote-part correspondant aux versements, affranchi d'impôt sur le revenu ;
- pour sa quote-part correspondant aux plus-values dégagées, soumis au prélèvement forfaitaire obligatoire, aux prélèvements sociaux applicables aux produits de placements et au prélèvement forfaitaire unique (ou sur option à l'impôt sur le revenu par réintégration dans les revenus soumis au barème progressif) dans les mêmes conditions que celles décrites précédemment.

IV.B Prestations versées sous la forme d'une rente viagère

Rente viagère issue de versements ayant fait l'objet d'une déduction du revenu imposable

La rente viagère est imposable à l'impôt sur le revenu dans la catégorie des pensions et retraites.

Elle est imposable pour son montant net de prélèvements sociaux déductibles et entre dans le champ de l'abattement plafonné de 10% applicable à l'ensemble des retraites, pensions et rentes perçues par l'adhérent.

La rente est assujettie aux prélèvements sociaux applicables aux produits de placements sur une fraction de son montant déterminée en fonction de l'âge de l'adhérent lors de l'entrée en jouissance de la rente par application du barème prévu au 6. de l'article 158 du Code général des impôts ci-après reproduit :

Âge lors de l'entrée en jouissance de la rente	Fraction de la rente assujettie aux prélèvements sociaux
Inférieur à 50 ans	70 %
Entre 50 et 59 ans inclus	50 %
Entre 60 et 69 ans inclus	40 %
Plus de 69 ans	30 %

Ces prélèvements sociaux sont précomptés par SwissLife Assurance et Patrimoine lors du versement de chaque arrérage.

Rente viagère issue de versements n'ayant pas fait l'objet d'une déduction du revenu imposable de l'adhérent

La rente viagère est imposable dans la catégorie des rentes viagères acquises à titre onéreux.

Elle est imposable à l'impôt sur le revenu et assujettie aux prélèvements sociaux applicables aux revenus du patrimoine sur une fraction de son montant déterminée en fonction de l'âge de l'adhérent lors de l'entrée en jouissance de la rente par application du barème précité prévu au 6. de l'article 158 du Code général des impôts.

Les prélèvements sociaux sont recouverts par voie de rôle par l'administration fiscale directement auprès de l'adhérent.

V. Prestations issues de droits individuels liés à des versements mentionnés au 2° de l'article L. 224-2 du Code monétaire et financier

Les sommes mentionnées au 2° de l'article L. 224-2 du Code monétaire et financier sont constituées par :

- la participation aux résultats de l'entreprise prévue au titre II du livre III de la troisième partie du Code du travail ;
- l'intéressement prévu au titre I^{er} du même livre III du même code ;
- les versements des entreprises prévus au titre III dudit livre III du même code (abondement, versement d'amorçage et versements périodiques) ;
- les droits inscrits au sein d'un compte épargne-temps ou, en l'absence de compte épargne-temps dans l'entreprise et dans des limites fixées par décret, des sommes correspondant à des jours de repos non pris, s'agissant des plans d'épargne retraite d'entreprise.

Ces sommes ne peuvent faire l'objet d'un versement directement au sein de Titres@PER mais elles peuvent y être affectées dans le cadre d'un transfert, au sein de Titres@PER, de droits individuels acquis au sein d'un autre plan d'épargne retraite visé à l'article L. 224-1° du Code monétaire et financier ou d'un PERCO visé aux articles L. 3334-1 et suivants du Code du travail.

V.A Prestations versées sous la forme d'un capital

Capital issu de sommes ayant bénéficié d'une exonération d'impôt sur le revenu

Le capital versé est intégralement exonéré d'impôt sur le revenu. Il est assujetti aux prélèvements sociaux applicables aux produits de placements pour sa quote-part correspondant aux plus-values dégagées.

Capital issu de sommes n'ayant pas bénéficié d'une exonération d'impôt sur le revenu

Le capital versé est :

- pour sa quote-part correspondant aux sommes versées, affranchi d'impôt sur le revenu ;
- pour sa quote-part correspondant aux plus-values dégagées, soumis au prélèvement forfaitaire obligatoire, aux prélèvements sociaux applicables aux produits de placements et au prélèvement forfaitaire unique (ou sur option à l'impôt sur le revenu par réintégration dans les revenus soumis au barème progressif) dans les mêmes conditions que celles décrites au paragraphe IV.A de la présente annexe.

V.B Prestations versées sous la forme d'une rente viagère

La rente viagère issue de sommes mentionnées au 2° de l'article L. 224-2 du Code monétaire et financier, que ces sommes aient ou non bénéficié d'une exonération d'impôt sur le revenu, est imposable à l'impôt sur le revenu et assujettie aux prélèvements sociaux applicables aux revenus du patrimoine sur une fraction de son montant déterminée en fonction de l'âge de l'adhérent lors de l'entrée en jouissance de la rente par application du barème prévu au 6 de l'article 158 du Code général des impôts (cf. IV.B).

Les prélèvements sociaux sont recouverts par voie de rôle par l'administration fiscale directement auprès de l'adhérent.

VI. Prestations issues de droits individuels liés à des versements mentionnés au 3° de l'article L. 224-2 du Code monétaire et financier

Les sommes mentionnées au 3° de l'article L. 224-2 du Code monétaire et financier sont constituées par les versements obligatoires du salarié ou de l'employeur, s'agissant des plans d'épargne retraite d'entreprise auxquels le salarié est affilié à titre obligatoire.

Ces sommes ne peuvent faire l'objet d'un versement directement au sein de Titres@PER mais elles peuvent y être affectées dans le cadre d'un transfert, au sein de Titres@PER, de droits individuels acquis au sein d'un autre plan d'épargne retraite visé à l'article L.224-1° du Code monétaire et financier ou d'un contrat de retraite supplémentaire dit « article 83 ».

VI.A Prestations versées sous la forme d'un capital (uniquement en cas de rachat de rente effectué en application de l'article A.160-2-1 du Code des assurances)

Le capital versé au titre du rachat de rente est :

- pour sa quote-part correspondant aux versements obligatoires de l'adhérent ou de l'employeur, assujetti aux prélèvements sociaux applicables aux revenus de remplacement et, pour son montant net de prélèvements sociaux déductibles, imposé à l'impôt sur le revenu dans les conditions de droit commun (intégration dans les revenus soumis au barème progressif) sans abattement ;
- pour sa quote-part correspondant aux plus-values dégagées, soumis au prélèvement forfaitaire obligatoire, aux prélèvements sociaux applicables aux produits de placements et au prélèvement forfaitaire unique (ou sur option à l'impôt sur le revenu par réintégration dans les revenus soumis au barème progressif) dans les mêmes conditions que celles décrites au paragraphe IV.A de la présente annexe.

VI.B Prestations versées sous la forme d'une rente viagère

La rente viagère est imposable à l'impôt sur le revenu dans la catégorie des pensions et retraites.

Elle est imposable pour son montant net de prélèvements sociaux déductibles et entre dans le champ de l'abattement plafonné de 10 % applicable à l'ensemble des retraites, pensions et rentes perçues par l'adhérent.

La rente est assujettie aux prélèvements sociaux applicables aux revenus de remplacements.

VII. Capitaux versés dans le cadre des situations visées à l'article L. 224-4 du Code monétaire et financier

Les sommes versées en application des situations visées au 1° à 5° du I de l'article L. 224-4 du Code monétaire et financier sont affranchies d'impôt sur le revenu.

Les sommes versées en application des dispositions du 6° du I de l'article précité (acquisition de la résidence principale) sont, suivant leur origine, fiscalement traitées dans les conditions prévues au paragraphe IV.A et / ou au paragraphe V.A de la présente annexe.

Régime fiscal applicable aux prestations versées en cas de décès de l'adhérent

VIII. Prestations versées en cas de décès de l'adhérent après l'âge de 70 ans (article 757 b du Code général des impôts)

Les prestations dues à raison du décès d'un adhérent donnent ouverture au droits de mutation par décès suivant le degré de parenté existant entre le bénéficiaire et l'adhérent pour leur montant total retenu après un abattement de 30 500 euros.

L'abattement précité est commun à l'ensemble des contrats d'assurance vie et des plans d'épargne retraite visés à l'article L. 142-1 du Code des assurances souscrits sur la tête d'un même assuré.

Le conjoint de l'adhérent ou la personne avec qui il est lié par un pacte civil de solidarité ainsi que ses frères et sœurs (sous conditions) sont, lorsqu'ils sont bénéficiaires des prestations versées, exonérés de droits de mutation sur lesdites prestations.

IX. Prestations versées en cas de décès de l'adhérent avant l'âge de 70 ans

Lorsqu'elles n'entrent pas dans le champ de l'article 757 B du Code général des impôts, et à moins qu'elles ne résultent d'une adhésion à un plan d'épargne retraite visé à l'article L. 142-1 du Code des assurances constituée moyennant le versement de primes régulièrement échelonnées dans leur montant et leur périodicité pendant une durée d'au moins quinze ans, les prestations dues à raison du décès d'un adhérent sont assujetties au prélèvement *sui generis* prévu à l'article 990 I du Code général des impôts.

Les prestations versées bénéficient d'un abattement de 152 500 euros ; cet abattement ne joue qu'une seule fois par bénéficiaire quel que soit le nombre de contrats d'assurance vie et de plans d'épargne retraite visés à l'article L. 142-1 du Code des assurances souscrits sur la tête du même assuré dont il serait bénéficiaire.

Le conjoint de l'adhérent ou la personne avec qui il est lié par un pacte civil de solidarité ainsi que ses frères et sœurs (sous conditions) sont, lorsqu'ils sont bénéficiaires des prestations versées, exonérés du prélèvement prévu à l'article 990 I du Code général des impôts.

X. Impôt sur la fortune immobilière (article 972 du Code général des impôts)

A compter de l'échéance mentionnée au premier alinéa de l'article L. 224-1 du Code monétaire et financier, les unités de compte détenues dans le cadre d'une adhésion à Titres@PER au titre des versements mentionnés au 1° et 2° de l'article L. 224-2 entrent dans le patrimoine de l'adhérent assujetti à l'impôt sur la fortune immobilière à hauteur de la valeur de la fraction desdites unités de compte constituée des actifs immobiliers mentionnée à l'article 965 du Code général des impôts appréciée dans les conditions prévues au même article 965 et à l'article 972 bis du même code.

Toutefois, les unités de compte correspondant à des titres d'organismes de placement collectifs ne sont pas retenues pour la détermination de cet impôt lorsque le redevable détient moins de 10 % des droits de l'organisme et que l'actif de cet organisme est composé à hauteur de moins de 20 % de biens ou droits immobiliers imposables.

Titres@PER

Annexe III – Indications générales relatives aux profils d'investissement du pilotage retraite

Les risques en matière de durabilité (en matière environnementale ou sociale) ne sont pas pris en compte dans le cadre de ces profils.

Afin de vous aider dans le choix de votre profil d'investissement, nous vous indiquons le niveau de risque associé. Le risque est mesuré par la volatilité des différentes catégories d'OPCVM de l'allocation.

« PER prudent »

La volatilité et le rendement espéré sont modérés pour une prise de risque maîtrisée diminuant au fur à mesure de l'arrivée à échéance, la volatilité maximale est de 5 %.

« PER équilibré »

La volatilité et le rendement espéré sont moyens pour une prise de risque équilibrée diminuant au fur à mesure de l'arrivée à échéance, la volatilité maximale est de 10 %.

« PER dynamique »

La volatilité et le rendement espéré sont élevés mais représente une prise de risque plus importante diminuant au fur à mesure de l'arrivée à échéance, la volatilité maximale est de 15 %.

Les profils d'investissement sont composés des supports financiers suivants :

Support en euros	<ul style="list-style-type: none"> • Fonds euros
Supports en Unités de Compte	<ul style="list-style-type: none"> • SLF (F) Multi Asset Tempo P • SLF (Lux) Multi Asset Balanced R • SLF (Lux) Multi Asset Growth R • SLF (F) Bond Global Inflation P • SLF (F) Equity EuroZone Minimum Volatility P • Eres Multigestion PME

Vous trouverez dans l'Annexe I les caractéristiques principales de ces Unités de Compte et pour chacune des Unités de Compte, l'adresse internet où vous procurer le DICI (Document d'informations clés pour l'investisseur) pour les OPC.

Profil prudent – « PER prudent » – Budget de volatilité : 5 %

L'objectif d'investissement est une croissance du capital générée, en premier lieu, par les investissements en obligations, complétée par la performance des investissements en actions dont la part décroît et est nulle à l'échéance.

Le risque est géré par l'intermédiaire de fonds diversifiés ayant un budget de volatilité⁽³⁾ prédéfini. La volatilité de ce profil est comprise entre

5 % et 0 %. Des compléments de performance sont recherchés en allouant une partie des actifs sur un fonds investi en obligations liées à l'inflation et sur un fonds actions investi dans des actions européennes sélectionnées pour leur volatilité plus faible.

Sur certaines périodes, les performances peuvent être négatives et le niveau de volatilité des performances n'est pas garanti.

Horizon de placement en années	Fonds euros	SLF (Lux) Multi Asset Growth R	SLF (F) Bond Global Inflation P	SLF (Lux) Multi Asset Balanced R	SLF (F) Multi Asset Tempo P	SLF (F) Equity EuroZone Minimum Volatility P	Eres Multigestion PME
≥ 30	0 %	15 %	10 %	40 %	25 %	10 %	0 %
29	0 %	15 %	10 %	40 %	25 %	10 %	0 %
28	0 %	15 %	10 %	40 %	25 %	10 %	0 %
27	0 %	15 %	10 %	40 %	25 %	10 %	0 %
26	0 %	15 %	10 %	40 %	25 %	10 %	0 %
25	0 %	15 %	10 %	40 %	30 %	5 %	0 %
24	0 %	10 %	5 %	40 %	40 %	5 %	0 %
23	0 %	10 %	5 %	40 %	40 %	5 %	0 %
22	0 %	10 %	5 %	35 %	45 %	5 %	0 %
21	0 %	10 %	5 %	35 %	45 %	5 %	0 %
20	0 %	10 %	5 %	35 %	45 %	5 %	0 %
19	0 %	10 %	5 %	35 %	50 %	0 %	0 %
18	0 %	10 %	5 %	35 %	50 %	0 %	0 %
17	0 %	10 %	5 %	35 %	50 %	0 %	0 %
16	0 %	10 %	5 %	35 %	50 %	0 %	0 %
15	0 %	10 %	5 %	35 %	50 %	0 %	0 %
14	0 %	5 %	5 %	30 %	60 %	0 %	0 %
13	0 %	0 %	5 %	25 %	70 %	0 %	0 %
12	0 %	0 %	0 %	25 %	75 %	0 %	0 %
11	0 %	0 %	0 %	25 %	75 %	0 %	0 %
10	0 %	0 %	0 %	20 %	80 %	0 %	0 %
9	0 %	0 %	0 %	20 %	80 %	0 %	0 %
8	0 %	0 %	0 %	15 %	85 %	0 %	0 %
7	0 %	0 %	0 %	15 %	85 %	0 %	0 %
6	0 %	0 %	0 %	10 %	90 %	0 %	0 %
5	0 %	0 %	0 %	10 %	90 %	0 %	0 %
4	0 %	0 %	0 %	5 %	95 %	0 %	0 %
3	0 %	0 %	0 %	5 %	95 %	0 %	0 %
2	15 %	0 %	0 %	0 %	85 %	0 %	0 %
1	35 %	0 %	0 %	0 %	65 %	0 %	0 %
0	50 %	0 %	0 %	0 %	50 %	0 %	0 %

(3) La volatilité mesure l'ampleur des fluctuations de la valeur d'un actif. Elle se calcule mathématiquement par l'écart type des rentabilités de l'actif. La volatilité est une mesure du risque d'un actif. En effet, une volatilité élevée signifie que la valeur de l'actif peut varier très fortement sur une courte période à la baisse comme à la hausse.

Profil équilibré – « PER équilibré » – Budget de volatilité : 10 %

L'objectif d'investissement est, au départ, une croissance du capital générée de façon équilibrée entre des investissements en actions et en obligations. L'allocation est évolutive, la part risquée (actions) diminue en cours de vie du contrat et est nulle à l'échéance.

Le risque est géré par l'intermédiaire de fonds diversifiés ayant un budget de volatilité⁽³⁾ prédéfini. La volatilité de ce profil est comprise entre

10 % et 0 % (la dernière année). Des compléments de performance sont recherchés en allouant une partie des actifs sur un fonds investi en obligations liées à l'inflation et sur un fonds actions investi dans des actions européennes sélectionnées pour leur volatilité plus faible.

Sur certaines périodes, les performances peuvent être négatives et le niveau de volatilité des performances n'est pas garanti.

Horizon de placement en années	Fonds euros	SLF (Lux) Multi Asset Growth R	SLF (F) Bond Global Inflation P	SLF (Lux) Multi Asset Balanced R	SLF (F) Multi Asset Tempo P	SLF (F) Equity EuroZone Minimum Volatility P	Eres Multigestion PME
≥ 30	0 %	15 %	5 %	55 %	0 %	15 %	10 %
29	0 %	15 %	5 %	55 %	0 %	15 %	10 %
28	0 %	15 %	5 %	55 %	0 %	15 %	10 %
27	0 %	15 %	5 %	55 %	0 %	15 %	10 %
26	0 %	15 %	0 %	55 %	0 %	15 %	10 %
25	0 %	10 %	10 %	60 %	0 %	10 %	10 %
24	0 %	10 %	10 %	60 %	0 %	10 %	10 %
23	0 %	10 %	10 %	60 %	0 %	10 %	10 %
22	0 %	10 %	10 %	60 %	0 %	10 %	10 %
21	0 %	10 %	10 %	60 %	0 %	10 %	10 %
20	0 %	5 %	5 %	65 %	10 %	5 %	10 %
19	0 %	0 %	5 %	65 %	15 %	5 %	10 %
18	0 %	0 %	5 %	65 %	15 %	5 %	10 %
17	0 %	0 %	5 %	65 %	15 %	5 %	10 %
16	0 %	0 %	5 %	65 %	15 %	5 %	10 %
15	0 %	0 %	5 %	60 %	26 %	0 %	9 %
14	0 %	0 %	5 %	60 %	26 %	0 %	9 %
13	0 %	0 %	0 %	60 %	31 %	0 %	9 %
12	0 %	0 %	0 %	55 %	38 %	0 %	7 %
11	0 %	0 %	0 %	55 %	38 %	0 %	7 %
10	0 %	0 %	0 %	55 %	42 %	0 %	3 %
9	0 %	0 %	0 %	50 %	47 %	0 %	3 %
8	0 %	0 %	0 %	40 %	57 %	0 %	3 %
7	0 %	0 %	0 %	30 %	70 %	0 %	0 %
6	0 %	0 %	0 %	20 %	80 %	0 %	0 %
5	0 %	0 %	0 %	10 %	90 %	0 %	0 %
4	0 %	0 %	0 %	10 %	90 %	0 %	0 %
3	0 %	0 %	0 %	5 %	95 %	0 %	0 %
2	5 %	0 %	0 %	0 %	95 %	0 %	0 %
1	15 %	0 %	0 %	0 %	85 %	0 %	0 %
0	25 %	0 %	0 %	0 %	75 %	0 %	0 %

(3) La volatilité mesure l'ampleur des fluctuations de la valeur d'un actif. Elle se calcule mathématiquement par l'écart type des rentabilités de l'actif. La volatilité est une mesure du risque d'un actif. En effet, une volatilité élevée signifie que la valeur de l'actif peut varier très fortement sur une courte période à la baisse comme à la hausse.

Profil dynamique – « PER dynamique » – Budget de volatilité : 15 %

L'objectif d'investissement est, au départ, une croissance du capital générée en premier lieu, par les investissements en actions, complétée par des investissements en obligations. L'allocation est évolutive, la part risquée (actions) diminue en cours de vie du contrat et est nulle à l'échéance.

Le risque est géré par l'intermédiaire de fonds diversifiés ayant pour un budget de volatilité⁽³⁾ prédéfini. La volatilité de ce profil est comprise

entre 15 % et 0 % la dernière année. Des compléments de performance sont recherchés en allouant une partie des actifs sur un fonds investi en obligations liées à l'inflation et sur un fonds actions investi dans des actions européennes sélectionnées pour leur volatilité plus faible.

Sur certaines périodes, les performances peuvent être négatives et le niveau de volatilité des performances n'est pas garanti.

Horizon de placement en années	Fonds euros	SLF (Lux) Multi Asset Growth R	SLF (F) Bond Global Inflation P	SLF (Lux) Multi Asset Balanced R	SLF (F) Multi Asset Tempo P	SLF (F) Equity EuroZone Minimum Volatility P	Eres Multigestion PME
≥ 30	0 %	75 %	0 %	0 %	0 %	15 %	10 %
29	0 %	75 %	0 %	0 %	0 %	15 %	10 %
28	0 %	75 %	0 %	0 %	0 %	15 %	10 %
27	0 %	75 %	0 %	0 %	0 %	15 %	10 %
26	0 %	75 %	0 %	0 %	0 %	15 %	10 %
25	0 %	75 %	0 %	0 %	0 %	15 %	10 %
24	0 %	70 %	5 %	5 %	0 %	10 %	10 %
23	0 %	70 %	5 %	5 %	0 %	10 %	10 %
22	0 %	65 %	10 %	5 %	0 %	10 %	10 %
21	0 %	60 %	10 %	5 %	5 %	10 %	10 %
20	0 %	60 %	10 %	10 %	5 %	5 %	10 %
19	0 %	55 %	10 %	15 %	5 %	5 %	10 %
18	0 %	55 %	10 %	15 %	5 %	5 %	10 %
17	0 %	50 %	10 %	20 %	5 %	5 %	10 %
16	0 %	50 %	10 %	20 %	5 %	5 %	10 %
15	0 %	51 %	10 %	20 %	5 %	5 %	9 %
14	0 %	46 %	5 %	30 %	10 %	0 %	9 %
13	0 %	41 %	0 %	30 %	20 %	0 %	9 %
12	0 %	38 %	0 %	25 %	30 %	0 %	7 %
11	0 %	38 %	0 %	25 %	30 %	0 %	7 %
10	0 %	42 %	0 %	25 %	30 %	0 %	3 %
9	0 %	42 %	0 %	15 %	40 %	0 %	3 %
8	0 %	37 %	0 %	10 %	50 %	0 %	3 %
7	0 %	35 %	0 %	10 %	55 %	0 %	0 %
6	0 %	30 %	0 %	10 %	60 %	0 %	0 %
5	0 %	25 %	0 %	10 %	65 %	0 %	0 %
4	0 %	20 %	0 %	5 %	75 %	0 %	0 %
3	0 %	15 %	0 %	5 %	80 %	0 %	0 %
2	0 %	10 %	0 %	0 %	90 %	0 %	0 %
1	0 %	5 %	0 %	0 %	95 %	0 %	0 %
0	0 %	0 %	0 %	0 %	100 %	0 %	0 %

(3) La volatilité mesure l'amplitude des fluctuations de la valeur d'un actif. Elle se calcule mathématiquement par l'écart type des rentabilités de l'actif. La volatilité est une mesure du risque d'un actif. En effet, une volatilité élevée signifie que la valeur de l'actif peut varier très fortement sur une courte période à la baisse comme à la hausse.

Titres@PER

Annexe IV – Règles de déontologie

En application des articles L. 141-7, R. 141-7 et R. 144-6 du Code des assurances, l'assemblée générale de l'association CERENA a approuvé les règles de déontologie dont la teneur suit :

Article 1 – Objet des règles de déontologie

Les présentes règles de déontologie fixent les principes que s'engagent à respecter les personnes physiques qui, par leur fonction, représentent et défendent les intérêts des participants à un plan d'épargne retraite populaire (tel que ce terme est défini dans les statuts de l'association).

Ces règles ont pour objet de prévenir les conflits d'intérêt qui peuvent survenir lorsque ces personnes peuvent être en situation de ne pas agir en toute indépendance, et s'ils se présentent, de les résoudre équitablement dans l'intérêt des participants.

Ces personnes doivent remplir leur fonction en privilégiant toujours l'intérêt des participants au plan.

Article 2 – Personnes concernées

Les personnes mentionnées à l'article 1 sont :

- les membres du conseil d'administration de l'association ;
- les membres du bureau de l'association ;
- les membres du personnel salarié de l'association ;
- les membres des comités de surveillance des plans souscrits par l'association.

Article 3 – Communication des informations

Les personnes mentionnées à l'article 2 doivent informer le président de l'association et le président de leurs comités de surveillance respectifs :

- des intérêts directs ou indirects, y compris les avantages de toute nature, qu'elles ont détenus, détiennent ou viennent à détenir ;
- des fonctions qu'elles ont exercées, exercent ou viennent à exercer ;
- ainsi que de tout mandat qu'elles ont détenu, détiennent ou viennent à détenir, dans une activité économique et financière, et notamment dans un organisme d'assurance, ou dans l'une des sociétés ou entités du groupe de l'organisme d'assurance, ou chez l'un de ses partenaires significatifs et habituels, commercial ou financier, ou chez l'un de ses prestataires de services.

Cette information est adressée aux présidents, sous pli fermé, en ce qui concerne les intérêts détenus, et remise à leur secrétariat en ce qui concerne les fonctions exercées et les mandats détenus.

Lorsque le président du conseil d'administration ou le président du comité de surveillance est concerné par les dispositions du premier alinéa, il en informe immédiatement son conseil ou son comité.

Article 4 – Suites données à la communication

Le président du conseil d'administration et le président du comité de surveillance, en fonction des informations reçues au titre de l'article 3 du présent code, décident avec l'accord du conseil d'administration ou du comité de surveillance des suites à donner : abstention de participation aux délibérations, abstention de vote ou démission.

Article 5 – Obligations de diligence et de confidentialité

Les personnes visées à l'article 2 doivent respecter dans l'exercice de leur fonction des règles de prudence, de diligence et de confidentialité. Elles sont astreintes à une obligation de confidentialité pour les faits, actes et renseignements dont elles ont pu avoir connaissance en raison de leurs fonctions.

Les membres du comité de surveillance sont tenus au secret professionnel à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel et données comme telles par les experts et les personnes consultées, dans les conditions et sous les peines prévues aux articles 226-13 et 226-14 du Code pénal.

Article 6 – Conditions d'honorabilité et de qualification professionnelle

Les personnes mentionnées à l'article 2 remettent, dans le mois suivant leur élection ou leur nomination, au secrétariat du président de l'association ou au secrétariat des présidents de leurs comités respectifs, les documents justifiant de leur état civil, de leur honorabilité ainsi que de leur expérience et de leurs qualifications professionnelles.

Article 7 – Composition du comité de surveillance

Le comité de surveillance est composé, pour plus de la moitié, de membres ne détenant ou n'ayant détenu au cours des trois années précédant leur désignation aucun intérêt (y compris les actionnaires et associés), ni aucun mandat dans l'entreprise ou les entreprises d'assurance signataires du contrat d'assurance et ne recevoir ou n'avoir reçu au cours de la même période, aucune rétribution de la part de cette ou ces entreprises.

Les assurés, sociétaires ou adhérents ne sont pas exclus de ces conditions s'ils sont souscripteurs ou assurés d'un contrat d'assurance individuel standard, ou adhérents ou assurés d'un contrat d'assurance collectif auprès de l'organisme d'assurance gestionnaire du plan.

Article 8 – Information des adhérents

Les présentes règles sont remises à chaque adhérent lors de son adhésion à l'association.

Votre interlocuteur commercial

*Altaprofits,
Société par actions simplifiée
au capital de 11 912 727,82 euros
535 041 669 RCS Paris
APE 6622Z
Siège social : 17 rue de la Paix
75002 Paris
Tél : 01 44 77 12 14
(appel non surtaxé)
Immatriculée à l'ORIAS
sous le n° 11 063 754.*

*Courtage d'assurances :
Garantie Financière et
Responsabilité Civile
Professionnelle conformes aux
articles L. 512-6 et L. 512-7
du Code des assurances.
ORIAS n° 11 063 754,
<http://www.orias.fr>,
Autorité de Contrôle Prudentiel
et de Résolution - ACPR,
4 Place de Budapest - CS 92459 -
75436 Paris Cedex 09.*

*Conseiller en Investissements
Financiers :
Adhérent de la CNCIF sous le
sous le numéro D0200471 -
Association agréée par
l'Autorité des Marchés
Financiers.*

*SwissLife Assurance
et Patrimoine
Siège social :
7, rue Belgrand
92300 Levallois-Perret
SA au capital social
de 169 036 086,38 €
Entreprise régie par
le code des assurances
341 785 632 RCS Nanterre
www.swisslife.fr*

*Contrat collectif souscrit
par CERENA, association
à but non lucratif, régie
par la loi de 1901, agissant
en qualité d'association
souscriptrice
Numéro d'inscription :
477 659 437/GP3.
Siège social :
137, rue Victor Hugo
92300 Levallois-Perret*

Titres@PER

Annexe IA - Liste des Unités de Compte éligibles au contrat - Novembre 2021

Code ISIN	Socialement Responsable (5)	Dénomination	Forme juridique (1)	Société de gestion	Devise	Indice de référence	Adresse internet	Profil de risque (4)	Frais de gestion maximum en %
Monétaire EUR									
FR0010455808		CM-AM PEA Sécurité RC	FCP	Crédit Mutuel Asset Management	EUR	Eonia	www.creditmutuel-am.eu	1	1
FR0010745216	SR	CPR Monétaire ISR P	FCP	CPR AM	EUR	Eonia	www.cpr-am.fr	1	0,3
FR0010513523		R-co Sérénité PEA C	FCP	Rothschild & Co AM	EUR	Eonia	https://am.fr.rothschildandco.com/fr/	1	0,5
FR0007010657		SG Liquidité PEA C	FCP	Société Générale Gestion	EUR	Eonia	www.societegeneralegestion.fr	1	0,75
Monétaire Devises									
LU0568621618		Amundi Fds Cash USD A2 USD C	SICAV	Amundi	USD	ICE Libor 3 Month USD	www.amundi.com	1	0,3
Emprunts d'Etat EUR									
FR0010376020		CPR Euro Gov ISR P	FCP	CPR AM	EUR	ICE BofA Euro Government TR EUR	www.cpr-am.fr	3	0,45
FR0007479944		CPR EuroGov+ MT P	FCP	CPR AM	EUR	JPM EMU Investment Grade 3-5 Yrs	www.cpr-am.fr	2	0,5
FR0000003196		Ostrum Souverains Euro RC	SICAV	Natixis AM	EUR	JPM EMU TR EUR	www.im.natixis.com	3	0,7
Obligations Indexées Inflation EUR									
LU0201576401		Amundi Fds Euro Inflation Bd A EUR C	SICAV	Amundi	EUR	BBgBarc Euro Govt Infl Lkd TR EUR	www.amundi.com	4	0,75
Obligations Indexées Inflation Couverte									
LU0266009793		AXAWF Global Infl Bds A Cap EUR	SICAV	AXA	EUR	BBgBarc Wld Govt Infl Lkd TR Hdg EUR	www.axa-im.fr	4	0,6
LU0180781048		Schroder ISF Gbl InflLnkdBd A Acc EUR	SICAV	Schroder IM	EUR	ICE BofA Gbl InflLnkd Govt TR HEUR	www.schroders.com	4	0,75
FR0010636399		SLF (F) Bond Global Inflation P	FCP	Swiss Life AM	EUR	BBgBarc Gbl Infl Linked TR Hdg EUR	www.swisslife-am.com	3	1
Obligations Diversifiées EUR - Court Terme									
FR0010149120		Carmignac Sécurité A EUR Acc	FCP	Carmignac Gestion	EUR	FTSE MTS Ex-CNO Etrix 1-3Y TR EUR	www.carmignac.fr	2	1
LU0267388220		Fidelity Euro Short Term Bond A-Acc-EUR	SICAV	Fidelity	EUR	ICE BofA 1-3Y EUR Brd Mkt TR EUR	www.fidelity.fr	2	0,5
FR0010697482		R-co Conviction Credit 12M Euro C EUR	SICAV	Rothschild & Co AM	EUR	(Markit iBoxx EUR Corp 1-3 TR) 25% + (Eonia) 75%	https://am.fr.rothschildandco.com/fr/	2	0,5

(1) FCP : Fonds Commun de Placement, SICAV : Société d'Investissement à Capital Variable. (2) Valeur liquidative hebdomadaire ou bi-mensuelle. (3) Joindre l'avenant spécifique à toute souscription. (4) Le profil de risque figure dans le DICI, les fonds éligibles pour les Souscripteurs de plus de 85 ans ont un profil de risque de 1 à 5. (5) Sélection Resp. : Sélection SwissLife Socialement Responsable.

Titres@PER

Annexe IA - Liste des Unités de Compte éligibles au contrat - Novembre 2021

Code ISIN	Socialement Responsable (5)	Dénomination	Forme juridique (1)	Société de gestion	Devise	Indice de référence	Adresse internet	Profil de risque (4)	Frais de gestion maximum en %
Obligations Diversifiées EUR									
LU0616241476		Amundi Fds Euro Aggt Bd A EUR C	SICAV	Amundi	EUR	BBgBarc Euro Agg Bond TR EUR	www.amundi.com	3	0,8
FR0000172033		AXA Euro Obligations C	SICAV	AXA	EUR	FTSE EuroBIG EUR	www.axa-im.fr	3	1,196
LU0115144304		Invesco Euro Bond E EUR Acc	SICAV	Invesco	EUR	BBgBarc Euro Agg Bond TR EUR	www.invesco.fr	3	0,9
FR0000018855		LCL Obligations Euro PD	FCP	Amundi	EUR	BBgBarc Euro Agg Bond TR EUR	www.amundi.com	3	1,196
LU0106235533		Schroder ISF EURO Bond A Acc EUR	SICAV	Schroder IM	EUR	BBgBarc Euro Agg Bond TR EUR	www.schroders.com	3	0,75
Obligations Flexibles EUR									
FR0013305208		Aviva Investors Alpha Yield C	FCP	Aviva Investors	EUR	Pas d'indice de référence	https://www.avivainvestors.com/fr-fr/	4	1,1
LU1161527038		EdRF Bond Allocation A EUR Acc	SICAV	Edmond de Rothschild	EUR	(BBgBarc Euro Agg Corps TR EUR) 50% + (BBgBarc Euro Agg Treasury TR EUR) 50%	http://funds.edram.com/fr/	3	0,8
FR0010697532		Keren Corporate C	SICAV	Keren Finance	EUR	BBgBarc Euro Agg Treasury 3-5 Yr TR EUR	www.kerenfinance.com	4	1,2
FR0010230490		Lazard Credit Opportunities RC EUR	SICAV	Lazard Frères Gestion	EUR	Eonia	www.lazardfreresgestion.fr	4	1,75
IE00B3QDMK77		PIMCO GIS Euro Income Bond E EUR Acc	SICAV	Pimco Global Advisors	EUR	BBgBarc Euro Agg 1-10 Yr TR EUR	https://www.pimco.fr/	3	1,39
Obligations Internationales couvertes en USD									
IE00B1D7YK27		PIMCO GIS Divers Inc E USD Acc	SICAV	Pimco Global Advisors	USD	(ICE BofA BB-B Rtd DM HY Ctd TR HUSD) 33.330% + (BBgBarc Gbl Agg Credit ex EM USD Hdg) 33.330% + (JPM EMBI Global Hedged TR USD) 33.340%	https://www.pimco.fr/	4	1,59
IE00B7KFL990		PIMCO GIS Income E USD Acc	SICAV	Pimco Global Advisors	USD	BBgBarc US Agg Bond TR USD	https://www.pimco.fr/	4	1,45
Obligations Flexibles									
FR0010156604		Amundi Oblig Internationales EUR-P-C	SICAV	Amundi	EUR	JPM GBI Broad TR EUR	www.amundi.com	4	1
LU1670719613		M&G (Lux) Glb Macro Bd A EUR Acc	SICAV	M&G Group	EUR	BBgBarc Global Aggregate TR USD	www.mandg.fr	4	1,25
FR0013202132		Sextant Bond Picking A	FCP	Amiral Gestion	EUR	Euro Constant Maturity Treasury cash 3Y	www.amiralgestion.com	3	1,3
LU0260870745		Templeton Global Trl Ret N(acc)EUR	SICAV	Franklin Templeton IF	EUR	BBgBarc Multiverse TR USD	www.franklintempleton.fr	5	0,75

(1) FCP : Fonds Commun de Placement, SICAV : Société d'Investissement à Capital Variable. (2) Valeur liquidative hebdomadaire ou bi-mensuelle. (3) Joindre l'avenant spécifique à toute souscription. (4) Le profil de risque figure dans le DICI, les fonds éligibles pour les Souscripteurs de plus de 85 ans ont un profil de risque de 1 à 5. (5) Sélection Resp. : Sélection SwissLife Socialement Responsable.

Titres@PER

Annexe IA - Liste des Unités de Compte éligibles au contrat - Novembre 2021

Code ISIN	Socialement Responsable (5)	Dénomination	Forme juridique (1)	Société de gestion	Devise	Indice de référence	Adresse internet	Profil de risque (4)	Frais de gestion maximum en %
Obligations Flexibles Devise									
IE00B23XD337		Loomis Sayles Multisector Inc R/A EUR	SICAV	Natixis AM	EUR	BBgBarc US Govt/Credit TR USD	www.im.natixis.com	4	1,5
Obligations Europe									
LU0003549028		DWS Eurorenta	SICAV	DWS Investments	EUR	BBgBarc Pan Euro Agg TR EUR	https://funds.dws.com/fr	3	0,85
Obligations Monde - Couvert EUR									
FR0000172348		AXA International Obligations C	SICAV	AXA	EUR	JPM GBI Global Traded TR EUR	www.axa-im.fr	4	1,196
LU0336083497		Carmignac Pf Global Bond A EUR Acc	SICAV	Carmignac Gestion	EUR	JPM GBI Global TR EUR	www.carmignac.fr	3	1
LU1472740767	SR	Mirova Global Green Bd R/A (EUR)	SICAV	Natixis AM	EUR	BBgBarc MSCI Global Green Bd Hdg TR EUR	www.im.natixis.com	3	0,8
Emprunts Privés EUR									
LU0162659931		BGF Euro Corporate Bond E2 EUR	SICAV	BlackRock	EUR	ICE BofA Euro Corporate TR EUR	www.blackrock.com	3	1,3
LU0113257694		Schroder ISF EURO Corp Bd A Acc EUR	SICAV	Schroder IM	EUR	ICE BofA Euro Corporate TR EUR	www.schroders.com	3	0,75
FR0011288513	SR	Sycomore Sélection Crédit R	FCP	Sycomore AM	EUR	BBgBarc Euro Agg Corp Ex Fincl TR EUR	www.sycomore-am.com	3	1,2
Obligations Haut Rendement EUR									
FR0010032326		Allianz Euro High Yield RC	FCP	Allianz GI	EUR	ICE BofA BB-B EUR HY Constnd TR EUR	https://fr.allianzgi.com/	4	0,9568
LU0119111028		Amundi Fds Bd Euro High Yield SE-C	SICAV	Amundi	EUR	ICE BofA BB-B Euran Ccy HY Cstd TR EUR	www.amundi.com	4	1,4
LU0012119607		Candriam Bds Euro High Yld C EUR Cap	SICAV	Candriam	EUR	ICE BofA BB-B EUR NFincl HY Ctd TR EUR	www.candriam.fr	4	1,2
LU0141799501		Nordea 1 - European High Yld Bd BP EUR	SICAV	Nordea Investment Funds	EUR	ICE BofA Euran Ccy HY Constnd TR HEUR	www.nordea.lu	4	1
Obligations USD Haut Rendement									
LU0261953904		Fidelity US High Yield A-Acc-EUR	SICAV	Fidelity	EUR	ICE BofA US HY Constnd TR USD	www.fidelity.fr	4	1
Obligations subordonnées									
FR0010752543	SR	Lazard Credit Fi SRI RVC EUR	FCP	Lazard Frères Gestion	EUR	ICE BofA Euro Financial TR EUR	www.lazardfreresgestion.fr	4	1

(1) FCP : Fonds Commun de Placement, SICAV : Société d'Investissement à Capital Variable. (2) Valeur liquidative hebdomadaire ou bi-mensuelle. (3) Joindre l'avenant spécifique à toute souscription. (4) Le profil de risque figure dans le DICI, les fonds éligibles pour les Souscripteurs de plus de 85 ans ont un profil de risque de 1 à 5. (5) Sélection Resp. : Sélection SwissLife Socialement Responsable.

Titres@PER

Annexe IA - Liste des Unités de Compte éligibles au contrat - Novembre 2021

Code ISIN	Socialement Responsable (5)	Dénomination	Forme juridique (1)	Société de gestion	Devise	Indice de référence	Adresse internet	Profil de risque (4)	Frais de gestion maximum en %
<i>Obligations Marchés Emergents</i>									
LU0907913460		Amundi Fds Bd Global Emg Hard Curr AE-C	SICAV	Amundi	EUR	JPM EMBI Global Diversified Hedge TR EUR	www.amundi.com	5	1,4
LU0238205289		Fidelity Emerging Mkt Dbt A-Acc-EUR	SICAV	Fidelity	EUR	JPM EMBI Global Diversified TR USD	www.fidelity.fr	4	1,5
LU0210532528		JPM Emerging Markets Debt A (acc) EURH	SICAV	JPMorgan AM	EUR	JPM EMBI Global Diversified TR USD	https://am.jpmorgan.com/	4	1,15
LU1670631289		M&G (Lux) Em Mkts Bd A H EUR Acc	SICAV	M&G Group	EUR	(JPM CEMBI Broad Diversified TR USD) 33% + (JPM GBI EM Global Div) 34% + (JPM EMBI Global Diversified TR USD) 33%	www.mandg.fr	4	1,25
LU0772926084		Nordea 1 - Emerging Market Bond BP EUR	SICAV	Nordea Investment Funds	EUR	JPM EMBI Global Diversified TR USD	www.nordea.lu	4	1
LU0935235712		Ostrum Global Emerging Bonds R/A H-EUR	SICAV	Natixis AM	EUR	JPM EMBI Global Diversified TR USD	www.im.natixis.com	5	1,1
IE00B62MZFS1		PIMCO GIS Em Mkts Corp Bd E EURH Acc	SICAV	Pimco Global Advisors	EUR	JPM CEMBI Diversified TR USD	https://www.pimco.fr/	4	1,85
<i>Obligations Marchés Emergents - Devise locale</i>									
LU0278457204		BGF Emerging Markets Lcl Ccy Bd A2	SICAV	BlackRock	EUR	JPM GBI-EM Global Diversified TR USD	www.blackrock.com	5	1
LU0907927338	SR	DPAM L Bonds Emerging Markets Sust B EUR	SICAV	Degroof Petercam Asset Services	EUR	Pas d'indice de référence	www.dpas.lu	4	0,8
LU0107852195		GAM Multibond Local Emerging Bond USD B	SICAV	GAM	USD	JPM GBI-EM Global Diversified TR USD	https://www.gam.com/	5	1,4
LU0280437673		Pictet-Emerging Local Ccy Dbt PEUR	SICAV	Pictet AM	EUR	JPM GBI-EM Global Diversified TR USD	www.am.pictet	4	2,1
<i>Obligations Convertibles - Europe</i>									
FR0007495460		BSO Convertible C	FCP	Saint Olive Gestion	EUR	Exane ECI Euro TR	www.banquesaintolive.com	3	1,2
FR0010191908		Ecofi Convertibles Euro C	FCP	Ecofi Investissements	EUR	Exane ECI Euro TR	www.ecofi.fr	4	1,05
LU1103207525		EdRF Europe Convertibles A EUR	SICAV	Edmond de Rothschild	EUR	Refinitiv Europe Focus Hgd CB TR EUR	http://funds.edram.com/fr/	4	1
LU0571100824		G Fund European Convertible Bd NC EUR	SICAV	Groupama AM	EUR	Exane ECI Europe TR	www.groupama-am.fr	4	1
FR0010906461		Lazard Convertible Euro Moderato R	FCP	Lazard Frères Gestion	EUR	€STR capitalisé + 2.5%	www.lazardfreresgestion.fr	3	1,5
<i>Obligations Convertibles Internationales Hedgées</i>									
LU0179220255		DWS Invest Convertibles NC	SICAV	DWS Investments	EUR	Pas d'indice de référence	https://funds.dws.com/fr	4	1,5

(1) FCP : Fonds Commun de Placement, SICAV : Société d'Investissement à Capital Variable. (2) Valeur liquidative hebdomadaire ou bi-mensuelle. (3) Joindre l'avenant spécifique à toute souscription. (4) Le profil de risque figure dans le DICI, les fonds éligibles pour les Souscripteurs de plus de 85 ans ont un profil de risque de 1 à 5. (5) Sélection Resp. : Sélection SwissLife Socialement Responsable.

Titres@PER

Annexe IA - Liste des Unités de Compte éligibles au contrat - Novembre 2021

Code ISIN	Socialement Responsable (5)	Dénomination	Forme juridique (1)	Société de gestion	Devise	Indice de référence	Adresse internet	Profil de risque (4)	Frais de gestion maximum en %
<i>Obligations Convertibles Internationale</i>									
FR0010858498		Lazard Convertible Global RC EUR	SICAV	Lazard Frères Gestion	EUR	Refinitiv Global Focus CB TR EUR	www.lazardfreresgestion.fr	5	1,5
<i>Gestion Alternative</i>									
LU0095938881		JPM Global Macro Opps A (acc) EUR	SICAV	JPMorgan AM	EUR	ICE Libor 1 Month EUR	https://am.jpmorgan.com/	5	1,25
LU1297692037		JPM US Oppc L-S Eq A perf (acc) EURH	SICAV	JPMorgan AM	EUR	ICE Libor 1 Month USD	https://am.jpmorgan.com/	4	1,5
LU1303365404		JPM US Oppc L-S Eq D perf (acc) EURH	SICAV	JPMorgan AM	EUR	ICE Libor 1 Month USD	https://am.jpmorgan.com/	4	1,5
FR0010753616		Lazard Stratégies Obligataires	FCP	Lazard Frères Gestion	EUR	Eonia + 2%	www.lazardfreresgestion.fr	3	0,5
FR0010400762		Moneta Long Short A	FCP	Moneta AM	EUR	(€STR capitalisé) 60% + (Stoxx Europe 600 NR EUR) 40%	www.moneta.fr	4	1,5
FR0010363366		Sycomore L/S Opportunities R	FCP	Sycomore AM	EUR	Eonia	www.sycomore-am.com	4	2
<i>Mixtes EUR Prudents</i>									
FR0010611293	SR	Echiquier Arty SRI A	FCP	Financière de l'Echiquier	EUR	(Markit iBoxx EUR Corp 3-5 TR) 50% + (Eonia) 25% + (MSCI Europe NR EUR) 25%	www.lfde.com	4	1,5
FR0010434019		Echiquier Patrimoine A	FCP	Financière de l'Echiquier	EUR	(€STR capitalisé) 20.000% + (Markit iBoxx EUR Corp 1-3 TR) 67.500% + (MSCI Europe NR EUR) 12.500%	www.lfde.com	4	1
LU0992632538	SR	EdRF Income Europe A EUR	SICAV	Edmond de Rothschild	EUR	Pas d'indice de référence	http://funds.edram.com/fr/	4	1,3
LU0431139764		Ethna-AKTIV T	FCP	Ethenea	EUR	Pas d'indice de référence	www.ethenea.com	4	1,7
FR0007051040	SR	Eurose C	FCP	DNCA Finance	EUR	(FTSE MTS Ex-CNO Etrix TR EUR) 80% + (Euro Stoxx 50 NR EUR) 20%	www.dnca-investments.com	4	1,4
FR0000980427		Keren Patrimoine C	SICAV	Keren Finance	EUR	(Euronext Paris CAC 40 NR EUR) 35% + (Eonia) 15% + (BBgBarc Euro Agg Treasury 3-5 Yr TR EUR) 50%	www.kerenfinance.com	4	1,5
FR0012355139	SR	Lazard Patrimoine SRI RC EUR	FCP	Lazard Frères Gestion	EUR	(MSCI ACWI NR EUR) 20% + (ICE BofA EUR Brd Mkt TR EUR) 80%	www.lazardfreresgestion.fr	4	1,415
LU1582982283		M&G (Lux) Conservative Allc A EUR Acc	SICAV	M&G Group	EUR	Pas d'indice de référence	www.mandg.fr	4	1,4
LU1670724373		M&G (Lux) Optimal Income A EUR Acc	SICAV	M&G Group	EUR	Pas d'indice de référence	www.mandg.fr	4	1,25
LU0941349275		Pictet-Multi Asset Global Opps R EUR	SICAV	Pictet AM	EUR	ICE BofA SOFR Overnight Offer TR USD	www.am.pictet	3	1,6

(1) FCP : Fonds Commun de Placement, SICAV : Société d'Investissement à Capital Variable. (2) Valeur liquidative hebdomadaire ou bi-mensuelle. (3) Joindre l'avenant spécifique à toute souscription. (4) Le profil de risque figure dans le DICI, les fonds éligibles pour les Souscripteurs de plus de 85 ans ont un profil de risque de 1 à 5. (5) Sélection Resp. : Sélection SwissLife Socialement Responsable.

Titres@PER

Annexe IA - Liste des Unités de Compte éligibles au contrat - Novembre 2021

Code ISIN	Socialement Responsable (5)	Dénomination	Forme juridique (1)	Société de gestion	Devise	Indice de référence	Adresse internet	Profil de risque (4)	Frais de gestion maximum en %
LU0367327417		SLF (Lux) Multi Asset Moderate R	SICAV	Swiss Life AM	EUR	(JPM GBI broad hedged TR EUR) 70% + (Euro Stoxx 50 NR EUR) 30%	www.swisslife-am.com	4	1,2
FR0014003HB1		Swiss Life Funds (F) Multi Asset Tempo P	FCP	Swiss Life AM	EUR	(JPM GBI broad hedged TR EUR) 85.000% + (DJ EURO STOXX 50 TR EUR) 15.000%	www.swisslife-am.com	3	1,2
FR0007072160	SR	Trusteam Optimum A	FCP	TrusTeam Finance	EUR	Eonia	www.trusteamfinance.com	3	1,2
<i>Mixtes EUR Equilibrés</i>									
LU0352312184		Allianz Strategy 50 CT EUR	SICAV	Allianz GI	EUR	(JPM EMU Investment Grade TR EUR) 50% + (MSCI World NR LCL) 50%	https://fr.allianzgi.com/	4	1,5
FR0010135103		Carmignac Patrimoine A EUR Acc	FCP	Carmignac Gestion	EUR	(FTSE WGBI EUR) 50% + (MSCI ACWI NR USD) 50%	www.carmignac.fr	4	1,5
FR0010097683		CPR Croissance Réactive P	FCP	CPR AM	EUR	(JPM GBI Global TR Hdg EUR) 50% + (MSCI World NR EUR) 50%	www.cpr-am.fr	5	1,35
LU1907594748	SR	DNCA Invest Beyond Alterosa A	SICAV	DNCA Finance	EUR	(EuroStoxx 50 TR EUR) 30% + (FTSE MTS Global TR EUR) 70%	www.dnca-investments.com	4	1,4
FR0007495049		HMG Rendement D	FCP	HMG Finance	EUR	(Stoxx Europe 600 NR EUR) 50% + (BBgBarc Euro Agg Corps TR EUR) 50%	www.hmgfinance.com	5	2,392
LU0070212591		JPM Global Balanced A (acc) EUR	SICAV	JPMorgan AM	EUR	(MSCI World 100% Hdg NR USD) 45% + (MSCI EM Hdg NR USD) 5% + (JPM GBI Global TR Hdg USD) 50%	https://am.jpmorgan.com/	4	1,45
FR0012352524		Keren Fleximmo C	SICAV	Keren Finance	EUR	(Eonia) 10% + (BBgBarc Euro Agg Treasury 3-5 Yr TR EUR) 65% + (IEIF Europe TR EUR) 25%	www.kerenfinance.com	4	1,6
FR0007028543	SR	Lazard Patrimoine Opport SRI RC EUR	FCP	Lazard Frères Gestion	EUR	(MSCI ACWI NR EUR) 50% + (ICE BofA EUR Brd Mkt TR EUR) 50%	www.lazardfreresgestion.fr	5	1,615
LU0227384020		Nordea 1 - Stable Return BP EUR	SICAV	Nordea Investment Funds	EUR	Euribor 1 Month EUR	www.nordea.lu	3	1,5
LU0367332680		SLF (LUX) Multi Asset Balanced R	SICAV	Swiss Life AM	EUR	(JPM GBI broad hedged TR EUR) 50% + (DJ Euro Stoxx 50 TR EUR) 50%	www.swisslife-am.com	4	1,45

(1) FCP : Fonds Commun de Placement, SICAV : Société d'Investissement à Capital Variable. (2) Valeur liquidative hebdomadaire ou bi-mensuelle. (3) Joindre l'avenant spécifique à toute souscription. (4) Le profil de risque figure dans le DICI, les fonds éligibles pour les Souscripteurs de plus de 85 ans ont un profil de risque de 1 à 5. (5) Sélection Resp. : Sélection SwissLife Socialement Responsable.

Titres@PER

Annexe IA - Liste des Unités de Compte éligibles au contrat - Novembre 2021

Code ISIN	Socialement Responsable (5)	Dénomination	Forme juridique (1)	Société de gestion	Devise	Indice de référence	Adresse internet	Profil de risque (4)	Frais de gestion maximum en %
<i>Mixtes USD Equilibrés</i>									
LU0147396450		BGF Global Allocation E2	SICAV	BlackRock	USD	(FTSE World Ex US TR USD) 24% + (BofAML US Treasury Current 5Y TR EUR) 24% + (FTSE WGBI NonUSD USD) 16% + (S&P 500 TR USD) 36%	www.blackrock.com	5	2
LU0171283533		BGF Global Allocation E2	SICAV	BlackRock	EUR	(FTSE World Ex US TR USD) 24% + (BofAML US Treasury Current 5Y TR EUR) 24% + (FTSE WGBI NonUSD USD) 16% + (S&P 500 TR USD) 36%	www.blackrock.com	6	2
<i>Mixtes EUR Flexibles</i>									
LU0179866438		AXAWF Optimal Income A Cap EUR pf	SICAV	AXA	EUR	Eonia + 2%	www.axa-im.fr	5	1,2
FR0010147603		Carmignac Investissement Lat A EUR Acc	FCP	Carmignac Gestion	EUR	MSCI ACWI NR USD	www.carmignac.fr	5	0,5
LU1100076550		Clartan Valeurs C	SICAV	Clartan Associés	EUR	MSCI World NR EUR	http://www.clartan.com/fr	6	1,8
FR0007050190		DNCA Evolutif C	FCP	DNCA Finance	EUR	(FTSE MTS Ex-CNO Etrix 1-3Y TR EUR) 30% + (Euro Stoxx 50 NR EUR) 60% + (Eonia) 10%	www.dnca-investments.com	4	2,39
FR0010354837		DNCA Evolutif PEA C	FCP	DNCA Finance	EUR	(Stoxx Europe 600 NR EUR) 75% + (Eonia) 25%	www.dnca-investments.com	5	2,39
FR0010229187	SR	Dorval Convictions PEA RC	FCP	Dorval	EUR	(Euro Stoxx 50 NR EUR) 50% + (Eonia) 50%	www.dorval-am.com	5	1,6
FR0010557967	SR	Dorval Convictions RC	FCP	Dorval	EUR	(Euro Stoxx 50 NR EUR) 50% + (Eonia) 50%	www.dorval-am.com	5	1,6
FR0011153014		Ginjer Actifs 360 A	FCP	Ginjer AM	EUR	Pas d'indice de référence	www.ginjer-am.com	6	1,85
FR0007382965		Lazard Patrimoine Equilibre	FCP	Lazard Frères Gestion	EUR	(MSCI ACWI NR EUR) 22% + (Refinitiv Global Focus CB TR EUR) 5% + (Eonia +3%) 5% + (ICE BofA Euro Corporate TR EUR) 5% + (Euronext Paris SBF 120 NR EUR) 33% + (Eonia) 20% + (ICE BofA Euro Government TR EUR) 10%	www.lazardfreresgestion.fr	4	1,5
LU1582988058		M&G (Lux) Dynamic Allocation A EUR Acc	SICAV	M&G Group	EUR	Pas d'indice de référence	www.mandg.fr	5	1,75

(1) FCP : Fonds Commun de Placement, SICAV : Société d'Investissement à Capital Variable. (2) Valeur liquidative hebdomadaire ou bi-mensuelle. (3) Joindre l'avenant spécifique à toute souscription. (4) Le profil de risque figure dans le DICI, les fonds éligibles pour les Souscripteurs de plus de 85 ans ont un profil de risque de 1 à 5. (5) Sélection Resp. : Sélection SwissLife Socialement Responsable.

Titres@PER

Annexe IA - Liste des Unités de Compte éligibles au contrat - Novembre 2021

Code ISIN	Socialement Responsable (5)	Dénomination	Forme juridique (1)	Société de gestion	Devise	Indice de référence	Adresse internet	Profil de risque (4)	Frais de gestion maximum en %
FR0010537423		R-co Conviction Club F EUR	FCP	Rothschild & Co AM	EUR	(FTSE MTS Ex-CNO Etrix TR EUR) 40% + (MSCI World Ex EMU NR EUR) 20% + (Euro Stoxx NR EUR) 30% + (Eonia) 10%	https://am.fr.rothschildandco.com /fr/	6	1,9
FR0011261197		R-co Valor F EUR	SICAV	Rothschild & Co AM	EUR	Pas d'indice de référence	https://am.fr.rothschildandco.com /fr/	6	1,8
FR0010286013		Sextant Grand Large A	FCP	Amiral Gestion	EUR	(MSCI ACWI NR EUR) 50% + (Eonia) 50%	www.amiralgestion.com	4	1,7
FR0011631035		Varenne Global A-EUR	FCP	Varenne Capital Partners	EUR	Eonia + 300 bps	www.varennecapital.com	4	1,95
FR0007080155		Varenne Valeur A-EUR	FCP	Varenne Capital Partners	EUR	Pas d'indice de référence	www.varennecapital.com	4	1,794
<i>Mixtes EUR Dynamiques</i>									
FR0010701540		Alienor Actions Flexible (PEA)	FCP	Alienor Capital	EUR	Euro Stoxx 50 NR EUR	www.aliencapital.com	4	2
LU0352312853		Allianz Strategy 75 CT EUR	SICAV	Allianz GI	EUR	(JPM EMU Investment Grade TR EUR) 25% + (MSCI World NR LCL) 75%	https://fr.allianzgi.com/	5	1,65
FR0007023692		EdR Monde Flexible A	FCP	Edmond de Rothschild	EUR	Pas d'indice de référence	http://funds.edram.com/fr/	4	1,7
FR0000292302		Lazard Patrimoine Croissance C	SICAV	Lazard Frères Gestion	EUR	(MSCI ACWI NR EUR) 30% + (Refinitiv Global Focus CB TR EUR) 5% + (Eonia +3%) 5% + (Euronext Paris SBF 120 NR EUR) 45% + (Eonia)10% + (ICE BofA Euro Government TR EUR) 5%	www.lazardfreresgestion.fr	5	1,5
LU0367334975		SLF (Lux) Multi Asset Growth R	SICAV	Swiss Life AM	EUR	(JPM GBI broad hedged TR EUR) 30% + (Euro Stoxx 50 NR EUR) 70%	www.swisslife-am.com	5	1,7
<i>Mixtes Marchés Emergents</i>									
LU0592698954	SR	Carmignac Pf Emerg Patrim A EUR Acc	SICAV	Carmignac Gestion	EUR	(JPM GBI-EM Global Diversified TR EUR) 50% + (MSCI EM NR EUR) 50%	www.carmignac.fr	4	1,5
LU0608807516		Templeton Em Mkts Dyn Inc A Acc EUR	SICAV	Franklin Templeton IF	EUR	(JPM GBI-EM Global Diversified TR EUR) 50.000% + (MSCI EM NR USD) 50.000%	www.franklintempleton.fr	5	1

(1) FCP : Fonds Commun de Placement, SICAV : Société d'Investissement à Capital Variable. (2) Valeur liquidative hebdomadaire ou bi-mensuelle. (3) Joindre l'avenant spécifique à toute souscription. (4) Le profil de risque figure dans le DICI, les fonds éligibles pour les Souscripteurs de plus de 85 ans ont un profil de risque de 1 à 5. (5) Sélection Resp. : Sélection SwissLife Socialement Responsable.

Titres@PER

Annexe IA - Liste des Unités de Compte éligibles au contrat - Novembre 2021

Code ISIN	Socialement Responsable (5)	Dénomination	Forme juridique (1)	Société de gestion	Devise	Indice de référence	Adresse internet	Profil de risque (4)	Frais de gestion maximum en %
Actions France Grandes Capitalisations									
FR0000975880		Allianz Actions Aéquitas R C/D	FCP	Allianz GI	EUR	Euronext Paris CAC All Tradable NR EUR	https://fr.allianzgi.com/	6	1,794
FR0000447864		AXA France Opportunités C	FCP	AXA	EUR	Pas d'indice de référence	www.axa-im.fr	6	2
FR0000172066		AXA Indice France C	SICAV	AXA	EUR	Euronext Paris CAC 40 GR EUR	www.axa-im.fr	6	1,196
FR0010616177		BNP Paribas Midcap France ISR Classic C	FCP	BNP Paribas	EUR	(Euronext Paris CAC Mid 60 NR EUR) 50% + (Euronext Paris CAC Next 20 NR EUR) 50%	www.bnpparibas-am.fr	6	1,5
FR0007478557		BSO France P	FCP	Saint Olive Gestion	EUR	Euronext Paris CAC 40 NR EUR	www.banquesaintolive.com	6	2
FR0007076930	SR	Centifolia C	FCP	DNCA Finance	EUR	Euronext Paris CAC 40 NR EUR	www.dnca-investments.com	5	2,39
FR0010158048	SR	Dorval Manageurs R C	FCP	Dorval	EUR	Euronext Paris CAC 40 NR EUR	www.dorval-am.com	6	2
FR0010588343	SR	EdR SICAV Tricolore Rendement A EUR	FCP	Edmond de Rothschild	EUR	Euronext Paris SBF 120 NR EUR	http://funds.edram.com/fr/	6	2,05
FR0010086512		Generali Investissement C	SICAV	Generali	EUR	Euronext Paris CAC 40 NR EUR	www.generali-investments.lu	6	1,196
FR0010657122	SR	Mandarine Opportunités R	FCP	Mandarine Gestion	EUR	Euronext Paris CAC All Tradable NR EUR	www.mandarine-gestion.com	6	2,2
FR0010298596	SR	Moneta Multi Caps C	FCP	Moneta AM	EUR	Euronext Paris CAC All Tradable NR EUR	www.moneta.fr	6	1,5
FR0000422842		Pluvalca Allcaps A	FCP	Financière Arbevel	EUR	Euronext Paris SBF 120 NR EUR	www.arbevel.com	6	2,392
FR0000423030		SG Actions France Indiciel PC	FCP	Société Générale Gestion	EUR	Euronext Paris CAC 40 NR EUR	www.societegeneralegestion.fr	6	2,4
FR0010458190	SR	Vega France Opportunités RC	FCP	Véga IM	EUR	Euronext Paris CAC 40 NR EUR	www.vega-im.com	6	2,05
Actions France Petites et Moyennes Capitalisations									
FR0010532101		Amplegest Midcaps AC	FCP	Amplégest	EUR	Euronext Paris CAC Mid&Small NR EUR	www.amplegest.com	6	2,35
FR0011631050	SR	Amplegest PME AC	FCP	Amplégest	EUR	(Euronext Alternext All Share PR EUR) 10% + (Euronext Paris CAC Small NR EUR) 90%	www.amplegest.com	6	2,35
FR0010340612	SR	BFT France Futur PC	SICAV	BFT Gestion	EUR	Euronext Paris CAC Mid&Small NR EUR	www.bft-im.com	6	1,8
LU1379103572		Claresco Avenir P	SICAV	Claresco Finance	EUR	(Euronext Paris CAC Mid&Small NR EUR) 90% + (Eonia EUR) 10%	www.claresco.fr	6	2,4
FR0010565366		CPR Middle-Cap France P	FCP	CPR AM	EUR	Euronext Paris CAC Small NR EUR	www.cpr-am.fr	6	1,45
FR0000003170	SR	DNCA Actions Small & Mid Cap France A	SICAV	DNCA Finance	EUR	Euronext Paris CAC Mid&Small NR EUR	www.dnca-investments.com	6	1,794
FR0007064324		Generali France Future Leaders C	FCP	Generali	EUR	Euronext Paris CAC Mid&Small NR EUR	www.generali-investments.lu	6	1,8

(1) FCP : Fonds Commun de Placement, SICAV : Société d'Investissement à Capital Variable. (2) Valeur liquidative hebdomadaire ou bi-mensuelle. (3) Joindre l'avenant spécifique à toute souscription. (4) Le profil de risque figure dans le DIC1, les fonds éligibles pour les Souscripteurs de plus de 85 ans ont un profil de risque de 1 à 5. (5) Sélection Resp. : Sélection SwissLife Socialement Responsable.

Titres@PER

Annexe IA - Liste des Unités de Compte éligibles au contrat - Novembre 2021

Code ISIN	Socialement Responsable (5)	Dénomination	Forme juridique (1)	Société de gestion	Devise	Indice de référence	Adresse internet	Profil de risque (4)	Frais de gestion maximum en %
FR0010601971		HMG Découvertes C	FCP	HMG Finance	EUR	Euronext Paris CAC Small NR EUR	www.hmgfinance.com	5	2,35
FR0011271550	SR	Keren Essentiels C	SICAV	Keren Finance	EUR	Euronext Paris CAC Mid&Small NR EUR	www.kerenfinance.com	6	2
FR0010679902		Lazard Small Caps France R	FCP	Lazard Frères Gestion	EUR	EMIX Smaller France PR EUR	www.lazardfreresgestion.fr	6	2,2
FR0000989899	SR	Oddo BHF Avenir CR-EUR	FCP	Oddo Meriten AM	EUR	(MSCI France SMID NR EUR) 90% + (Eonia) 10%	https://am.oddo-bhf.com	6	1,8
FR0010166140		Oudart Opportunités France P	FCP	Oudart Gestion	EUR	Euronext Paris CAC Mid 60 NR EUR	www.oudart.com	5	2,1528
FR0000422859	SR	Pluvalca France Small Caps A	FCP	Financière Arbevel	EUR	Euronext Paris CAC Mid&Small NR EUR	www.arbevel.com	6	2,392
FR0010546960	SR	Tocqueville France ISR C	FCP	Tocqueville Finance	EUR	Euronext Paris CAC 40 NR EUR	www.tocquevillefinance.fr	6	1,99
LU1885494549		Twenty First Funds ID France Smidcaps C	FCP	Twenty First Capital	EUR	CAC Mid & Small	http://twentyfirstcapital.com	6	1,95
Actions Zone Euro Grandes Capitalisations									
FR0000017329	SR	Allianz Valeurs Durables RC	SICAV	Allianz GI	EUR	MSCI EMU NR EUR	https://fr.allianzgi.com/	6	1,794
FR0010375600	SR	Amplegest Pricing Power AC	FCP	Amplégest	EUR	Stoxx Europe 600 NR EUR	www.amplegest.com	6	2,35
FR0007472659		BSO Europe	FCP	Saint Olive Gestion	EUR	Euro Stoxx 50 NR EUR	www.banquesaintolive.com	6	2
BE0058182792		DPAM INVEST B Equities Euroland B Cap	SICAV	Degroof Petercam AM	EUR	MSCI EMU NR EUR	https://funds.degroofpetercam.com/	6	1,5
LU1240329380		Invesco Euro Equity E EUR Acc	SICAV	Invesco	EUR	MSCI EMU NR EUR	www.invesco.fr	6	2,25
LU0210529490		JPM Euroland Equity A (acc) EUR	SICAV	JPMorgan AM	EUR	MSCI EMU NR EUR	https://am.jpmorgan.com/	6	1,5
FR0010679886		Lazard Actions Euro R	FCP	Lazard Frères Gestion	EUR	Euro Stoxx NR EUR	www.lazardfreresgestion.fr	6	1,75
FR0010830240	SR	Lazard Alpha Euro R	SICAV	Lazard Frères Gestion	EUR	Euro Stoxx NR EUR	www.lazardfreresgestion.fr	6	2
FR0012413219	SR	Lazard Dividend LowVol SRI RD	FCP	Lazard Frères Gestion	EUR	Euro Stoxx NR EUR	www.lazardfreresgestion.fr	6	2,2
FR0011537653		Lazard Equity Recovery R EUR	FCP	Lazard Frères Gestion	EUR	Euro Stoxx NR EUR	www.lazardfreresgestion.fr	6	2,2
FR0000003998	SR	Lazard Equity SRI PC EUR	SICAV	Lazard Frères Gestion	EUR	Euro Stoxx NR EUR	www.lazardfreresgestion.fr	6	1,115
LU0914731947	SR	Mirova Euro Sustainable Eq R/C EUR	SICAV	Natixis AM	EUR	MSCI EMU NR EUR	www.im.natixis.com	6	1,6
FR0010574434	SR	Oddo BHF Génération CR-EUR	FCP	Oddo Meriten AM	EUR	MSCI EMU NR EUR	https://am.oddo-bhf.com	6	2
LU0106235293		Schroder ISF EURO Equity A Acc EUR	SICAV	Schroder IM	EUR	MSCI EMU NR EUR	www.schroders.com	6	1,5
FR0010645515	SR	SLF (F) Equity Euro Zone Min Vol P	FCP	Swiss Life AM	EUR	MSCI Euro NR EUR	www.swisslife-am.com	5	1,6
Actions Europe Capitalisations Mixte									
FR0011360700		Echiquier Value Euro A	FCP	Financière de l'Echiquier	EUR	MSCI EMU NR EUR	www.lfde.com	6	2,392
FR0010560664		Fourpoints Euro Global Leaders R	FCP	Fourpoints IM	EUR	MSCI EMU NR EUR	www.fourpointsim.com	6	2
LU1301026388	SR	Sycomore Fund Happy @ Work R	SICAV	Sycomore AM	EUR	Euro Stoxx GR EUR	www.sycomore-am.com	5	2
FR0011169341	SR	Sycomore Sélection Responsable R	FCP	Sycomore AM	EUR	Euro Stoxx NR EUR	www.sycomore-am.com	6	2

(1) FCP : Fonds Commun de Placement, SICAV : Société d'Investissement à Capital Variable. (2) Valeur liquidative hebdomadaire ou bi-mensuelle. (3) Joindre l'avenant spécifique à toute souscription. (4) Le profil de risque figure dans le DICI, les fonds éligibles pour les Souscripteurs de plus de 85 ans ont un profil de risque de 1 à 5. (5) Sélection Resp. : Sélection SwissLife Socialement Responsable.

Titres@PER

Annexe IA - Liste des Unités de Compte éligibles au contrat - Novembre 2021

Code ISIN	Socialement Responsable (5)	Dénomination	Forme juridique (1)	Société de gestion	Devise	Indice de référence	Adresse internet	Profil de risque (4)	Frais de gestion maximum en %
Actions Zone Euro Moyennes Capitalisations									
FR0010077172		BNP Paribas Midcap Euro Classic	SICAV	BNP Paribas	EUR	MSCI EMU Mid NR EUR	www.bnpparibas-am.fr	6	1,29
FR0007061882		Erasmus Mid Cap Euro R	FCP	Erasmus Gestion	EUR	Euro Stoxx Mid NR EUR	www.erasmusgestion.com	6	1,5
FR0010288308	SR	Groupama Avenir Euro N	FCP	Groupama AM	EUR	MSCI EMU Small Cap NR EUR	www.groupama-am.fr	6	2
LU2240056445		Lonvia Avenir Mid-Cap Euro Retail	SICAV	Lonvia Capital	EUR	MSCI EMU SMID NR EUR	https://www.lonvia.com/fr	6	2,1
FR0000990095	SR	Oddo BHF Avenir Euro CR-EUR	FCP	Oddo Meriten AM	EUR	MSCI EMU SMID NR EUR	https://am.oddo-bhf.com	6	2
FR0010546903	SR	Tocqueville Small Cap Euro ISR C	FCP	Tocqueville Finance	EUR	MSCI EMU Small Cap NR EUR	www.tocquevillefinance.fr	6	2,392
Actions Zone Euro Petites Capitalisations									
FR0010128587		BNP Paribas Smallcap Euroland ISR C C	FCP	BNP Paribas	EUR	EMIX Smaller Euroland TR EUR	www.bnpparibas-am.fr	6	1,5
FR0010666560		DNCA Actions Small&Mid Cap Euro RC	FCP	Natixis AM	EUR	MSCI EMU Small Cap NR EUR	www.im.natixis.com	5	2
FR0013188364		Erasmus Small Cap Euro E	FCP	Erasmus Gestion	EUR	MSCI EMU Small Cap NR EUR	www.erasmusgestion.com	6	1,4
LU1611031870		G Fund Avenir Small Cap NC	SICAV	Groupama AM	EUR	MSCI EMU Micro NR EUR	www.groupama-am.fr	6	2,5
FR0000442329		HSBC Euro PME AC	FCP	HSBC	EUR	MSCI EMU Small Cap NR EUR	www.assetmanagement.hsbc.fr	6	2,3
FR0010689141	SR	Lazard Small Caps Euro SRI R	SICAV	Lazard Frères Gestion	EUR	EMIX Smaller Euroland TR EUR	www.lazardfreresgestion.fr	6	2,2
FR0010286005		Sextant PEA A	FCP	Amiral Gestion	EUR	Euronext Paris CAC All Tradable NR EUR	www.amiralgestion.com	5	2,2
Actions Europe hors R-U									
LU0224105477		BGF Continental Eurp Flex A2	SICAV	BlackRock	EUR	FTSE World Eur Ex UK TR EUR	www.blackrock.com	6	1,5
Actions Europe Rendement									
LU0562822386		BGF European Equity Income A2	SICAV	BlackRock	EUR	MSCI Europe NR EUR	www.blackrock.com	6	1,5
BE0057451271		DPAM INVEST B Equities Eur Div B EUR Cap	SICAV	Degroof Petercam AM	EUR	MSCI Europe NR EUR	https://funds.degroopfetercam.com/	6	1,5
LU0106236267		Schroder ISF Eurp Eq Yld A Acc EUR	SICAV	Schroder IM	EUR	MSCI Europe NR EUR	www.schroders.com	6	1,5
FR0010546929	SR	Tocqueville Dividende C	FCP	Tocqueville Finance	EUR	MSCI Europe NR EUR	www.tocquevillefinance.fr	6	2,392
Actions Europe Grandes Capitalisations Valeur									
LU0147394679		BGF European Value E2	SICAV	BlackRock	EUR	MSCI Europe Value NR EUR	www.blackrock.com	6	2
FR0010619916	SR	CPR Europe ESG P	FCP	CPR AM	EUR	MSCI Europe NR EUR	www.cpr-am.fr	6	1,1
FR0010058008		DNCA Value Europe C	FCP	DNCA Finance	EUR	Stoxx Europe 600 NR EUR	www.dnca-investments.com	5	2,39
LU0107398884		JPM Europe Strategic Value A (dist) EUR	SICAV	JPMorgan AM	EUR	MSCI Europe Value NR EUR	https://am.jpmorgan.com/	6	1,5
FR0010554303	SR	Mandarine Valeur R	FCP	Mandarine Gestion	EUR	Stoxx Europe 600 NR EUR	www.mandarine-gestion.com	6	2,2
FR0007078811	SR	Metropole Selection A	FCP	Metropole Gestion	EUR	Stoxx Europe Large 200 NR EUR	www.metropolegestion.com	6	1,8
LU0161305163		Schroder ISF European Value A Acc EUR	SICAV	Schroder IM	EUR	MSCI Europe NR EUR	www.schroders.com	6	1,5

(1) FCP : Fonds Commun de Placement, SICAV : Société d'Investissement à Capital Variable. (2) Valeur liquidative hebdomadaire ou bi-mensuelle. (3) Joindre l'avenant spécifique à toute souscription. (4) Le profil de risque figure dans le DICI, les fonds éligibles pour les Souscripteurs de plus de 85 ans ont un profil de risque de 1 à 5. (5) Sélection Resp. : Sélection SwissLife Socialement Responsable.

Titres@PER

Annexe IA - Liste des Unités de Compte éligibles au contrat - Novembre 2021

Code ISIN	Socialement Responsable (5)	Dénomination	Forme juridique (1)	Société de gestion	Devise	Indice de référence	Adresse internet	Profil de risque (4)	Frais de gestion maximum en %
Actions Europe Grandes Capitalisations Mixte									
LU0755949848		Amundi Fds Eq Europe Conservative AE-C	SICAV	Amundi	EUR	MSCI Europe NR EUR	www.amundi.com	6	1,3
FR0011092386	SR	Aviva Investors Valeurs Europe A	FCP	Aviva Investors	EUR	Stoxx Europe 600 NR EUR	https://www.avivainvestors.com/fr-fr/	6	1
FR0010651224		BDL Convictions C	FCP	BDL Capital Management	EUR	Stoxx Europe 600 NR EUR	www.bdlcm.com	6	2
LU0145635123		DWS Invest European Eq Hi Convct NC	SICAV	DWS Investments	EUR	MSCI Europe NR EUR	https://funds.dws.com/fr	6	2
FR0000008674		Fidelity Europe A	SICAV	Fidelity	EUR	MSCI Europe NR EUR	www.fidelity.fr	6	1,9
LU0296857971		Fidelity European Growth A-Acc-EUR	SICAV	Fidelity	EUR	MSCI Europe NR EUR	www.fidelity.fr	6	1,5
LU0048578792		Fidelity European Growth A-Dis-EUR	SICAV	Fidelity	EUR	MSCI Europe NR EUR	www.fidelity.fr	6	1,5
IE0002987190		GAM Star European Equity Ord EUR Acc	SICAV	GAM	EUR	MSCI Europe NR USD	https://www.gam.com/	6	1,35
LU0194779913		Invesco Pan Eurp Struct Rspnb Eq AEURAcc	SICAV	Invesco	EUR	MSCI Europe NR EUR	www.invesco.fr	5	1,5
LU0119750205		Invesco Sus Pan Eurp Stu Eq A € Acc	SICAV	Invesco	EUR	MSCI Europe NR EUR	www.invesco.fr	5	1,3
LU0289089384		JPM Europe Equity Plus A perf (acc) EUR	SICAV	JPMorgan AM	EUR	MSCI Europe NR EUR	https://am.jpmorgan.com/	6	1,5
FR0011034131		Lazard Alpha Europe R	SICAV	Lazard Frères Gestion	EUR	Stoxx Europe 600 NR EUR	www.lazardfreresgestion.fr	6	2,1
LU0144509717	SR	Pictet-Quest Europe Sust Eqs P EUR	SICAV	Pictet AM	EUR	MSCI Europe NR USD	www.am.pictet	6	1,2
LU1235104020		THEAM Quant-Eq Eurp Guru N EUR Cap	SICAV	BNP Paribas	EUR	Stoxx Europe 600 NR EUR	www.bnpparibas-am.fr	6	1,3
Actions Europe Grandes Capitalisations Croissance									
LU0256839274		Allianz Europe Equity Growth AT EUR	SICAV	Allianz GI	EUR	S&P Europe LargeMidCap Growth NR USD	https://fr.allianzgi.com/	6	1,8
LU0154235443		BGF European Special Situations E2	SICAV	BlackRock	EUR	MSCI Europe NR EUR	www.blackrock.com	6	2
LU0344046155	SR	Candriam Eqs L Eurp Innov C EUR Cap	SICAV	Candriam	EUR	MSCI Europe NR EUR	www.candriam.fr	6	1,6
LU0099161993	SR	Carmignac Pf Grande Europe A EUR Acc	SICAV	Carmignac Gestion	EUR	Stoxx Europe 600 NR EUR	www.carmignac.fr	6	1,5
FR0000295230	SR	Comgest Renaissance Europe C	SICAV	Comgest	EUR	MSCI Europe NR EUR	www.comgest.com/fr	6	1,75
FR0010321828	SR	Echiquier Major SRI Growth Europe A	FCP	Financière de l'Echiquier	EUR	MSCI Europe NR EUR	www.lfde.com	6	2,392
LU0261959422		Fidelity European Dynamic Gr A-Acc-EUR	SICAV	Fidelity	EUR	MSCI Europe NR EUR	www.fidelity.fr	6	1,5
LU0119124781		Fidelity European Dynamic Gr A-Dis-EUR	SICAV	Fidelity	EUR	MSCI Europe NR EUR	www.fidelity.fr	6	1,5
LU0107398538		JPM Europe Strategic Growth A (dist) EUR	SICAV	JPMorgan AM	EUR	MSCI Europe Growth NR EUR	https://am.jpmorgan.com/	6	1,5
LU0246036288		Schroder ISF Eurp Spec Sits C Acc EUR	SICAV	Schroder IM	EUR	MSCI Europe NR EUR	www.schroders.com	3	0,75
Actions Europe Toutes Capitalisations									
LU0524465977		Alken European Opportunities A	SICAV	AFFM SA	EUR	Stoxx Europe 600 NR EUR	www.affm.lu	6	2,25
IE00BD5HXJ66		Comgest Growth Europe Opps EUR R Acc	SICAV	Comgest	EUR	MSCI Europe NR EUR	www.comgest.com/fr	6	2
LU0323041763		Digital Stars Europe R	SICAV	J.Chahine Capital	EUR	MSCI Europe NR EUR	www.chahinecapital.com	6	2
LU0870553459	SR	DNCA Invest SRI Europe Gr B EUR	SICAV	DNCA Finance	EUR	Stoxx Europe 600 NR EUR	www.dnca-investments.com	6	2,38
LU0308864023		MainFirst Top European Ideas A	SICAV	Mainfirst	EUR	Stoxx Europe 600 NR EUR	https://www.mainfirst-invest.com/	6	2

(1) FCP : Fonds Commun de Placement, SICAV : Société d'Investissement à Capital Variable. (2) Valeur liquidative hebdomadaire ou bi-mensuelle. (3) Joindre l'avenant spécifique à toute souscription. (4) Le profil de risque figure dans le DICI, les fonds éligibles pour les Souscripteurs de plus de 85 ans ont un profil de risque de 1 à 5. (5) Sélection Resp. : Sélection SwissLife Socialement Responsable.

Titres@PER

Annexe IA - Liste des Unités de Compte éligibles au contrat - Novembre 2021

Code ISIN	Socialement Responsable (5)	Dénomination	Forme juridique (1)	Société de gestion	Devise	Indice de référence	Adresse internet	Profil de risque (4)	Frais de gestion maximum en %
FR0010909531		R-co Thematic Silver Plus C	FCP	Rothschild & Co AM	EUR	Euro Stoxx NR EUR	https://am.fr.rothschildandco.com/fr/	6	1,5
FR0010546945	SR	Tocqueville Megatrends ISR C	FCP	Tocqueville Finance	EUR	Stoxx Europe 600 NR EUR	www.tocquevillefinance.fr	6	1,99
<i>Actions Europe Moyennes Capitalisations</i>									
FR0010149112	SR	Carmignac Euro-Entrepreneurs A EUR Acc	FCP	Carmignac Gestion	EUR	Stoxx Europe Small 200 NR EUR	www.carmignac.fr	6	1,5
IE0004766014		Comgest Growth Eurp Smlr Coms EUR Acc	SICAV	Comgest	EUR	MSCI Europe Mid Cap NR USD	www.comgest.com/fr	6	1,5
FR0010321810	SR	Echiquier Agenor SRI Mid Cap Eurp A	FCP	Financière de l'Echiquier	EUR	MSCI Europe Small Cap NR EUR	www.lfde.com	5	2,392
FR0013342045		Eres Multigestion PME A	FCP	Eres Gestion	EUR	MSCI Europe Small Cap NR EUR	https://www.eres-group.com/	6	2
LU2240056015		Lonvia Avenir Mid-Cap Europe Retail	SICAV	Lonvia Capital	EUR	MSCI Europe SMID NR EUR	https://www.lonvia.com/fr	6	2,2
FR0000974149	SR	Oddo BHF Avenir Europe CR-EUR	FCP	Oddo Meriten AM	EUR	MSCI Europe SMID NR EUR	https://am.oddobhf.com	6	2
<i>Actions Europe Petites Capitalisations</i>									
FR0010687749		Amilton Premium Europe R	FCP	Meeschaert AM	EUR	Euro Stoxx Small NR EUR	www.meeschaert.com	6	2,25
LU0212992860		AXAWF Fram Europe Microcap A Cap EUR pf	SICAV	AXA	EUR	MSCI Europe Micro Cap NR USD	www.axa-im.fr	6	2,4
LU0261951528		Fidelity European Smlr Coms A-Acc-EUR	SICAV	Fidelity	EUR	EMIX Smaller European Companies TR USD	www.fidelity.fr	6	1,5
LU0061175625		Fidelity European Smlr Coms A-Dis-EUR	SICAV	Fidelity	EUR	EMIX Smaller European Companies TR USD	www.fidelity.fr	6	1,5
LU0210072939		JPM Europe Dynamic Sm Cp A perf (acc)EUR	SICAV	JPMorgan AM	EUR	MSCI Europe Small Cap NR EUR	https://am.jpmorgan.com/	6	1,5
LU2240057096		Lonvia Avenir Small Cap Europe Retail	SICAV	Lonvia Capital	EUR	MSCI Europe Micro Cap NR EUR	https://www.lonvia.com/fr	6	2,25
<i>Actions Europe - Zones particulières</i>									
LU0840617350		Allianz German Equity AT EUR	SICAV	Allianz GI	EUR	FSE DAX TR EUR	https://fr.allianzgi.com/	6	1,8
DE0008474289		DWS German Equities Typ O	SICAV	DWS Investments	EUR	FSE DAX TR EUR	https://funds.dws.com/fr	6	1,45
LU0261948904		Fidelity Iberia A-Acc-EUR	SICAV	Fidelity	EUR	(MSCI Portugal NR EUR) 20% + (MSCI Spain NR EUR) 80%	www.fidelity.fr	6	1,5
LU0922333322		Fidelity Italy A-Acc-EUR	SICAV	Fidelity	EUR	FTSE Italia AllShare TR EUR	www.fidelity.fr	6	1,5
LU0054754816		Fidelity Switzerland A-Dis-CHF	SICAV	Fidelity	CHF	MSCI Switzerland NR LCL	www.fidelity.fr	6	1,5
LU0390221256	SR	MainFirst Germany A	SICAV	Mainfirst	EUR	FSE HDAX TR EUR	https://www.mainfirst-invest.com/	6	1,8
LU0636969866		Mirabaud Eqs Swiss Sm & Mid A CHF Acc	SICAV	Mirabaud AM	CHF	SIX SPI Extra TR CHF	www.mirabaud-am.com	6	1,5
FR0011474980		Norden Small IC	SICAV	Lazard Frères Gestion	EUR	MSCI Nordic Countries Small Cap NR USD	www.lazardfreresgestion.fr	6	2
FR0000299356	SR	Norden SRI	SICAV	Lazard Frères Gestion	EUR	MSCI Nordic Countries NR EUR	www.lazardfreresgestion.fr	6	2
LU0073503921		UBAM Swiss Equity AC CHF	SICAV	Union Bancaire	CHF	Swiss Performance Index® CHF	www.ubp.com	6	1

(1) FCP : Fonds Commun de Placement, SICAV : Société d'Investissement à Capital Variable. (2) Valeur liquidative hebdomadaire ou bi-mensuelle. (3) Joindre l'avenant spécifique à toute souscription. (4) Le profil de risque figure dans le DICI, les fonds éligibles pour les Souscripteurs de plus de 85 ans ont un profil de risque de 1 à 5. (5) Sélection Resp. : Sélection SwissLife Socialement Responsable.

Titres@PER

Annexe IA - Liste des Unités de Compte éligibles au contrat - Novembre 2021

Code ISIN	Socialement Responsable (5)	Dénomination	Forme juridique (1)	Société de gestion	Devise	Indice de référence	Adresse internet	Profil de risque (4)	Frais de gestion maximum en %
Actions International Rendement									
LU1670710075		M&G (Lux) Gbl Dividend A EUR Acc	SICAV	M&G Group	EUR	MSCI ACWI NR USD	www.mandgr.fr	6	1,75
Actions International Grandes Capitalisations Mixte									
FR0011586544	SR	Aviva Grandes Marques ISR A	FCP	Aviva Investors	EUR	MSCI World NR EUR	https://www.avivainvestors.com/fr-fr/	6	1,7
LU1530899142		CPR Invest Gbl Dsrpt Opp A EUR Acc	SICAV	CPR AM	EUR	MSCI World NR USD	www.cpr-am.fr	6	2
LU1048657123		Fidelity FAST Global A-ACC-EUR	SICAV	Fidelity	EUR	MSCI ACWI NR EUR	www.fidelity.fr	6	1,5
LU0069449576		Fidelity World A-Dis-EUR	SICAV	Fidelity	EUR	MSCI World NR USD	www.fidelity.fr	6	1,5
FR0000438905	SR	HSBC RIF SRI Global Equity AC	FCP	HSBC	EUR	MSCI World NR EUR	www.assetmanagement.hsbc.fr	6	1,6
LU1670715546	SR	M&G (Lux) Gbl SustainParisAlgndEURCAcc	SICAV	M&G Group	EUR	MSCI World NR USD	www.mandgr.fr	6	0,75
LU0323591833		Schroder ISF QEP Gbl Qual A Acc EUR	SICAV	Schroder IM	EUR	MSCI ACWI NR USD	www.schroders.com	5	1,25
FR0010260000		SG Actions Monde C	FCP	Société Générale Gestion	EUR	MSCI World NR EUR	www.societegeneralegestion.fr	6	1,47
LU1951204046	SR	Thematics Meta R/A EUR	SICAV	Natixis AM	EUR	MSCI ACWI NR USD	www.im.natixis.com	6	2
LU2095319849	SR	Thematics Subscription Economy R/A EUR	SICAV	Natixis AM	EUR	MSCI ACWI NR USD	www.im.natixis.com	6	2
Actions International Grandes Capitalisations Croissance									
FR0010148981	SR	Carmignac Investissement A EUR Acc	FCP	Carmignac Gestion	EUR	MSCI ACWI NR USD	www.carmignac.fr	6	1,5
FR0000284689	SR	Comgest Monde C	SICAV	Comgest	EUR	MSCI ACWI NR EUR	www.comgest.com/fr	5	2
LU0383784146	SR	DNCA Invest Beyond Global Leaders B EUR	SICAV	DNCA Finance	EUR	MSCI ACWI NR USD	www.dnca-investments.com	5	2,21
LU0864709349	SR	MainFirst Global Equities Fund A	SICAV	Mainfirst	EUR	MSCI World NR EUR	https://www.mainfirst-invest.com/fr/	6	1,8
FR0007062567		Talents	FCP	AXA	EUR	MSCI ACWI NR EUR	www.axa-im.fr	6	1,8
Actions International Petites et Moyennes Capitalisations									
LU0868490383	SR	AXAWF Fram Next Generation A Cap EUR	SICAV	AXA	EUR	S&P Global Small NR USD	www.axa-im.fr	6	1,75
Actions US Couvert EUR									
LU0200685070		BGF US Flexible Equity E2 EUR Hedged	SICAV	BlackRock	EUR	Russell 1000 TR USD	www.blackrock.com	6	2
FR0010004085		CM-AM Indiciel Amérique 500 RC	FCP	Crédit Mutuel Asset Management	EUR	S&P 500 NR Hdg EUR	www.creditmutuel-am.eu	6	0,89
LU0138007074		Edgewood L Sel US Select Growth A EUR H	SICAV	Carne Global Fund Managers	EUR	S&P 500 TR USD	http://www.edgewoodselectfund.com	6	1,8
LU1103303670		EdRF US Value A EUR HE	SICAV	Edmond de Rothschild	EUR	Russell 1000 NR USD	http://funds.edram.com/fr/	7	1,7
FR0011069137		RMM Actions USA H EUR	FCP	Rothschild & Co AM	EUR	S&P 500 NR EUR	https://am.fr.rothschildandco.com/fr/	6	1,495
LU0334663233		Schroder ISF US S&M-Cap Eq A Acc EUR Hdg	SICAV	Schroder IM	EUR	Russell 2500 TR USD	www.schroders.com	6	1,5

(1) FCP : Fonds Commun de Placement, SICAV : Société d'Investissement à Capital Variable. (2) Valeur liquidative hebdomadaire ou bi-mensuelle. (3) Joindre l'avenant spécifique à toute souscription. (4) Le profil de risque figure dans le DICI, les fonds éligibles pour les Souscripteurs de plus de 85 ans ont un profil de risque de 1 à 5. (5) Sélection Resp. : Sélection SwissLife Socialement Responsable.

Titres@PER

Annexe IA - Liste des Unités de Compte éligibles au contrat - Novembre 2021

Code ISIN	Socialement Responsable (5)	Dénomination	Forme juridique (1)	Société de gestion	Devise	Indice de référence	Adresse internet	Profil de risque (4)	Frais de gestion maximum en %
Actions US Grandes Capitalisations Valeur									
LU0171295891		BGF US Basic Value E2	SICAV	BlackRock	EUR	Russell 1000 Value TR USD	www.blackrock.com	6	2
LU0048573561		Fidelity America A-Dis-USD	SICAV	Fidelity	USD	S&P 500 NR USD	www.fidelity.fr	6	1,5
Actions US Grandes Capitalisations Mixte									
FR0010153320	SR	Amundi Actions USA ISR P C	FCP	Amundi	EUR	S&P 500 NR USD	www.amundi.com	6	1,5
LU0154236920		BGF US Flexible Equity E2	SICAV	BlackRock	USD	Russell 1000 TR USD	www.blackrock.com	6	2
LU1956163023	SR	BNPP Sust US Mlt-Fac Eq Cl Acc	SICAV	BNP Paribas	USD	S&P 500 TR USD	www.bnpparibas-am.fr	6	1,5
LU1379103812		Claresco USA	SICAV	Claresco Finance	EUR	DJ Industrial Average NR USD	www.claresco.fr	6	2,4
LU1103303167		EdRF US Value A EUR	SICAV	Edmond de Rothschild	EUR	Russell 1000 NR USD	http://funds.edram.com/fr/	6	1,7
FR0000988057		Federal Indiciel US P	FCP	Federal Finance Gestion	EUR	S&P 500 NR EUR	www.federal-finance.fr	6	1,3
LU0363262394		Fidelity FAST US A-ACC-EUR	SICAV	Fidelity	EUR	S&P 500 NR EUR	www.fidelity.fr	6	1,5
LU0260869739		Franklin US Opportunities A(acc)EUR	SICAV	Franklin Templeton IF	EUR	Russell 3000 Growth TR USD	www.franklintempleton.fr	6	1
LU1033933703		JPM US Equity All Cap A (acc) EUR	SICAV	JPMorgan AM	EUR	S&P 500(TR Net of 30% withh tax)	https://am.jpmorgan.com/	6	1,5
FR0013254331		Lazard Actions Américaines PC H EUR	FCP	Lazard Frères Gestion	EUR	S&P 500 NR EUR	www.lazardfreresgestion.fr	6	1,25
FR0010700823		Lazard Actions Américaines RC EUR	FCP	Lazard Frères Gestion	EUR	S&P 500 NR EUR	www.lazardfreresgestion.fr	6	2,2
LU1951225553	SR	Thematics Safety R/A EUR	SICAV	Natixis AM	EUR	MSCI World NR USD	www.im.natixis.com	6	2
Actions US Grandes Capitalisations Croissance									
LU0304955437		Edgewood L Sel US Select Growth A EUR	SICAV	Carne Global Fund Managers	EUR	S&P 500 TR USD	http://www.edgewoodselectfund.com	6	1,8
Actions US Petites Capitalisations									
LU0566484027		Aberdeen S NA SmComs A Acc USD	SICAV	Aberdeen AM	USD	Russell 2000 TR USD	www.aberdeenstandard.com	6	1,5
Actions Japon									
LU1143164405		Allianz Japan Equity AT H EUR	SICAV	Allianz GI	EUR	Topix TR JPY	https://fr.allianzgi.com/	6	1,8
IE0031069614		AXA Rosenberg Jpn Eq Alpha B EUR Acc	SICAV	AXA	EUR	Topix TR JPY	www.axa-im.fr	6	1,35
IE0004354209		AXA Rosenberg Jpn Eq Alpha B JPY Acc	SICAV	AXA	JPY	Topix TR JPY	www.axa-im.fr	6	1,35
LU0171289225		BGF Japan Small & MidCap Opps E2	SICAV	BlackRock	EUR	S&P Japan MidSmall TR JPY	www.blackrock.com	6	2
LU0090841692		BGF Japan Small & MidCap Opps E2	SICAV	BlackRock	USD	S&P Japan MidSmall TR JPY	www.blackrock.com	6	2
FR0010415448		CM-AM Indiciel Japon 225 RC	FCP	Crédit Mutuel Asset Management	EUR	Nikkei 225 NR HdG EUR	www.creditmutuel-am.eu	6	0,89
IE00BD1DJ122		Comgest Growth Japan EUR R Acc	SICAV	Comgest	EUR	TOPIX Hedged NR EUR	www.comgest.com/fr	6	1,7
FR0010469312	SR	CPR Japan P	FCP	CPR AM	EUR	MSCI Japan NR EUR	www.cpr-am.fr	5	1,1
FR0010983924		EdR Japan C	FCP	Edmond de Rothschild	EUR	TOPIX NR JPY	http://funds.edram.com/fr/	6	2
FR0000987968		Federal Indiciel Japon P	FCP	Federal Finance Gestion	EUR	Nikkei 225 Average NR JPY	www.federal-finance.fr	6	1,5

(1) FCP : Fonds Commun de Placement, SICAV : Société d'Investissement à Capital Variable. (2) Valeur liquidative hebdomadaire ou bi-mensuelle. (3) Joindre l'avenant spécifique à toute souscription. (4) Le profil de risque figure dans le DICI, les fonds éligibles pour les Souscripteurs de plus de 85 ans ont un profil de risque de 1 à 5. (5) Sélection Resp. : Sélection SwissLife Socialement Responsable.

Titres@PER

Annexe IA - Liste des Unités de Compte éligibles au contrat - Novembre 2021

Code ISIN	Socialement Responsable (5)	Dénomination	Forme juridique (1)	Société de gestion	Devise	Indice de référence	Adresse internet	Profil de risque (4)	Frais de gestion maximum en %
LU0048587603		Fidelity Japan Smaller Coms A-Dis-JPY	SICAV	Fidelity	JPY	Russell/Nomura MidSm JP Div JPY	www.fidelity.fr	6	1,5
FR0010014001		Groupama Japon Stock IC	SICAV	Groupama AM	EUR	MSCI Japan NR EUR	www.groupama-am.fr	6	0,8
LU0053696224		JPM Japan Equity A (dist) USD	SICAV	JPMorgan AM	USD	Topix TR JPY	https://am.jpmorgan.com/	6	1,5
FR0010320366		Lazard Japon Couvert	FCP	Lazard Frères Gestion	EUR	Topix TR JPY	www.lazardfreresgestion.fr	6	0,1
FR0010734491		Lazard Japon R	SICAV	Lazard Frères Gestion	EUR	TOPIX NR JPY	www.lazardfreresgestion.fr	6	2,2
Actions Europe Emergente									
LU0090830497		BGF Emerging Europe E2	SICAV	BlackRock	EUR	MSCI EM Europe 10/40 NR EUR	www.blackrock.com	6	2,25
LU0062756647		DWS Osteuropa	SICAV	DWS Investments	EUR	MSCI EM EuroPE 10/40 ex. Greece	https://funds.dws.com/fr	6	1,7
LU0078277505		Templeton Eastern Europe A(acc)EUR	SICAV	Franklin Templeton IF	EUR	MSCI EM Europe NR EUR	www.franklintempleton.fr	6	1,6
Actions Marchés Emergents									
LU0327690391		AXAWF Fram Emerging Markets E Cap EUR	SICAV	AXA	EUR	MSCI EM NR USD	www.axa-im.fr	6	1,7
LU0171276081		BGF Emerging Markets E2	SICAV	BlackRock	EUR	MSCI EM NR EUR	www.blackrock.com	6	2
FR0010149302	SR	Carmignac Emergents A EUR Acc	FCP	Carmignac Gestion	EUR	MSCI EM NR USD	www.carmignac.fr	6	1,5
LU0336083810		Carmignac Pf Emerg Discv A EUR Acc	SICAV	Carmignac Gestion	EUR	(MSCI EM Small NR USD) 50% + (MSCI EM Mid NR USD) 50%	www.carmignac.fr	5	2
DE0009773010		DWS Global Emerging Markets Equities ND	SICAV	DWS Investments	EUR	MSCI EM NR EUR	https://funds.dws.com/fr	6	1,7
LU0210302286		DWS Invest Global Emerg Mkts Eqs NC	SICAV	DWS Investments	EUR	MSCI EM NR USD	https://funds.dws.com/fr	6	2
LU1103293855		EdRF Strategic Emerging A EUR	SICAV	Edmond de Rothschild	EUR	MSCI EM NR USD	http://funds.edram.com/fr/	6	1,7
LU0303816705		Fidelity Em Eurp Mdl Est&Afr A-Acc-EUR	SICAV	Fidelity	EUR	MSCI EM EMEA (Capped 5%)	www.fidelity.fr	6	1,5
LU0048575426		Fidelity Em Mkts A-DIST-USD	SICAV	Fidelity	USD	MSCI EM NR USD	www.fidelity.fr	6	1,5
FR0011268705	SR	GemEquity R	FCP	Gemway Assets	EUR	MSCI EM NR USD	https://www.gemway.com/	6	2,1
LU0217576759		JPM Emerging Markets Equity A (acc) EUR	SICAV	JPMorgan AM	EUR	MSCI EM NR USD	https://am.jpmorgan.com/	6	1,5
FR0010380675		Lazard Actions Emergentes R	FCP	Lazard Frères Gestion	EUR	MSCI EM NR EUR	www.lazardfreresgestion.fr	6	2
FR0000292278	SR	Magellan C	SICAV	Comgest	EUR	MSCI EM NR EUR	www.comgest.com/fr	6	1,75
AT0000745872		Raiffeisen-Eurasien-Aktien R VT	SICAV	Raiffeisen Capital Management	EUR	MSCI EM NR EUR (Others) 13% + (MSCI China NR USD) 25% + (MSCI India NR USD) 25% + (MSCI Indonesia NR USD) 6% + (MSCI Malaysia NR USD) 11% + (MSCI Russia NR USD) 20%	www.rcm-international.com	6	2
LU0279459456		Schroder ISF Glb Em Mkt Opps A Acc EUR	SICAV	Schroder IM	EUR	MSCI EM NR USD	www.schroders.com	6	1,5
LU0300743431		Templeton Em Mkts Smlr Coms A(acc)EUR	SICAV	Franklin Templeton IF	EUR	MSCI EM Small NR USD	www.franklintempleton.fr	6	1,6
LU0390137031		Templeton Frontier Markets A(acc)EUR	SICAV	Franklin Templeton IF	EUR	MSCI Frontier EM Select Conty Cap NR USD	www.franklintempleton.fr	5	1,6

(1) FCP : Fonds Commun de Placement, SICAV : Société d'Investissement à Capital Variable. (2) Valeur liquidative hebdomadaire ou bi-mensuelle. (3) Joindre l'avenant spécifique à toute souscription. (4) Le profil de risque figure dans le DICI, les fonds éligibles pour les Souscripteurs de plus de 85 ans ont un profil de risque de 1 à 5. (5) Sélection Resp. : Sélection SwissLife Socialement Responsable.

Titres@PER

Annexe IA - Liste des Unités de Compte éligibles au contrat - Novembre 2021

Code ISIN	Socialement Responsable (5)	Dénomination	Forme juridique (1)	Société de gestion	Devise	Indice de référence	Adresse internet	Profil de risque (4)	Frais de gestion maximum en %
LU0390137973		Templeton Frontier Markets N(acc)EUR	SICAV	Franklin Templeton IF	EUR	MSCI Frontier EM Select Conty Cap NR USD	www.franklintempleton.fr	5	1,6
Actions Brésil									
LU0281906387		BNP Paribas Brazil Equity C EUR C	SICAV	BNP Paribas	EUR	MSCI Brazil 10/40 NR USD	www.bnpparibas-am.fr	7	1,75
LU0196696453		HSBC GIF Brazil Equity AC	SICAV	HSBC	USD	MSCI Brazil 10/40 NR USD	www.assetmanagement.hsbc.fr	7	1,75
Actions Grande Chine									
IE0030351732		Comgest Growth China EUR Acc	SICAV	Comgest	EUR	MSCI China NR USD	www.comgest.com/fr	6	1,5
LU0210526801		JPM Greater China A (acc) USD	SICAV	JPMorgan AM	USD	MSCI Golden Dragon NR USD	https://am.jpmorgan.com/	6	1,5
FR0007043781		Ofi RS Ming R	FCP	OFI AM	EUR	MSCI Golden Dragon NR EUR	www.ofi-am.fr	6	1,8
Actions Chine									
LU0823425839		BNP Paribas China Eq CI EUR C	SICAV	BNP Paribas	EUR	MSCI China 10/40 NR EUR	www.bnpparibas-am.fr	6	1,75
LU0273157635		DWS Invest Chinese Equities LC	SICAV	DWS Investments	EUR	MSCI China 10/40 NR EUR	https://funds.dws.com/fr	6	1,5
LU1160365091	SR	EdRF China A EUR	SICAV	Edmond de Rothschild	EUR	MSCI China 10/40 NR EUR	http://funds.edram.com/fr/	6	1,7
LU0173614495		Fidelity China Focus A-Dis-USD	SICAV	Fidelity	USD	MSCI China Capped 10% NR USD	www.fidelity.fr	6	1,5
LU0164865239		HSBC GIF Chinese Equity AC	SICAV	HSBC	USD	MSCI China 10/40 NR USD	www.assetmanagement.hsbc.fr	6	1,5
LU1255011097		JPM China A-Share Opps A (acc) EUR	SICAV	JPMorgan AM	EUR	CSI 300 NR USD	https://am.jpmorgan.com/	6	1,5
Actions Inde									
LU0231490524		Aberdeen S Indian Equity A Acc USD	SICAV	Aberdeen AM	USD	MSCI India NR USD	www.aberdeestandard.com	6	1,75
LU0068770873		DWS India	SICAV	DWS Investments	EUR	MSCI India 10/40 NR USD	https://funds.dws.com/fr	6	2
LU0231205187		Franklin India A(acc)EUR	SICAV	Franklin Templeton IF	EUR	MSCI India NR USD	www.franklintempleton.fr	6	1
LU0164881194		HSBC GIF Indian Equity AC	SICAV	HSBC	USD	S&P/IFCI India TR USD	www.assetmanagement.hsbc.fr	6	1,5
LU0058908533		JPM India A (dist) USD	SICAV	JPMorgan AM	USD	MSCI India 10/40 NR USD	https://am.jpmorgan.com/	6	1,5
LU0255979071		Pictet-Indian Equities P EUR	SICAV	Pictet AM	EUR	MSCI India 10-40 NR USD	www.am.pictet	6	2,4
LU0070964530		Pictet-Indian Equities P USD	SICAV	Pictet AM	USD	MSCI India 10-40 NR USD	www.am.pictet	6	2,4
Actions Russie									
LU0823431720		BNP Paribas Russia Eq C Cap	SICAV	BNP Paribas	EUR	MSCI Russia 10-40 NR USD	www.bnpparibas-am.fr	6	1,75
LU0146864797		DWS Russia LC EUR Acc	FCP	DWS Investments	EUR	MSCI Russia 10-40 NR EUR	https://funds.dws.com/fr	6	2
LU0272828905		East Capital Russia A EUR	SICAV	East Capital	EUR	MSCI Russia 10-40 NR USD	www.eastcapital.com	6	1,75

(1) FCP : Fonds Commun de Placement, SICAV : Société d'Investissement à Capital Variable. (2) Valeur liquidative hebdomadaire ou bi-mensuelle. (3) Joindre l'avenant spécifique à toute souscription. (4) Le profil de risque figure dans le DICI, les fonds éligibles pour les Souscripteurs de plus de 85 ans ont un profil de risque de 1 à 5. (5) Sélection Resp. : Sélection SwissLife Socialement Responsable.

Titres@PER

Annexe IA - Liste des Unités de Compte éligibles au contrat - Novembre 2021

Code ISIN	Socialement Responsable (5)	Dénomination	Forme juridique (1)	Société de gestion	Devise	Indice de référence	Adresse internet	Profil de risque (4)	Frais de gestion maximum en %
<i>Actions Asie-Pacifique</i>									
IE00BQ3D6V05		Comgest Growth Asia USD Acc	SICAV	Comgest	USD	MSCI AC Asia NR USD	www.comgest.com/fr	6	1,5
LU0052474979		JPM Pacific Equity A (dist) USD	SICAV	JPMorgan AM	USD	MSCI AC Asia Pacific NR USD	https://am.jpmorgan.com/	6	1,5
<i>Actions Asie-Pacifique hors Japon</i>									
LU0231459107		Aberdeen S Asn Smlr Coms A Acc USD	SICAV	Aberdeen AM	USD	MSCI AC Asia Pacific Ex JPN Small NR USD	www.aberdeestandard.com	5	1,75
FR0007450002		CG Nouvelle Asie C	FCP	Comgest	EUR	MSCI AC Asia Ex Japan NR EUR	www.comgest.com/fr	6	2,5
LU0145648886		DWS Invest Top Asia NC	SICAV	DWS Investments	EUR	MSCI AC Asia Ex Japan NR EUR	https://funds.dws.com/fr	6	2
FR0000987950		Federal Indiciel Apal P	FCP	Federal Finance Gestion	EUR	(MSCI AC Asia Pac Ex JPN NR USD) 85% + (MSCI EM Latin America NR USD) 15%	www.federal-finance.fr	6	1,4
LU0702159772		Fidelity Asian Smaller Coms A-Acc-EUR	SICAV	Fidelity	EUR	MSCI AC Asia Pac ex JP SC Aus 10% NR USD	www.fidelity.fr	5	1,5
LU0413542167		Fidelity Asian Special Sits A-Acc-EUR	SICAV	Fidelity	EUR	MSCI AC Asia Ex Japan NR LCL	www.fidelity.fr	6	1,5
LU0054237671		Fidelity Asian Special Sits A-Dis-USD	SICAV	Fidelity	USD	MSCI AC Asia Ex Japan NR LCL	www.fidelity.fr	6	1,5
LU0261946445		Fidelity Sustainable Asia Eq A-Acc-EUR	SICAV	Fidelity	EUR	MSCI AC Asia Ex Japan NR USD	www.fidelity.fr	6	1,5
LU0048597586		Fidelity Sustainable Asia Eq A-Dis-USD	SICAV	Fidelity	USD	MSCI AC Asia Ex Japan NR USD	www.fidelity.fr	6	1,5
LU0075112721		Invesco Asia Opportunities Eq A USD Acc	SICAV	Invesco	USD	MSCI AC Asia Ex Japan NR USD	www.invesco.fr	6	1,5
LU0255976994		Pictet-Asian Equities Ex Japan P EUR	SICAV	Pictet AM	EUR	MSCI AC Asia Ex Japan NR LCL	www.am.pictet	6	2,4
LU0155303323		Pictet-Asian Equities Ex Japan PUSD	SICAV	Pictet AM	USD	MSCI AC Asia Ex Japan NR LCL	www.am.pictet	6	2,4
LU0248172537		Schroder ISF Emerging Asia A Acc EUR	SICAV	Schroder IM	EUR	MSCI EM Asia NR USD	www.schroders.com	6	1,5
LU0229940001		Templeton Asian Growth A(acc)EUR	SICAV	Franklin Templeton IF	EUR	MSCI AC Asia Ex Japan 10-40 NR USD	www.franklintempleton.fr	6	1,35
LU0390135415		Templeton Asian Smmlr Coms A(acc)EUR	SICAV	Franklin Templeton IF	EUR	MSCI AC Asia Ex JPN Small NR USD	www.franklintempleton.fr	6	1,35
<i>Actions Asie-Pacifique - Zones particulières</i>									
LU0256780106		Candriam Eqs L Australia C EUR Cap	SICAV	Candriam	EUR	S&P/ASX All Ordinaries TR	www.candriam.fr	6	1,5
LU0048574536		Fidelity Australia A-Dis-AUD	SICAV	Fidelity	AUD	S&P/ASX 200 TR AUD	www.fidelity.fr	5	1,5
LU0055114457		Fidelity Indonesia A-Dis-USD	SICAV	Fidelity	USD	MSCI Indonesia IMI Capped at 8%	www.fidelity.fr	6	1,5
LU0048588163		Fidelity Singapore A-Dis-USD	SICAV	Fidelity	USD	FTSE ST All Share Custom NR USD	www.fidelity.fr	6	1,5
LU0075458603		Fidelity Taiwan A-Dis-USD	SICAV	Fidelity	SGD	MSCI Taiwan Index Capped 8% NR USD	www.fidelity.fr	6	1,5

(1) FCP : Fonds Commun de Placement, SICAV : Société d'Investissement à Capital Variable. (2) Valeur liquidative hebdomadaire ou bi-mensuelle. (3) Joindre l'avenant spécifique à toute souscription. (4) Le profil de risque figure dans le DICI, les fonds éligibles pour les Souscripteurs de plus de 85 ans ont un profil de risque de 1 à 5. (5) Sélection Resp. : Sélection SwissLife Socialement Responsable.

Titres@PER

Annexe IA - Liste des Unités de Compte éligibles au contrat - Novembre 2021

Code ISIN	Socialement Responsable (5)	Dénomination	Forme juridique (1)	Société de gestion	Devise	Indice de référence	Adresse internet	Profil de risque (4)	Frais de gestion maximum en %
Actions Amérique Latine									
LU0171289571		BGF Latin American E2	SICAV	BlackRock	EUR	MSCI EM Latin America NR USD	www.blackrock.com	7	2,25
LU0147409709		BGF Latin American E2	SICAV	BlackRock	USD	MSCI EM Latin America NR USD	www.blackrock.com	7	2,25
LU0050427557		Fidelity Latin America A-Dis-USD	SICAV	Fidelity	USD	MSCI EM Latin America NR USD	www.fidelity.fr	7	1,5
LU0248181363		Schroder ISF Latin American A Acc EUR	SICAV	Schroder IM	EUR	MSCI EM Latin America 10/40 NR USD	www.schroders.com	6	1,5
Actions Afrique et Moyen-Orient									
FR0010015016		Atlas Maroc	FCP	Alma Capital Investment Management	EUR	CSE MASI Morocco MAD	www.almacapital.com	5	2,33
LU0329759848		DWS Invest Africa NC	SICAV	DWS Investments	EUR	Pas d'indice de référence	https://funds.dws.com/fr	6	2,2
Actions Autres									
LU0476877054		Aberdeen S Jpn SmlrComs A Acc H EUR	SICAV	Aberdeen AM	EUR	MSCI Japan Small Cap NR USD	www.aberdeestandard.com	6	1,5
LU1894682969		Amundi Fds Pio US Eq Rsrch Val A EUR HC	SICAV	Amundi	EUR	Russell 1000 Value TR USD	www.amundi.com	6	1,5
LU0284395802	SR	DNCA Invest South Europe Opps B EUR	SICAV	DNCA Finance	EUR	(BME IBEX 35 TR EUR) 40% + (PSI 20) 5% + (FTSE MIB TR EUR) 55%	www.dnca-investments.com	6	2,4
LU0366004207		Franklin MENA A(acc)EUR-H1	SICAV	Franklin Templeton IF	EUR	S&P PanArab Com LgMid KSA Cap 30%	www.franklintempleton.fr	5	1,5
LU0335216932		MS INVF Global Brands AH EUR	SICAV	Morgan Stanley IF	EUR	MSCI World NR USD	www.morganstanleyinvestmentfunds.com	5	1,4
LU0626262082		Templeton Emerging Markets A(acc)EUR-H1	SICAV	Franklin Templeton IF	EUR	MSCI EM NR USD	www.franklintempleton.fr	6	1,15
Secteur Agricole									
LU0366534344		Pictet-Nutrition P EUR	SICAV	Pictet AM	EUR	MSCI ACWI NR EUR	www.am.pictet	5	2,4
Secteur Biens de Conso. et Services									
LU0823411706		BNP Paribas Consumer Innovtr Cl C	SICAV	BNP Paribas	EUR	MSCI World/Consumer Disc NR USD	www.bnpparibas-am.fr	6	1,5
LU1165137149	SR	BNP Paribas Smart Food Cl Cap	SICAV	BNP Paribas	EUR	MSCI ACWI NR EUR	www.bnpparibas-am.fr	6	1,75
FR0010258756		CPR Consommateur Actionnaire P	FCP	CPR AM	EUR	MSCI Europe NR EUR	www.cpr-am.fr	6	1,5
LU0114721508		Fidelity Global Cnsmr Inds A-Dis-EUR	SICAV	Fidelity	EUR	MSCI ACWI Consumer Disc/ Staples	www.fidelity.fr	5	1,5
LU0115139569		Invesco Gbl Cnsmr Trnds E EUR Acc	SICAV	Invesco	EUR	MSCI World/Consumer Disc NR USD	www.invesco.fr	6	2,25

(1) FCP : Fonds Commun de Placement, SICAV : Société d'Investissement à Capital Variable. (2) Valeur liquidative hebdomadaire ou bi-mensuelle. (3) Joindre l'avenant spécifique à toute souscription. (4) Le profil de risque figure dans le DICI, les fonds éligibles pour les Souscripteurs de plus de 85 ans ont un profil de risque de 1 à 5. (5) Sélection Resp. : Sélection SwissLife Socialement Responsable.

Titres@PER

Annexe IA - Liste des Unités de Compte éligibles au contrat - Novembre 2021

Code ISIN	Socialement Responsable (5)	Dénomination	Forme juridique (1)	Société de gestion	Devise	Indice de référence	Adresse internet	Profil de risque (4)	Frais de gestion maximum en %
LU1809976522		LO Funds World Brands EUR PA	SICAV	Lombard Odier	EUR	MSCI World NR EUR	https://am.lombardodier.com/	6	1
LU0217139020		Pictet-Premium Brands P EUR	SICAV	Pictet AM	EUR	MSCI ACWI NR EUR	www.am.pictet	6	2,4
FR0000988503		SG Actions Luxe C	FCP	Société Générale Gestion	EUR	MSCI World/Cons Durb&Apparel NR USD	www.societegeneralegestion.fr	6	2,4
FR0010058529		Thematics AAA Consumer RC	FCP	Natixis AM	EUR	MSCI Europe NR EUR	www.im.natixis.com	6	1,794
FR0010619882	SR	Thematics Global Alpha Consumer R-E	FCP	Natixis AM	EUR	MSCI ACWI NR EUR	www.im.natixis.com	6	1,7
Secteur Biotechnologie									
LU0109394709		Franklin Biotechnology Discv A(acc)USD	SICAV	Franklin Templeton IF	USD	NASDAQ Biotechnology TR USD	www.franklintempleton.fr	7	1
LU0255977455		Pictet-Biotech P EUR	SICAV	Pictet AM	EUR	MSCI ACWI NR EUR	www.am.pictet	7	2,4
Secteur Ecologie									
LU0164455502		Carmignac Pf Green Gold A EUR Acc	SICAV	Carmignac Gestion	EUR	(MSCI ACWI/Chemicals NR USD) 5% + (MSCI ACWI/Energy Equip&Services NR USD) 5% + (MSCI ACWI/Oil&Gas NR USD) 45% + (MSCI ACWI/Paper&Forest NR USD) 5% + (MSCI ACWI/Metals&Mining NR USD)40%	www.carmignac.fr	6	1,5
FR0010592022	SR	Ecofi Enjeux Futurs C	FCP	Ecofi Investissements	EUR	MSCI World NR EUR	www.ecofi.fr	6	2
LU0914733059	SR	Mirova Europe Environmental Eq R/A EUR	SICAV	Natixis AM	EUR	MSCI Europe NR EUR	www.im.natixis.com	6	1,6
LU0348926287		Nordea 1 - Global Climate & Envir BP EUR	SICAV	Nordea Investment Funds	EUR	MSCI World NR EUR	www.nordea.lu	6	1,5
LU0503631714	SR	Pictet - Global Envir Opps P EUR	SICAV	Pictet AM	EUR	MSCI ACWI NR EUR	www.am.pictet	6	2,4
LU0302446645	SR	Schroder ISF Glb Clmt Chg Eq A Acc EUR	SICAV	Schroder IM	EUR	MSCI World NR USD	www.schroders.com	6	1,5
Secteur Energie									
LU0122377152		BGF World Energy E2	SICAV	BlackRock	USD	MSCI World/Energy 10/40 NR EUR	www.blackrock.com	7	2,25
LU0171304552		BGF World Energy E2	SICAV	BlackRock	EUR	MSCI World/Energy 10/40 NR EUR	www.blackrock.com	7	2,25
FR0010077461		BNP Paribas Energie Europe Classic	FCP	BNP Paribas	EUR	Stoxx Europe 600 Oil&Gas NR EUR	www.bnpparibas-am.fr	7	1,5
FR0000423147		SG Actions Energie C	FCP	Société Générale Gestion	EUR	MSCI World/Energy NR EUR	www.societegeneralegestion.fr	7	2,4

(1) FCP : Fonds Commun de Placement, SICAV : Société d'Investissement à Capital Variable. (2) Valeur liquidative hebdomadaire ou bi-mensuelle. (3) Joindre l'avenant spécifique à toute souscription. (4) Le profil de risque figure dans le DICI, les fonds éligibles pour les Souscripteurs de plus de 85 ans ont un profil de risque de 1 à 5. (5) Sélection Resp. : Sélection SwissLife Socialement Responsable.

Titres@PER

Annexe IA - Liste des Unités de Compte éligibles au contrat - Novembre 2021

Code ISIN	Socialement Responsable (5)	Dénomination	Forme juridique (1)	Société de gestion	Devise	Indice de référence	Adresse internet	Profil de risque (4)	Frais de gestion maximum en %
Secteur Energie Alternative									
LU0171290074	SR	BGF Sustainable Energy E2	SICAV	BlackRock	EUR	Pas d'indice de référence	www.blackrock.com	6	2,15
LU0280435388	SR	Pictet-Clean Energy P EUR	SICAV	Pictet AM	EUR	MSCI ACWI NR EUR	www.am.pictet	6	2,4
Secteur Finance									
LU0171305443		BGF World Financials E2	SICAV	BlackRock	EUR	MSCI ACWI/Financials NR USD	www.blackrock.com	6	2
LU0114722498		Fidelity Global Financial Svcs A-Dis-EUR	SICAV	Fidelity	EUR	MSCI ACWI/Financials NR EUR	www.fidelity.fr	6	1,5
Secteur Immobilier Europe									
FR0000945503		Allianz Transition Actions Euro C/D	SICAV	Allianz GI	EUR	FTSE EPRA Nareit Eurozone Capped NR EUR	https://fr.allianzgi.com/	6	1,196
FR0000172041		AXA Aedificandi AC	SICAV	AXA	EUR	(FTSE EPRA Nareit Developed NR EUR) 10% + (FTSE EPRA Nareit Eurozone Capped NR EUR) 90%	www.axa-im.fr	6	2,39
FR0000291411		Lazard Actifs Réels D	SICAV	Lazard Frères Gestion	EUR	IEIF Eurozone TR EUR	www.lazardfreresgestion.fr	6	1,5
FR0011885797		R-co Thematic Real Estate F	FCP	Rothschild & Co AM	EUR	IEIF Eurozone TR EUR	https://am.fr.rothschildandco.com/fr/	6	2,1
FR0010285874		SG Actions Immobilier C	FCP	Société Générale Gestion	EUR	FTSE EPRA/NAREIT Europe TR EUR	www.societegeneralegestion.fr	6	2,4
Secteur Immobilier International									
LU0266012235		AXAWF Fram Global RI Est Secs A Cap EUR	SICAV	AXA	EUR	FTSE EPRA Nareit Developed NR EUR	www.axa-im.fr	6	2
Secteur Infrastructure									
FR0010668145	SR	BNP Paribas Aqua Classic	FCP	BNP Paribas	EUR	MSCI World NR EUR	www.bnpparibas-am.fr	6	2
LU0309082799	SR	DNCA Invest Beyond Infrs & Trans B EUR	SICAV	DNCA Finance	EUR	MSCI Europe Infra NR EUR	www.dnca-investments.com	6	2,4
LU0329760853		DWS Invest Global Infrs NC	SICAV	DWS Investments	EUR	DJ Brookfld Glb Infra Comp TR USD	https://funds.dws.com/fr	6	2
LU0104884860	SR	Pictet-Water P EUR	SICAV	Pictet AM	EUR	MSCI ACWI NR EUR	www.am.pictet	6	2,4
AT0000A09ZL0		Raiffeisen-Infrastruktur-Aktien VT	SICAV	Raiffeisen Capital Management	EUR	Pas d'indice de référence	www.rcm-international.com	6	2
LU1951229035	SR	Thematics Water R/A EUR	SICAV	Natixis AM	EUR	MSCI ACWI NR USD	www.im.natixis.com	6	2

(1) FCP : Fonds Commun de Placement, SICAV : Société d'Investissement à Capital Variable. (2) Valeur liquidative hebdomadaire ou bi-mensuelle. (3) Joindre l'avenant spécifique à toute souscription. (4) Le profil de risque figure dans le DICI, les fonds éligibles pour les Souscripteurs de plus de 85 ans ont un profil de risque de 1 à 5. (5) Sélection Resp. : Sélection SwissLife Socialement Responsable.

Titres@PER

Annexe IA - Liste des Unités de Compte éligibles au contrat - Novembre 2021

Code ISIN	Socialement Responsable (5)	Dénomination	Forme juridique (1)	Société de gestion	Devise	Indice de référence	Adresse internet	Profil de risque (4)	Frais de gestion maximum en %
<i>Secteur Matériaux et Industrie</i>									
LU0114722902		Fidelity Global Industrials A-Dis-EUR	SICAV	Fidelity	EUR	(MSCI ACWI/Energy NR USD) 33.330% + (MSCI ACWI/ Industrials NR USD) 33.340% + (MSCI ACWI/Materials NR USD) 33.330%	www.fidelity.fr	6	1,5
<i>Secteur Métaux Précieux</i>									
LU0090841262		BGF World Gold E2	SICAV	BlackRock	USD	FTSE Gold Mines PR USD	www.blackrock.com	7	2,25
LU0171306680		BGF World Gold E2	SICAV	BlackRock	EUR	FTSE Gold Mines PR USD	www.blackrock.com	7	2,25
FR0007390174		CM-AM Global Gold RC	FCP	Crédit Mutuel Asset Management	EUR	FTSE Gold Mines PR USD	www.creditmutuel-am.eu	7	2
FR0007374145		LCL Actions Or Monde C	FCP	Amundi	EUR	NYSE Arca Gold Miners TR USD	www.amundi.com	7	1,5
<i>Secteur Ressources Naturelles</i>									
LU0090845842		BGF World Mining E2	SICAV	BlackRock	USD	EMIX GLOBAL MIN CONST WT NR USD	www.blackrock.com	7	2,25
LU0172157363		BGF World Mining E2	SICAV	BlackRock	EUR	EMIX GLOBAL MIN CONST WT NR USD	www.blackrock.com	7	2,25
FR0000978868		Federal Multi Or et Matières Premières	FCP	Federal Finance Gestion	EUR	(NYSE Arca Gold Miners TR USD) 34.000% + (MSCI World/Energy NR EUR) 33.000% + (MSCI World/Metals&Mining NR LCL) 33.000%	www.federal-finance.fr	6	2
LU0208853274		JPM Global Natural Resources A (acc) EUR	SICAV	JPMorgan AM	EUR	EMIX Mining And Energy NR USD	https://am.jpmorgan.com/	6	1,5
LU0340559557	SR	Pictet-Timber P EUR	SICAV	Pictet AM	EUR	MSCI ACWI NR EUR	www.am.pictet	6	2,4
<i>Secteur Santé</i>									
FR0007005764		BSO Bio Santé C	FCP	Saint Olive Gestion	EUR	MSCI World/Health Care NR EUR	www.banquesaintolive.com	6	2
LU1160356009	SR	EdRF Healthcare A EUR	SICAV	Edmond de Rothschild	EUR	MSCI ACWI/Health Care NR EUR	http://funds.edram.com/fr/	6	1,7
LU0261952419		Fidelity Global Health Care A-Acc-EUR	SICAV	Fidelity	EUR	MSCI ACWI/Health Care NR EUR	www.fidelity.fr	6	1,5
LU1021349151		JPM Global Healthcare D (acc) EUR	SICAV	JPMorgan AM	EUR	MSCI World/Health Care NR USD	https://am.jpmorgan.com/	6	1,5

(1) FCP : Fonds Commun de Placement, SICAV : Société d'Investissement à Capital Variable. (2) Valeur liquidative hebdomadaire ou bi-mensuelle. (3) Joindre l'avenant spécifique à toute souscription. (4) Le profil de risque figure dans le DICI, les fonds éligibles pour les Souscripteurs de plus de 85 ans ont un profil de risque de 1 à 5. (5) Sélection Resp. : Sélection SwissLife Socialement Responsable.

Titres@PER

Annexe IA - Liste des Unités de Compte éligibles au contrat - Novembre 2021

Code ISIN	Socialement Responsable (5)	Dénomination	Forme juridique (1)	Société de gestion	Devise	Indice de référence	Adresse internet	Profil de risque (4)	Frais de gestion maximum en %
LU0188501257		Pictet-Health PUSD	SICAV	Pictet AM	USD	MSCI ACWI NR EUR	www.am.pictet	6	2,4
Secteur Technologies									
LU1536921650	SR	AXAWF Fram Robotech A Cap EUR	SICAV	AXA	EUR	MSCI ACWI NR USD	www.axa-im.fr	6	1,5
LU0823421689		BNP Paribas Disrpt Tech CI C	SICAV	BNP Paribas	EUR	MSCI World NR EUR	www.bnpparibas-am.fr	6	1,5
LU1819480192		Echiquier Artificial Intelligence B EUR	SICAV	Financière de l'Echiquier	EUR	MSCI World NR EUR	www.lfde.com	6	1,75
LU1244893696		EdRF Big Data A EUR	SICAV	Edmond de Rothschild	EUR	MSCI World NR USD	http://funds.edram.com/fr/	6	1,6
LU0099574567		Fidelity Global Technology A-Dis-EUR	SICAV	Fidelity	EUR	MSCI ACWI/Information Technology NR EUR	www.fidelity.fr	6	1,5
LU0109392836		Franklin Technology A Acc USD	SICAV	Franklin Templeton IF	USD	MSCI World/Information Tech NR USD	www.franklintempleton.fr	6	1
LU0159052710		JPM US Technology A (acc) EUR	SICAV	JPMorgan AM	EUR	Russell 1000 EW Technology NR USD	https://am.jpmorgan.com/	6	1,5
LU1279334210		Pictet - Robotics P EUR	SICAV	Pictet AM	EUR	MSCI ACWI NR EUR	www.am.pictet	6	2,4
LU0340554913		Pictet-Digital P EUR	SICAV	Pictet AM	EUR	MSCI ACWI NR EUR	www.am.pictet	6	2,4
FR0000431538		SG Actions US Techno C	FCP	Société Générale Gestion	EUR	NASDAQ Composite TR USD	www.societegeneralegestion.fr	6	2,4
LU1951200481	SR	Thematics AI and Robotics R/A EUR	SICAV	Natixis AM	EUR	MSCI ACWI NR EUR	www.im.natixis.com	6	2
Secteur Autres									
LU0190161025		Pictet-Biotech HP EUR	SICAV	Pictet AM	EUR	MSCI ACWI NR EUR	www.am.pictet	7	2,4
Autres stratégies									
FR0000400434		Elan France Bear	FCP	Rothschild & Co AM	EUR	Euronext Paris CAC 40 Short GR EUR	https://am.fr.rothschildandco.com/fr/	6	0,25
OPCI - Organisme de Placement Collectif Immobilier - 3 % de frais acquis à l'OPCI (3)									
FR0010956912		SwissLife Dynapierre C	OPCI (2)	Swiss Life AM	EUR	Pas d'indice de référence	www.swisslife-am.com	4	2
SCPI - Société Collective de Placement Immobilier (3)									
QS0002004610		Efimmo 1	SCPI (2)	Sofidy	EUR	Pas d'indice de référence	www.sofidy.com	3	
QS0007945767		Épargne Foncière	SCPI (2)	La Française Real Estate	EUR	Pas d'indice de référence	www.lafrancaise-greim.com	3	
QS0002004602		Immoyente	SCPI	Sofidy	EUR	Pas d'indice de référence	www.sofidy.com	3	
QS0002017190	SR	Pierre Capitale	SCPI	Swiss Life AM	EUR	Pas d'indice de référence	www.swisslife-am.com	3	
QS0007000038		Selectinvest1	SCPI	La Française Real Estate Managers	EUR	Pas d'indice de référence	www.lafrancaise-greim.com	3	

(1) FCP : Fonds Commun de Placement, SICAV : Société d'Investissement à Capital Variable. (2) Valeur liquidative hebdomadaire ou bi-mensuelle. (3) Joindre l'avenant spécifique à toute souscription. (4) Le profil de risque figure dans le DICI, les fonds éligibles pour les Souscripteurs de plus de 85 ans ont un profil de risque de 1 à 5. (5) Sélection Resp. : Sélection SwissLife Socialement Responsable.

Titres@PER

Annexe IA - Liste des Unités de Compte éligibles au contrat - Novembre 2021

Code ISIN	Socialement Responsable (5)	Dénomination	Forme juridique (1)	Société de gestion	Devise	Indice de référence	Adresse internet	Profil de risque (4)	Frais de gestion maximum en %
Trackers									
<i>Monétaire Devises</i>									
FR0010510800		Lyxor Euro Overnight Return ETF Acc	FCP	Lyxor	EUR	Solactive Euro Overnight Return TR EUR	www.lyxorfunds.com	1	0,15
<i>Emprunts d'Etat EUR</i>									
LU1650487413		Lyxor Euro Govt Bd 1-3Y(DR) ETF Acc	SICAV	Lyxor	EUR	BBgBarc EUR Trsy 50bn 1-3 Y Bd TR EUR	www.lyxorfunds.com	2	0,165
LU1650488494		Lyxor Euro Govt Bd 3-5Y(DR) ETF Acc	SICAV	Lyxor	EUR	BBgBarc EUR Trsy 50bn 3-5 Y Bd TR EUR	www.lyxorfunds.com	2	0,165
LU1287023003		Lyxor Euro Govt Bd 5-7Y(DR) ETF Acc	FCP	Lyxor	EUR	BBgBarc EUR Trsy 50bn 5-7 Y Bd TR EUR	www.lyxorfunds.com	3	0,165
LU1287023185		Lyxor Euro Govt Bd 7-10Y (DR) ETF Acc	FCP	Lyxor	EUR	BBgBarc EUR Trsy 50bn 7-10 Y Bd TR EUR	www.lyxorfunds.com	3	0,165
<i>Emprunts d'Etat USD</i>									
LU1407890620		Lyxor US Treasury 10+Y DR ETF D	SICAV	Lyxor	USD	BBgBarc US Treasury Long TR USD	www.lyxorfunds.com	5	0,07
<i>Emprunts Privées EUR</i>									
LU1829218822	SR	Lyxor ESG Euro Corp Bd ExFcl DR ETF PAcc	SICAV	Lyxor	EUR	BBgBarc MSCI EUR Co Lq xFi SRISus TR EUR	www.lyxorfunds.com	3	0,2
<i>Obligations Haut Rendement EUR</i>									
LU1812090543	SR	Lyxor ESG Euro High Yield (DR) UCITS ETF	SICAV	Lyxor	EUR	BofAML BB-CCC EUR DM NonF HY Cons TR EUR	www.lyxorfunds.com	4	0,25
<i>Obligations performances inversées</i>									
FR0010869578		Lyxor Bund Daily (-2x) Inverse ETF Acc	FCP	Lyxor	EUR	Solactive Bund Daily -2x Inverse GR EUR	www.lyxorfunds.com	4	0,2
<i>Gestion Alternative</i>									
LU1390062245		Lyxor EUR 2-10Y Infl Expct ETF C EUR	SICAV	Lyxor	EUR	Markit iBoxx EUR Brkvn Infl Fr&Ge TR EUR	www.lyxorfunds.com	3	0,25

(1) FCP : Fonds Commun de Placement, SICAV : Société d'Investissement à Capital Variable. (2) Valeur liquidative hebdomadaire ou bi-mensuelle. (3) Joindre l'avenant spécifique à toute souscription. (4) Le profil de risque figure dans le DICI, les fonds éligibles pour les Souscripteurs de plus de 85 ans ont un profil de risque de 1 à 5. (5) Sélection Resp. : Sélection SwissLife Socialement Responsable.

Titres@PER

Annexe IA - Liste des Unités de Compte éligibles au contrat - Novembre 2021

Code ISIN	Socialement Responsable (5)	Dénomination	Forme juridique (1)	Société de gestion	Devise	Indice de référence	Adresse internet	Profil de risque (4)	Frais de gestion maximum en %
Trackers									
LU1390062831		Lyxor US\$ 10Y Inflation Expct ETF C USD	SICAV	Lyxor	USD	Markit iBoxx USD Breakeven10yInfl TR USD	www.lyxorfunds.com	3	0,25
<i>Actions France Grandes Capitalisations</i>									
FR0007052782		Lyxor CAC 40 (DR) ETF Dist	FCP	Lyxor	EUR	Euronext Paris CAC 40 GR EUR	www.lyxorfunds.com	6	0,25
<i>Actions Zone Euro Grandes Capitalisations</i>									
FR0007054358		Lyxor Euro Stoxx 50 DR ETF Acc	FCP	Lyxor	EUR	Euro Stoxx 50 NR EUR	www.lyxorfunds.com	6	0,2
LU1598688189		Lyxor MSCI EMU Growth ETF DR Dist	SICAV	Lyxor	EUR	MSCI EMU Growth NR EUR	www.lyxorfunds.com	6	0,4
LU1598690169		Lyxor MSCI EMU Value DR ETF Dist	SICAV	Lyxor	EUR	MSCI EMU Value NR EUR	www.lyxorfunds.com	6	0,4
<i>Actions Europe Grandes Capitalisations Mixte</i>									
FR0010261198		Lyxor MSCI Europe (DR) ETF Acc	FCP	Lyxor	EUR	MSCI Europe NR EUR	www.lyxorfunds.com	6	0,25
<i>Actions Europe Petites Capitalisations</i>									
LU1598689153		Lyxor MSCI EMU Small Cap DR ETF Dist	SICAV	Lyxor	EUR	MSCI EMU Small Cap NR EUR	www.lyxorfunds.com	6	0,4
<i>Actions Royaume-Uni</i>									
LU1650492173		Lyxor FTSE 100 ETF Acc	SICAV	Lyxor	GBP	FTSE 100 TR GBP	www.lyxorfunds.com	6	0,15
<i>Actions Europe - Zones particulières</i>									
LU0252633754		Lyxor DAX (DR) ETF Acc	SICAV	Lyxor	EUR	FSE DAX TR EUR	www.lyxorfunds.com	6	0,15
FR0010010827		Lyxor FTSE MIB (DR) ETF Dist	FCP	Lyxor	EUR	FTSE MIB NR EUR	www.lyxorfunds.com	6	0,35
FR0010251744		Lyxor Ibex 35 (DR) ETF Dist	FCP	Lyxor	EUR	BME IBEX 35 NR EUR	www.lyxorfunds.com	6	0,3
FR0010405431		Lyxor MSCI Greece ETF Dist	FCP	Lyxor	EUR	MSCI Greece IMI + Coca-Cola 20-35 NR EUR	www.lyxorfunds.com	7	0,45
<i>Actions International Rendement</i>									
LU0832436512		Lyxor SG Global Qual Inc NTR ETF D EUR	SICAV	Lyxor	EUR	SG Gbl Qlty Income NR EUR	www.lyxorfunds.com	5	0,45
<i>Actions International Couvert EUR</i>									
FR0011660927		Lyxor MSCI World ETF Mnth H EUR Dist	FCP	Lyxor	EUR	MSCI World NR USD	www.lyxorfunds.com	6	0,3

(1) FCP : Fonds Commun de Placement, SICAV : Société d'Investissement à Capital Variable. (2) Valeur liquidative hebdomadaire ou bi-mensuelle. (3) Joindre l'avenant spécifique à toute souscription. (4) Le profil de risque figure dans le DICI, les fonds éligibles pour les Souscripteurs de plus de 85 ans ont un profil de risque de 1 à 5. (5) Sélection Resp. : Sélection SwissLife Socialement Responsable.

Titres@PER

Annexe IA - Liste des Unités de Compte éligibles au contrat - Novembre 2021

Code ISIN	Socialement Responsable (5)	Dénomination	Forme juridique (1)	Société de gestion	Devise	Indice de référence	Adresse internet	Profil de risque (4)	Frais de gestion maximum en %
Trackers									
<i>Actions International Grandes Capitalisations Mixte</i>									
FR0007075494		Lyxor DJ Global Titans 50 ETF Dist	FCP	Lyxor	EUR	DJ Titans Global 50 TR EUR	www.lyxorfunds.com	6	0,4
FR0010315770		Lyxor MSCI World ETF Dist	FCP	Lyxor	EUR	MSCI World NR USD	www.lyxorfunds.com	6	0,3
<i>Actions US Couvert EUR</i>									
LU0959211243		Lyxor S&P 500 ETF Daily Hedged D EUR	SICAV	Lyxor	EUR	S&P 500 NR USD	www.lyxorfunds.com	6	0,09
<i>Actions US Grandes Capitalisations Mixte</i>									
FR0007056841		Lyxor DJ Industrial Average ETF Dist	FCP	Lyxor	EUR	DJ Industrial Average NR USD	www.lyxorfunds.com	6	0,5
FR0011869270		Lyxor PEA DJ Industrial Avg ETF Capi	FCP	Lyxor	EUR	DJ Industrial Average NR USD	www.lyxorfunds.com	6	0,5
FR0011871128		Lyxor PEA S&P 500 ETF Capi	FCP	Lyxor	EUR	S&P 500 NR USD	www.lyxorfunds.com	6	0,15
LU0496786574		Lyxor S&P 500 ETF D EUR	SICAV	Lyxor	EUR	S&P 500 NR USD	www.lyxorfunds.com	6	0,09
<i>Actions US Grandes Capitalisations Croissance</i>									
LU1829221024		Lyxor Nasdaq 100 ETF Acc	SICAV	Lyxor	EUR	NASDAQ 100 NR USD	www.lyxorfunds.com	6	0,22
<i>Actions Japon</i>									
FR0011475078		Lyxor Japan Topix DR ETF Dly H EUR Dist	FCP	Lyxor	EUR	Topix TR JPY	www.lyxorfunds.com	6	0,45
LU1646359452		Lyxor MSCI Jpn ESG Ldrs ExtrDRETF Acc	SICAV	Lyxor	EUR	MSCI Jap Select ESG Rat&TL NR EUR	www.lyxorfunds.com	6	0,25
FR0011871102		Lyxor PEA Japon (Topix) ETF Capi	FCP	Lyxor	EUR	Topix TR JPY	www.lyxorfunds.com	6	0,45
FR0011884121		Lyxor PEA Japon (Topix) ETF Cvr en EUR C	FCP	Lyxor	EUR	Topix TR JPY	www.lyxorfunds.com	6	0,45
<i>Actions Europe Emergente</i>									
LU1900066462		Lyxor MSCI East Eurp ex Russia ETF Acc	SICAV	Lyxor	EUR	MSCI EM Eastern Europe Ex Russia NR EUR	www.lyxorfunds.com	6	0,5
<i>Actions Marchés Emergents</i>									
FR0010429068		Lyxor MSCI Emerging Markets ETF Acc EUR	FCP	Lyxor	EUR	MSCI EM NR USD	www.lyxorfunds.com	6	0,55
FR0011440478		Lyxor PEA Emergents MSCI Em Mkts ETF C	FCP	Lyxor	EUR	MSCI EM NR USD	www.lyxorfunds.com	6	0,55
<i>Actions Brésil</i>									
LU1900066207		Lyxor MSCI Brazil ETF Acc	SICAV	Lyxor	EUR	MSCI Brazil NR USD	www.lyxorfunds.com	7	0,65

(1) FCP : Fonds Commun de Placement, SICAV : Société d'Investissement à Capital Variable. (2) Valeur liquidative hebdomadaire ou bi-mensuelle. (3) Joindre l'avenant spécifique à toute souscription. (4) Le profil de risque figure dans le DICI, les fonds éligibles pour les Souscripteurs de plus de 85 ans ont un profil de risque de 1 à 5. (5) Sélection Resp. : Sélection SwissLife Socialement Responsable.

Titres@PER

Annexe IA - Liste des Unités de Compte éligibles au contrat - Novembre 2021

Code ISIN	Socialement Responsable (5)	Dénomination	Forme juridique (1)	Société de gestion	Devise	Indice de référence	Adresse internet	Profil de risque (4)	Frais de gestion maximum en %
Trackers									
<i>Actions Chine</i>									
LU1900068914		Lyxor China Enterprise HSCEI ETF Acc EUR	SICAV	Lyxor	EUR	Hang Seng China Enterprises NR HKD	www.lyxorfunds.com	6	0,65
FR0011720911		Lyxor Hwabao WP MSCI China A DR ETF Acc	SICAV	Lyxor	USD	MSCI China A NR USD	www.lyxorfunds.com	6	0,35
FR0011871078		Lyxor PEA Chine (MSCI China) ETF Capi	FCP	Lyxor	EUR	Hang Seng China Enterprises NR HKD	www.lyxorfunds.com	6	0,65
<i>Actions Inde</i>									
FR0011869320		Lyxor PEA Inde (MSCI India) ETF Capi	FCP	Lyxor	EUR	MSCI India NR USD	www.lyxorfunds.com	6	0,85
<i>Actions Russie</i>									
LU1923627092		Lyxor MSCI Russia ETF Acc	SICAV	Lyxor	EUR	MSCI Russia IMI Select GDR NR USD	www.lyxorfunds.com	7	0,65
FR0011869387		Lyxor PEA Rus MSCI Rus IMI Sel GDR ETF C	FCP	Lyxor	EUR	MSCI Russia IMI Select GDR NR USD	www.lyxorfunds.com	7	0,65
<i>Actions Asie-Pacifique hors Japon</i>									
LU1900068328		Lyxor MSCI AC AsiaPac Ex Jpn ETF Acc EUR	SICAV	Lyxor	EUR	MSCI AC Asia Pac Ex JPN NR USD	www.lyxorfunds.com	6	0,6
FR0011869312		Lyxor PEA AsiePac MSCI ACAP ex Jpn ETF C	FCP	Lyxor	EUR	MSCI AC Asia Pac Ex JPN NR USD	www.lyxorfunds.com	6	0,6
<i>Actions Asie Pacifique - Zones particulières</i>									
LU0496786905		Lyxor Australia (S&P/ASX 200) ETF D EUR	SICAV	Lyxor	EUR	S&P/ASX 200 NR AUD	www.lyxorfunds.com	6	0,4
<i>Secteur Energie</i>									
LU1834988278		Lyxor Stoxx Europe 600 Oil & Gas ETF Acc	SICAV	Lyxor	EUR	Stoxx Europe 600 Oil&Gas NR EUR	www.lyxorfunds.com	7	0,3
<i>Secteur Energie Alternative</i>									
FR0010524777		Lyxor New Energy (DR) ETF Dist	FCP	Lyxor	EUR	World Alternative Energy CW NR EUR	www.lyxorfunds.com	6	0,6

(1) FCP : Fonds Commun de Placement, SICAV : Société d'Investissement à Capital Variable. (2) Valeur liquidative hebdomadaire ou bi-mensuelle. (3) Joindre l'avenant spécifique à toute souscription. (4) Le profil de risque figure dans le DICI, les fonds éligibles pour les Souscripteurs de plus de 85 ans ont un profil de risque de 1 à 5. (5) Sélection Resp. : Sélection SwissLife Socialement Responsable.

Titres@PER

Annexe IA - Liste des Unités de Compte éligibles au contrat - Novembre 2021

Code ISIN	Socialement Responsable (5)	Dénomination	Forme juridique (1)	Société de gestion	Devise	Indice de référence	Adresse internet	Profil de risque (4)	Frais de gestion maximum en %
Trackers									
<i>Secteur Finance</i>									
LU1829219390		Lyxor Euro Stoxx Banks (Dr) ETF P Acc	SICAV	Lyxor	EUR	Euro Stoxx Banks NR EUR	www.lyxorfunds.com	7	0,3
LU1834983477		Lyxor Stoxx Europe 600 Banks ETF Acc	SICAV	Lyxor	EUR	Stoxx Europe 600 Banks NR EUR	www.lyxorfunds.com	7	0,3
LU1834984798		Lyxor STOXX Europe 600 Fin Svc ETF	FCP	Lyxor	EUR	Stoxx Europe 600 Financial Svc NR EUR	www.lyxorfunds.com	6	0,3
LU1834987973		Lyxor Stoxx Europe 600 Insurance ETF	SICAV	Lyxor	EUR	Stoxx Europe 600 Insurance NR EUR	www.lyxorfunds.com	7	0,3
<i>Secteur Immobilier Europe</i>									
FR0011869304		Lyxor PEA Im Eurp FTSE EPRA/NAREIT ETF C	FCP	Lyxor	EUR	FTSE EPRA Nareit Developed Europe NR EUR	www.lyxorfunds.com	6	0,4
LU1812091194		Lyxor STOXX Europe 600 Real Est ETF Dist	SICAV	Lyxor	EUR	Stoxx Europe 600 Real Estate NR EUR	www.lyxorfunds.com	6	0,3
<i>Secteur Immobilier International</i>									
LU1832418773		Lyxor FTSE Epr/Nrt Gbl Dev ETF DEUR Inc	SICAV	Lyxor	EUR	FTSE EPRA Nareit Developed NR USD	www.lyxorfunds.com	6	0,45
<i>Secteur Infrastructure</i>									
FR0011882364		Lyxor PEA Eau (World Water) ETF Capi	FCP	Lyxor	EUR	World Water CW NR EUR	www.lyxorfunds.com	6	0,6
FR0010527275		Lyxor World Water (DR) ETF Dist	FCP	Lyxor	EUR	World Water CW NR EUR	www.lyxorfunds.com	6	0,6
<i>Secteur Matériaux et Industrie</i>									
LU1834983550		Lyxor Stoxx Europe 600 Basic Res ETF Acc	SICAV	Lyxor	EUR	Stoxx Europe 600 Basic Recourses NR EUR	www.lyxorfunds.com	7	0,3
<i>Secteur Matières Premières</i>									
LU1829218582		Lyxor Cmdts Rfntv/ CrCmdCRBExEyTRETFAcc€	SICAV	Lyxor	EUR	TReuters/CoreCommo CRB Ex-Energy TR EUR	www.lyxorfunds.com	5	0,35
<i>Secteur Santé</i>									
LU1834986900		Lyxor Stoxx Europe 600 Hlthcr ETF Acc	SICAV	Lyxor	EUR	Stoxx Europe 600 Health Care NR EUR	www.lyxorfunds.com	6	0,3

(1) FCP : Fonds Commun de Placement, SICAV : Société d'Investissement à Capital Variable. (2) Valeur liquidative hebdomadaire ou bi-mensuelle. (3) Joindre l'avenant spécifique à toute souscription. (4) Le profil de risque figure dans le DICI, les fonds éligibles pour les Souscripteurs de plus de 85 ans ont un profil de risque de 1 à 5. (5) Sélection Resp. : Sélection SwissLife Socialement Responsable.

Titres@PER

Annexe IA - Liste des Unités de Compte éligibles au contrat - Novembre 2021

Code ISIN	Socialement Responsable (5)	Dénomination	Forme juridique (1)	Société de gestion	Devise	Indice de référence	Adresse internet	Profil de risque (4)	Frais de gestion maximum en %
Trackers									
<i>Actions performances inversées</i>									
FR0010591362		Lyxor CAC 40 Daily (-1x) Inverse ETF Acc	FCP	Lyxor	EUR	Euronext Paris CAC 40 Short GR EUR	www.lyxorfunds.com	6	0,4
FR0010411884		Lyxor CAC 40 Daily (-2x) Inverse ETF Acc	FCP	Lyxor	EUR	Euronext Paris CAC 40 X2 Short GR EUR	www.lyxorfunds.com	7	0,6
FR0010592014		Lyxor CAC 40 Daily 2x Leveraged ETF Acc	FCP	Lyxor	EUR	Euronext Paris CAC 40 Leverage GR EUR	www.lyxorfunds.com	7	0,4
FR0010468983		Lyxor EuroStoxx50 Dly 2x Lvrgd ETF Acc	FCP	Lyxor	EUR	Euro Stoxx 50 Daily Leverage NR EUR	www.lyxorfunds.com	7	0,4

(1) FCP : Fonds Commun de Placement, SICAV : Société d'Investissement à Capital Variable. (2) Valeur liquidative hebdomadaire ou bi-mensuelle. (3) Joindre l'avenant spécifique à toute souscription. (4) Le profil de risque figure dans le DICI, les fonds éligibles pour les Souscripteurs de plus de 85 ans ont un profil de risque de 1 à 5. (5) Sélection Resp. : Sélection SwissLife Socialement Responsable.



Recommandé par votre épargne

Titres@PER

Information sur chaque actif référencé au contrat

Code ISIN	Dénomination	Forme juridique	Société de gestion	Performance brute de l'actif 2020 (%) (A)	Frais de gestion de l'actif 2020 (%) (B)	Performance nette de l'actif 2020 (%) (A-B)	Frais de gestion du contrat (%) (C)	Performance finale 2020 (%) $[1+(A-B)] \times (1-C) - 1$	Quotité des rétrocessions de commissions (%)
LU0231459107	Aberdeen S Asn Smlr Coms A Acc USD	SICAV	Aberdeen AM	6,14%	1,99%	4,15%	0,84%	3,28%	0,88%
LU0231490524	Aberdeen S Indian Equity A Acc USD	SICAV	Aberdeen AM	6,69%	2,06%	4,63%	0,84%	3,75%	0,88%
LU0476877054	Aberdeen S Jpn SmlrComs A Acc H EUR	SICAV	Aberdeen AM	11,74%	1,72%	10,02%	0,84%	9,09%	0,00%
LU0566484027	Aberdeen S NA SmComs A Acc USD	SICAV	Aberdeen AM	16,96%	1,74%	15,22%	0,84%	14,25%	0,75%
LU0524465977	Alken European Opportunities A	SICAV	AFFM SA	-11,89%	2,61%	-14,50%	0,84%	-15,21%	1,00%
FR0010701540	Alienor Actions Flexible (PEA)	FCP	Alienor Capital	3,39%	3,39%	0,00%	0,84%	-0,84%	0,00%
FR0000975880	Allianz Actions Aéquitas R C/D	FCP	Allianz GI	-2,30%	1,79%	-4,09%	0,84%	-4,90%	0,90%
FR0010032326	Allianz Euro High Yield RC	FCP	Allianz GI	3,03%	0,95%	2,08%	0,84%	1,23%	0,43%
LU0256839274	Allianz Europe Equity Growth AT EUR	SICAV	Allianz GI	14,93%	1,85%	13,08%	0,84%	12,13%	0,75%
LU0840617350	Allianz German Equity AT EUR	SICAV	Allianz GI	11,30%	1,84%	9,46%	0,84%	8,54%	0,75%
LU1143164405	Allianz Japan Equity AT H EUR	SICAV	Allianz GI	6,86%	1,83%	5,03%	0,84%	4,15%	0,75%
LU0352312184	Allianz Strategy 50 CT EUR	SICAV	Allianz GI	-0,48%	1,41%	-1,89%	0,84%	-2,71%	0,70%
LU0352312853	Allianz Strategy 75 CT EUR	SICAV	Allianz GI	-2,10%	1,55%	-3,65%	0,84%	-4,46%	0,80%
FR0000945503	Allianz Transition Actions Euro C/D	SICAV	Allianz GI	-4,47%	1,19%	-5,66%	0,84%	-6,45%	0,60%
FR0000017329	Allianz Valeurs Durables RC	SICAV	Allianz GI	2,95%	1,79%	1,16%	0,84%	0,31%	0,90%
FR0010015016	Atlas Maroc	FCP	Alma Capital Investment Management	-3,71%	2,76%	-6,47%	0,84%	-7,26%	0,00%
FR0013202132	Sextant Bond Picking A	FCP	Amiral Gestion	5,24%	0,60%	4,64%	0,84%	3,76%	0,50%
FR0010286013	Sextant Grand Large A	FCP	Amiral Gestion	-0,11%	1,70%	-1,81%	0,84%	-2,63%	0,68%
FR0010286005	Sextant PEA A	FCP	Amiral Gestion	25,60%	2,21%	23,39%	0,84%	22,35%	0,00%
FR0010532101	Amplegest Midcaps AC	FCP	Amplégest	4,13%	2,36%	1,77%	0,84%	0,91%	1,17%
FR0011631050	Amplegest PME AC	FCP	Amplégest	16,21%	2,38%	13,83%	0,84%	12,87%	1,17%
FR0010375600	Amplegest Pricing Power AC	FCP	Amplégest	5,62%	2,40%	3,22%	0,84%	2,36%	1,17%

Information sur chaque actif référencé au contrat

Code ISIN	Dénomination	Forme juridique	Société de gestion	Performance brute de l'actif 2020 (%) (A)	Frais de gestion de l'actif 2020 (%) (B)	Performance nette de l'actif 2020 (%) (A-B)	Frais de gestion du contrat (%) (C)	Performance finale 2020 (%) $[1+(A-B)] \times (1-C) - 1$	Quotité des rétrocessions de commissions (%)
FR0010153320	Amundi Actions USA ISR P C	FCP	Amundi	5,28%	1,71%	3,57%	0,84%	2,70%	0,72%
LU0119111028	Amundi Fds Bd Euro High Yield SE-C	SICAV	Amundi	2,52%	1,65%	0,87%	0,84%	0,02%	0,70%
LU0907913460	Amundi Fds Bd Global Emg Hard Curr AE-C	SICAV	Amundi	5,03%	1,55%	3,48%	0,84%	2,61%	0,63%
LU0568621618	Amundi Fds Cash USD A2 USD C	SICAV	Amundi	-7,43%	0,18%	-7,61%	0,84%	-8,38%	0,02%
LU0755949848	Amundi Fds Eq Europe Conservative AE-C	SICAV	Amundi	-2,67%	1,75%	-4,42%	0,84%	-5,22%	0,65%
LU0616241476	Amundi Fds Euro Aggt Bd A EUR C	SICAV	Amundi	4,48%	1,05%	3,43%	0,84%	2,56%	0,65%
LU0201576401	Amundi Fds Euro Inflation Bd A EUR C	SICAV	Amundi	1,17%	1,00%	0,17%	0,84%	-0,67%	0,34%
LU1894682969	Amundi Fds Pio US Eq Rsrch Val A EUR HC	SICAV	Amundi	3,54%	1,75%	1,79%	0,84%	0,94%	0,00%
FR0010156604	Amundi Oblig Internationales EUR-P-C	SICAV	Amundi	-5,07%	1,10%	-6,17%	0,84%	-6,96%	0,48%
FR0007374145	LCL Actions Or Monde C	FCP	Amundi	12,63%	1,50%	11,13%	0,84%	10,19%	0,55%
FR0000018855	LCL Obligations Euro PD	FCP	Amundi	5,80%	1,18%	4,62%	0,84%	3,74%	0,00%
FR0011586544	Aviva Grandes Marques ISR A	FCP	Aviva Investors	10,09%	1,70%	8,39%	0,84%	7,48%	0,00%
FR0013305208	Aviva Investors Alpha Yield C	FCP	Aviva Investors	3,51%	1,03%	2,48%	0,84%	1,62%	0,00%
FR0011092386	Aviva Investors Valeurs Europe A	FCP	Aviva Investors	-1,98%	1,01%	-2,99%	0,84%	-3,81%	0,00%
FR0000172041	AXA Aedificandi AC	SICAV	AXA	-3,66%	1,68%	-5,34%	0,84%	-6,14%	0,49%
FR0000172033	AXA Euro Obligations C	SICAV	AXA	5,31%	0,85%	4,46%	0,84%	3,58%	0,33%
FR0000447864	AXA France Opportunités C	FCP	AXA	0,94%	1,77%	-0,83%	0,84%	-1,66%	0,70%
FR0000172066	AXA Indice France C	SICAV	AXA	-4,19%	0,93%	-5,12%	0,84%	-5,92%	0,33%
FR0000172348	AXA International Obligations C	SICAV	AXA	0,85%	1,05%	-0,20%	0,84%	-1,04%	0,33%
IE0031069614	AXA Rosenberg Jpn Eq Alpha B EUR Acc	SICAV	AXA	-1,92%	1,52%	-3,44%	0,84%	-4,26%	0,54%
IE0004354209	AXA Rosenberg Jpn Eq Alpha B JPY Acc	SICAV	AXA	-1,47%	1,52%	-2,99%	0,84%	-3,80%	0,00%
LU0327690391	AXAWF Fram Emerging Markets E Cap EUR	SICAV	AXA	11,94%	2,61%	9,33%	0,84%	8,41%	1,35%

Information sur chaque actif référencé au contrat

Code ISIN	Dénomination	Forme juridique	Société de gestion	Performance brute de l'actif 2020 (%) (A)	Frais de gestion de l'actif 2020 (%) (B)	Performance nette de l'actif 2020 (%) (A-B)	Frais de gestion du contrat (%) (C)	Performance finale 2020 (%) $[1+(A-B)] \times (1-C) - 1$	Quotité des rétrocessions de commissions (%)
LU0212992860	AXAWF Fram Europe Microcap A Cap EUR pf	SICAV	AXA	29,30%	2,30%	27,00%	0,84%	25,93%	0,60%
LU0266012235	AXAWF Fram Global RI Est Secs A Cap EUR	SICAV	AXA	-10,39%	2,01%	-12,40%	0,84%	-13,14%	0,70%
LU0868490383	AXAWF Fram Next Generation A Cap EUR	SICAV	AXA	11,78%	2,01%	9,77%	0,84%	8,84%	0,53%
LU1536921650	AXAWF Fram Robotech A Cap EUR	SICAV	AXA	33,79%	1,75%	32,04%	0,84%	30,93%	0,00%
LU0266009793	AXAWF Global Infl Bds A Cap EUR	SICAV	AXA	8,64%	0,84%	7,80%	0,84%	6,89%	0,24%
LU0179866438	AXAWF Optimal Income A Cap EUR pf	SICAV	AXA	3,81%	1,45%	2,36%	0,84%	1,50%	0,48%
FR0007062567	Talents	FCP	AXA	16,02%	1,96%	14,06%	0,84%	13,10%	0,72%
FR0010651224	BDL Convictions C	FCP	BDL Capital Management	-3,72%	2,00%	-5,72%	0,84%	-6,51%	1,00%
FR0010340612	BFT France Futur PC	SICAV	BFT Gestion	8,23%	2,09%	6,14%	0,84%	5,25%	0,90%
LU0224105477	BGF Continental Eurp Flex A2	SICAV	BlackRock	27,18%	1,81%	25,37%	0,84%	24,32%	0,75%
LU0090830497	BGF Emerging Europe E2	SICAV	BlackRock	-10,57%	2,55%	-13,12%	0,84%	-13,85%	1,12%
LU0171276081	BGF Emerging Markets E2	SICAV	BlackRock	14,45%	2,36%	12,09%	0,84%	11,15%	1,00%
LU0278457204	BGF Emerging Markets Lcl Ccy Bd A2	SICAV	BlackRock	-5,26%	1,28%	-6,54%	0,84%	-7,32%	0,50%
LU0162659931	BGF Euro Corporate Bond E2 EUR	SICAV	BlackRock	3,51%	1,51%	2,00%	0,84%	1,14%	0,65%
LU0562822386	BGF European Equity Income A2	SICAV	BlackRock	1,96%	1,82%	0,14%	0,84%	-0,70%	0,75%
LU0154235443	BGF European Special Situations E2	SICAV	BlackRock	11,74%	2,31%	9,43%	0,84%	8,51%	1,00%
LU0147394679	BGF European Value E2	SICAV	BlackRock	5,03%	2,31%	2,72%	0,84%	1,86%	1,00%
LU0147396450	BGF Global Allocation E2	SICAV	BlackRock	11,55%	2,27%	9,28%	0,84%	8,37%	1,00%
LU0171283533	BGF Global Allocation E2	SICAV	BlackRock	11,24%	2,27%	8,97%	0,84%	8,05%	1,00%
LU0171289225	BGF Japan Small & MidCap Opps E2	SICAV	BlackRock	0,43%	2,35%	-1,92%	0,84%	-2,75%	1,00%
LU0090841692	BGF Japan Small & MidCap Opps E2	SICAV	BlackRock	1,25%	2,35%	-1,10%	0,84%	-1,93%	1,00%
LU0171289571	BGF Latin American E2	SICAV	BlackRock	-22,66%	2,61%	-25,27%	0,84%	-25,90%	1,13%



Recommandé par votre épargne

Titres@PER

Information sur chaque actif référencé au contrat

Code ISIN	Dénomination	Forme juridique	Société de gestion	Performance brute de l'actif 2020 (%) (A)	Frais de gestion de l'actif 2020 (%) (B)	Performance nette de l'actif 2020 (%) (A-B)	Frais de gestion du contrat (%) (C)	Performance finale 2020 (%) $[1+(A-B)] \times (1-C) - 1$	Quotité des rétrocessions de commissions (%)
LU0147409709	BGF Latin American E2	SICAV	BlackRock	-22,43%	2,61%	-25,04%	0,84%	-25,67%	1,12%
LU0171290074	BGF Sustainable Energy E2	SICAV	BlackRock	39,43%	2,49%	36,94%	0,84%	35,79%	1,12%
LU0171295891	BGF US Basic Value E2	SICAV	BlackRock	-5,69%	2,31%	-8,00%	0,84%	-8,78%	1,00%
LU0154236920	BGF US Flexible Equity E2	SICAV	BlackRock	9,38%	2,31%	7,07%	0,84%	6,17%	1,00%
LU0200685070	BGF US Flexible Equity E2 EUR Hedged	SICAV	BlackRock	16,68%	2,31%	14,37%	0,84%	13,41%	1,00%
LU0122377152	BGF World Energy E2	SICAV	BlackRock	-32,23%	2,56%	-34,79%	0,84%	-35,33%	1,12%
LU0171304552	BGF World Energy E2	SICAV	BlackRock	-32,43%	2,56%	-34,99%	0,84%	-35,53%	1,13%
LU0171305443	BGF World Financials E2	SICAV	BlackRock	1,02%	2,33%	-1,31%	0,84%	-2,14%	1,00%
LU0090841262	BGF World Gold E2	SICAV	BlackRock	19,75%	2,55%	17,20%	0,84%	16,22%	1,12%
LU0171306680	BGF World Gold E2	SICAV	BlackRock	19,36%	2,55%	16,81%	0,84%	15,83%	1,13%
LU0090845842	BGF World Mining E2	SICAV	BlackRock	24,24%	2,56%	21,68%	0,84%	20,66%	1,13%
LU0172157363	BGF World Mining E2	SICAV	BlackRock	23,86%	2,56%	21,30%	0,84%	20,28%	1,13%
FR0010668145	BNP Paribas Aqua Classic	FCP	BNP Paribas	9,80%	2,15%	7,65%	0,84%	6,75%	1,00%
LU0281906387	BNP Paribas Brazil Equity C EUR C	SICAV	BNP Paribas	-22,71%	2,23%	-24,94%	0,84%	-25,57%	0,87%
LU0823425839	BNP Paribas China Eq CI EUR C	SICAV	BNP Paribas	40,78%	2,23%	38,55%	0,84%	37,39%	0,87%
LU0823411706	BNP Paribas Consumer Innovtr CI C	SICAV	BNP Paribas	34,53%	1,98%	32,55%	0,84%	31,44%	0,75%
LU0823421689	BNP Paribas Disrpt Tech CI C	SICAV	BNP Paribas	37,14%	1,98%	35,16%	0,84%	34,02%	0,75%
FR0010077461	BNP Paribas Energie Europe Classic	FCP	BNP Paribas	-21,45%	1,58%	-23,03%	0,84%	-23,67%	0,75%
FR0010077172	BNP Paribas Midcap Euro Classic	SICAV	BNP Paribas	0,78%	1,49%	-0,71%	0,84%	-1,54%	0,63%
FR0010616177	BNP Paribas Midcap France ISR Classic C	FCP	BNP Paribas	-2,64%	1,92%	-4,56%	0,84%	-5,36%	0,70%
LU0823431720	BNP Paribas Russia Eq C Cap	SICAV	BNP Paribas	-8,31%	2,22%	-10,53%	0,84%	-11,29%	0,87%
FR0010128587	BNP Paribas Smallcap Euroland ISR C C	FCP	BNP Paribas	3,56%	1,68%	1,88%	0,84%	1,02%	0,69%

Information sur chaque actif référencé au contrat

Code ISIN	Dénomination	Forme juridique	Société de gestion	Performance brute de l'actif 2020 (%) (A)	Frais de gestion de l'actif 2020 (%) (B)	Performance nette de l'actif 2020 (%) (A-B)	Frais de gestion du contrat (%) (C)	Performance finale 2020 (%) $[1+(A-B)] \times (1-C) - 1$	Quotité des rétrocessions de commissions (%)
LU1165137149	BNP Paribas Smart Food Cl Cap	SICAV	BNP Paribas	4,63%	2,23%	2,40%	0,84%	1,54%	0,87%
LU1956163023	BNPP Sust US Mlt-Fac Eq Cl Acc	SICAV	BNP Paribas	-1,92%	1,48%	-3,40%	0,84%	-4,21%	0,52%
LU1235104020	THEAM Quant-Eq Eurp Guru N EUR Cap	SICAV	BNP Paribas	-3,51%	1,80%	-5,31%	0,84%	-6,10%	0,00%
LU0012119607	Candriam Bds Euro High Yld C EUR Cap	SICAV	Candriam	5,24%	1,29%	3,95%	0,84%	3,08%	0,60%
LU0256780106	Candriam Eqs L Australia C EUR Cap	SICAV	Candriam	7,88%	1,91%	5,97%	0,84%	5,08%	0,90%
LU0344046155	Candriam Eqs L Eurp Innovt C EUR Cap	SICAV	Candriam	16,78%	1,91%	14,87%	0,84%	13,91%	0,90%
FR0010149302	Carmignac Emergents A EUR Acc	FCP	Carmignac Gestion	46,93%	2,27%	44,66%	0,84%	43,45%	0,75%
FR0010149112	Carmignac Euro-Entrepreneurs A EUR Acc	FCP	Carmignac Gestion	9,01%	2,10%	6,91%	0,84%	6,01%	0,75%
FR0010148981	Carmignac Investissement A EUR Acc	FCP	Carmignac Gestion	35,83%	2,18%	33,65%	0,84%	32,53%	0,75%
FR0010147603	Carmignac Investissement Lat A EUR Acc	FCP	Carmignac Gestion	29,52%	2,56%	26,96%	0,84%	25,89%	1,00%
FR0010135103	Carmignac Patrimoine A EUR Acc	FCP	Carmignac Gestion	14,28%	1,88%	12,40%	0,84%	11,45%	0,75%
LU0336083810	Carmignac Pf Emerg Discv A EUR Acc	SICAV	Carmignac Gestion	2,13%	2,29%	-0,16%	0,84%	-1,00%	1,00%
LU0592698954	Carmignac Pf Emerg Patrim A EUR Acc	SICAV	Carmignac Gestion	22,19%	1,79%	20,40%	0,84%	19,39%	0,75%
LU0336083497	Carmignac Pf Global Bond A EUR Acc	SICAV	Carmignac Gestion	5,89%	1,19%	4,70%	0,84%	3,82%	0,50%
LU0099161993	Carmignac Pf Grande Europe A EUR Acc	SICAV	Carmignac Gestion	16,25%	1,79%	14,46%	0,84%	13,50%	0,75%
LU0164455502	Carmignac Pf Green Gold A EUR Acc	SICAV	Carmignac Gestion	6,30%	1,79%	4,51%	0,84%	3,64%	0,75%
FR0010149120	Carmignac Sécurité A EUR Acc	FCP	Carmignac Gestion	3,00%	0,95%	2,05%	0,84%	1,19%	0,40%
LU0304955437	Edgewood L Sel US Select Growth A EUR	SICAV	Carne Global Fund Managers	31,08%	1,89%	29,19%	0,84%	28,10%	0,00%
LU0138007074	Edgewood L Sel US Select Growth A EUR H	SICAV	Carne Global Fund Managers	39,34%	1,96%	37,38%	0,84%	36,23%	0,40%
LU1379103572	Claresco Avenir P	SICAV	Claresco Finance	5,75%	2,73%	3,02%	0,84%	2,15%	1,20%
LU1379103812	Claresco USA	SICAV	Claresco Finance	7,59%	2,73%	4,86%	0,84%	3,98%	1,20%
LU1100076550	Clartan Valeurs C	SICAV	Clartan Associés	-10,06%	2,00%	-12,06%	0,84%	-12,80%	0,90%



Recommandé par votre épargne

Titres@PER

Information sur chaque actif référencé au contrat

Code ISIN	Dénomination	Forme juridique	Société de gestion	Performance brute de l'actif 2020 (%) (A)	Frais de gestion de l'actif 2020 (%) (B)	Performance nette de l'actif 2020 (%) (A-B)	Frais de gestion du contrat (%) (C)	Performance finale 2020 (%) $[1+(A-B)] \times (1-C) - 1$	Quotité des rétrocessions de commissions (%)
FR0007450002	CG Nouvelle Asie C	FCP	Comgest	16,13%	2,89%	13,24%	0,84%	12,29%	0,75%
IE00BQ3D6V05	Comgest Growth Asia USD Acc	SICAV	Comgest	31,31%	1,58%	29,73%	0,84%	28,64%	0,50%
IE0030351732	Comgest Growth China EUR Acc	SICAV	Comgest	16,51%	1,61%	14,90%	0,84%	13,94%	0,00%
IE00BD5HXJ66	Comgest Growth Europe Opps EUR R Acc	SICAV	Comgest	26,77%	2,06%	24,71%	0,84%	23,66%	1,00%
IE0004766014	Comgest Growth Eurp Smlr Coms EUR Acc	SICAV	Comgest	21,38%	1,57%	19,81%	0,84%	18,80%	0,00%
IE00BD1DJ122	Comgest Growth Japan EUR R Acc	SICAV	Comgest	33,06%	1,75%	31,31%	0,84%	30,21%	0,00%
FR0000284689	Comgest Monde C	SICAV	Comgest	13,78%	2,21%	11,57%	0,84%	10,63%	0,75%
FR0000295230	Comgest Renaissance Europe C	SICAV	Comgest	12,09%	1,87%	10,22%	0,84%	9,29%	0,50%
FR0000292278	Magellan C	SICAV	Comgest	7,97%	2,07%	5,90%	0,84%	5,01%	0,75%
FR0010258756	CPR Consommateur Actionnaire P	FCP	CPR AM	-4,43%	1,55%	-5,98%	0,84%	-6,77%	0,70%
FR0010097683	CPR Croissance Réactive P	FCP	CPR AM	4,71%	1,62%	3,09%	0,84%	2,22%	0,97%
FR0010376020	CPR Euro Gov ISR P	FCP	CPR AM	4,79%	0,30%	4,49%	0,84%	3,61%	0,12%
FR0007479944	CPR EuroGov+ MT P	FCP	CPR AM	1,58%	0,46%	1,12%	0,84%	0,27%	0,00%
FR0010619916	CPR Europe ESG P	FCP	CPR AM	-6,05%	1,22%	-7,27%	0,84%	-8,05%	0,48%
LU1530899142	CPR Invest Glbl Dsrpt Opp A EUR Acc	SICAV	CPR AM	44,47%	2,48%	41,99%	0,84%	40,79%	1,00%
FR0010469312	CPR Japan P	FCP	CPR AM	0,28%	1,13%	-0,85%	0,84%	-1,68%	0,52%
FR0010565366	CPR Middle-Cap France P	FCP	CPR AM	-2,01%	1,67%	-3,68%	0,84%	-4,49%	0,70%
FR0010745216	CPR Monétaire ISR P	FCP	CPR AM	-0,29%	0,26%	-0,55%	0,84%	-1,38%	0,06%
FR0007390174	CM-AM Global Gold RC	FCP	Crédit Mutuel Asset Management	21,28%	2,15%	19,13%	0,84%	18,13%	1,00%
FR0010004085	CM-AM Indiciel Amérique 500 RC	FCP	Crédit Mutuel Asset Management	15,30%	0,64%	14,66%	0,84%	13,70%	0,45%



Recommandé par votre épargne

Titres@PER

Information sur chaque actif référencé au contrat

Code ISIN	Dénomination	Forme juridique	Société de gestion	Performance brute de l'actif 2020 (%) (A)	Frais de gestion de l'actif 2020 (%) (B)	Performance nette de l'actif 2020 (%) (A-B)	Frais de gestion du contrat (%) (C)	Performance finale 2020 (%) $[1+(A-B)] \times (1-C) - 1$	Quotité des rétrocessions de commissions (%)
FR0010415448	CM-AM Indiciel Japon 225 RC	FCP	Crédit Mutuel Asset Management	16,37%	0,70%	15,67%	0,84%	14,70%	0,45%
FR0010455808	CM-AM PEA Sécurité RC	FCP	Crédit Mutuel Asset Management	0,01%	0,13%	-0,12%	0,84%	-0,96%	0,03%
BE0057451271	DPAM INVEST B Equities Eur Div B EUR Cap	SICAV	Degroof Petercam AM	-14,87%	1,73%	-16,60%	0,84%	-17,30%	0,75%
BE0058182792	DPAM INVEST B Equities Euroland B Cap	SICAV	Degroof Petercam AM	8,34%	1,73%	6,61%	0,84%	5,72%	0,75%
LU0907927338	DPAM L Bonds Emerging Markets Sust B EUR	SICAV	Degroof Petercam Asset Services	-1,10%	0,99%	-2,09%	0,84%	-2,91%	0,40%
FR0007076930	Centifolia C	FCP	DNCA Finance	-11,48%	2,49%	-13,97%	0,84%	-14,69%	1,20%
FR0000003170	DNCA Actions Small & Mid Cap France A	SICAV	DNCA Finance	3,28%	1,93%	1,35%	0,84%	0,50%	0,88%
FR0007050190	DNCA Evolutif C	FCP	DNCA Finance	5,42%	4,16%	1,26%	0,84%	0,41%	1,20%
FR0010354837	DNCA Evolutif PEA C	FCP	DNCA Finance	5,26%	3,95%	1,31%	0,84%	0,46%	1,20%
LU1907594748	DNCA Invest Beyond Alterosa A	SICAV	DNCA Finance	2,23%	1,56%	0,67%	0,84%	-0,18%	0,70%
LU0383784146	DNCA Invest Beyond Global Leaders B EUR	SICAV	DNCA Finance	28,04%	2,29%	25,75%	0,84%	24,70%	1,12%
LU0309082799	DNCA Invest Beyond Infrs & Trans B EUR	SICAV	DNCA Finance	-0,07%	2,58%	-2,65%	0,84%	-3,46%	1,20%
LU0284395802	DNCA Invest South Europe Opps B EUR	SICAV	DNCA Finance	1,74%	2,56%	-0,82%	0,84%	-1,66%	1,20%
LU0870553459	DNCA Invest SRI Europe Gr B EUR	SICAV	DNCA Finance	14,32%	2,45%	11,87%	0,84%	10,93%	1,20%
FR0010058008	DNCA Value Europe C	FCP	DNCA Finance	-9,75%	2,42%	-12,17%	0,84%	-12,91%	1,20%
FR0007051040	Eurose C	FCP	DNCA Finance	-2,86%	1,40%	-4,26%	0,84%	-5,06%	0,70%
FR0010229187	Dorval Convictions PEA RC	FCP	Dorval	-1,36%	2,27%	-3,63%	0,84%	-4,43%	0,80%
FR0010557967	Dorval Convictions RC	FCP	Dorval	2,34%	2,23%	0,11%	0,84%	-0,73%	0,80%
FR0010158048	Dorval Manageurs R C	FCP	Dorval	-5,19%	2,52%	-7,71%	0,84%	-8,48%	1,00%
LU0003549028	DWS Eurorenta	SICAV	DWS Investments	3,87%	0,89%	2,98%	0,84%	2,11%	0,23%

Information sur chaque actif référencé au contrat

Code ISIN	Dénomination	Forme juridique	Société de gestion	Performance brute de l'actif 2020 (%) (A)	Frais de gestion de l'actif 2020 (%) (B)	Performance nette de l'actif 2020 (%) (A-B)	Frais de gestion du contrat (%) (C)	Performance finale 2020 (%) $[1+(A-B)] \times (1-C) - 1$	Quotité des rétrocessions de commissions (%)
DE0008474289	DWS German Equities Typ O	SICAV	DWS Investments	5,85%	1,45%	4,40%	0,84%	3,53%	0,63%
DE0009773010	DWS Global Emerging Markets Equities ND	SICAV	DWS Investments	7,86%	1,68%	6,18%	0,84%	5,29%	0,75%
LU0068770873	DWS India	SICAV	DWS Investments	7,16%	2,04%	5,12%	0,84%	4,23%	0,88%
LU0329759848	DWS Invest Africa NC	SICAV	DWS Investments	-13,69%	2,75%	-16,44%	0,84%	-17,15%	1,00%
LU0273157635	DWS Invest Chinese Equities LC	SICAV	DWS Investments	21,80%	1,63%	20,17%	0,84%	19,16%	0,75%
LU0179220255	DWS Invest Convertibles NC	SICAV	DWS Investments	21,04%	1,67%	19,37%	0,84%	18,37%	0,75%
LU0145635123	DWS Invest European Eq Hi Convct NC	SICAV	DWS Investments	4,39%	2,34%	2,05%	0,84%	1,19%	1,00%
LU0210302286	DWS Invest Global Emerg Mkts Eqs NC	SICAV	DWS Investments	6,89%	2,21%	4,68%	0,84%	3,80%	1,00%
LU0329760853	DWS Invest Global Infrs NC	SICAV	DWS Investments	-9,37%	2,32%	-11,69%	0,84%	-12,43%	1,00%
LU0145648886	DWS Invest Top Asia NC	SICAV	DWS Investments	12,56%	2,30%	10,26%	0,84%	9,33%	1,00%
LU0062756647	DWS Osteuropa	SICAV	DWS Investments	-15,39%	1,74%	-17,13%	0,84%	-17,83%	0,75%
LU0146864797	DWS Russia LC EUR Acc	FCP	DWS Investments	-4,64%	2,04%	-6,68%	0,84%	-7,47%	0,88%
LU0272828905	East Capital Russia A EUR	SICAV	East Capital	-7,58%	2,17%	-9,75%	0,84%	-10,51%	1,00%
FR0010191908	Ecofi Convertibles Euro C	FCP	Ecofi Investissements	5,28%	1,05%	4,23%	0,84%	3,36%	0,53%
FR0010592022	Ecofi Enjeux Futurs C	FCP	Ecofi Investissements	8,39%	2,10%	6,29%	0,84%	5,40%	1,00%
FR0010983924	EdR Japan C	FCP	Edmond de Rothschild	10,74%	3,02%	7,72%	0,84%	6,81%	0,60%
FR0007023692	EdR Monde Flexible A	FCP	Edmond de Rothschild	4,85%	1,70%	3,15%	0,84%	2,28%	0,85%
FR0010588343	EdR SICAV Tricolore Rendement A EUR	FCP	Edmond de Rothschild	-7,76%	2,26%	-10,02%	0,84%	-10,78%	0,98%
LU1244893696	EdRF Big Data A EUR	SICAV	Edmond de Rothschild	14,25%	2,28%	11,97%	0,84%	11,03%	0,80%
LU1161527038	EdRF Bond Allocation A EUR Acc	SICAV	Edmond de Rothschild	7,07%	1,34%	5,73%	0,84%	4,85%	0,40%
LU1160365091	EdRF China A EUR	SICAV	Edmond de Rothschild	28,16%	2,59%	25,57%	0,84%	24,52%	0,85%
LU1103207525	EdRF Europe Convertibles A EUR	SICAV	Edmond de Rothschild	11,13%	1,54%	9,59%	0,84%	8,67%	0,50%

Information sur chaque actif référencé au contrat

Code ISIN	Dénomination	Forme juridique	Société de gestion	Performance brute de l'actif 2020 (%) (A)	Frais de gestion de l'actif 2020 (%) (B)	Performance nette de l'actif 2020 (%) (A-B)	Frais de gestion du contrat (%) (C)	Performance finale 2020 (%) $[1+(A-B)] \times (1-C) - 1$	Quotité des rétrocessions de commissions (%)
LU1160356009	EdRF Healthcare A EUR	SICAV	Edmond de Rothschild	4,38%	2,37%	2,01%	0,84%	1,15%	0,85%
LU0992632538	EdRF Income Europe A EUR	SICAV	Edmond de Rothschild	-1,29%	1,79%	-3,08%	0,84%	-3,90%	0,65%
LU1103293855	EdRF Strategic Emerging A EUR	SICAV	Edmond de Rothschild	20,26%	2,53%	17,73%	0,84%	16,74%	0,85%
LU1103303167	EdRF US Value A EUR	SICAV	Edmond de Rothschild	-14,37%	2,52%	-16,89%	0,84%	-17,59%	0,85%
LU1103303670	EdRF US Value A EUR HE	SICAV	Edmond de Rothschild	-9,77%	2,52%	-12,29%	0,84%	-13,03%	0,85%
FR0007061882	Erasmus Mid Cap Euro R	FCP	Erasmus Gestion	8,69%	2,54%	6,15%	0,84%	5,26%	0,75%
FR0013188364	Erasmus Small Cap Euro E	FCP	Erasmus Gestion	33,13%	2,03%	31,10%	0,84%	30,00%	0,70%
FR0013342045	Eres Multigestion PME A	FCP	Eres Gestion	19,03%	2,98%	16,05%	0,84%	15,08%	1,80%
LU0431139764	Ethna-AKTIV T	FCP	Ethenea	3,03%	1,87%	1,16%	0,84%	0,31%	0,60%
FR0000987950	Federal Indiciel Apal P	FCP	Federal Finance Gestion	7,03%	1,30%	5,73%	0,84%	4,84%	0,60%
FR0000987968	Federal Indiciel Japon P	FCP	Federal Finance Gestion	13,75%	1,00%	12,75%	0,84%	11,81%	0,50%
FR0000988057	Federal Indiciel US P	FCP	Federal Finance Gestion	8,61%	1,20%	7,41%	0,84%	6,51%	0,60%
FR0000978868	Federal Multi Or et Matières Premières	FCP	Federal Finance Gestion	2,21%	3,19%	-0,98%	0,84%	-1,81%	1,00%
LU0048573561	Fidelity America A-Dis-USD	SICAV	Fidelity	-2,74%	1,89%	-4,63%	0,84%	-5,43%	0,75%
LU0702159772	Fidelity Asian Smaller Coms A-Acc-EUR	SICAV	Fidelity	6,42%	1,95%	4,47%	0,84%	3,59%	0,75%
LU0413542167	Fidelity Asian Special Sits A-Acc-EUR	SICAV	Fidelity	12,93%	1,93%	11,00%	0,84%	10,07%	0,75%
LU0054237671	Fidelity Asian Special Sits A-Dis-USD	SICAV	Fidelity	12,85%	1,93%	10,92%	0,84%	9,99%	0,75%
LU0048574536	Fidelity Australia A-Dis-AUD	SICAV	Fidelity	7,43%	1,92%	5,51%	0,84%	4,63%	0,75%
LU0173614495	Fidelity China Focus A-Dis-USD	SICAV	Fidelity	-8,05%	1,91%	-9,96%	0,84%	-10,71%	0,75%
LU0303816705	Fidelity Em Eurp Mdl Est&Afr A-Acc-EUR	SICAV	Fidelity	-3,83%	1,95%	-5,78%	0,84%	-6,58%	0,75%
LU0048575426	Fidelity Em Mkts A-DIST-USD	SICAV	Fidelity	18,01%	1,93%	16,08%	0,84%	15,10%	0,75%
LU0238205289	Fidelity Emerging Mkt Dbt A-Acc-EUR	SICAV	Fidelity	-0,58%	1,61%	-2,19%	0,84%	-3,01%	0,60%

Information sur chaque actif référencé au contrat

Code ISIN	Dénomination	Forme juridique	Société de gestion	Performance brute de l'actif 2020 (%) (A)	Frais de gestion de l'actif 2020 (%) (B)	Performance nette de l'actif 2020 (%) (A-B)	Frais de gestion du contrat (%) (C)	Performance finale 2020 (%) $[1+(A-B)] \times (1-C) - 1$	Quotité des rétrocessions de commissions (%)
LU0267388220	Fidelity Euro Short Term Bond A-Acc-EUR	SICAV	Fidelity	2,47%	0,71%	1,76%	0,84%	0,90%	0,20%
FR0000008674	Fidelity Europe A	SICAV	Fidelity	3,19%	1,90%	1,29%	0,84%	0,44%	0,75%
LU0261959422	Fidelity European Dynamic Gr A-Acc-EUR	SICAV	Fidelity	5,19%	1,90%	3,29%	0,84%	2,42%	0,75%
LU0119124781	Fidelity European Dynamic Gr A-Dis-EUR	SICAV	Fidelity	5,19%	1,90%	3,29%	0,84%	2,42%	0,75%
LU0296857971	Fidelity European Growth A-Acc-EUR	SICAV	Fidelity	-6,99%	1,89%	-8,88%	0,84%	-9,64%	0,75%
LU0048578792	Fidelity European Growth A-Dis-EUR	SICAV	Fidelity	-6,91%	1,89%	-8,80%	0,84%	-9,57%	0,75%
LU0261951528	Fidelity European Smlr Coms A-Acc-EUR	SICAV	Fidelity	8,14%	1,93%	6,21%	0,84%	5,32%	0,75%
LU0061175625	Fidelity European Smlr Coms A-Dis-EUR	SICAV	Fidelity	8,13%	1,93%	6,20%	0,84%	5,31%	0,75%
LU1048657123	Fidelity FAST Global A-ACC-EUR	SICAV	Fidelity	-5,05%	1,98%	-7,03%	0,84%	-7,81%	0,00%
LU0363262394	Fidelity FAST US A-ACC-EUR	SICAV	Fidelity	0,13%	1,97%	-1,84%	0,84%	-2,67%	0,75%
LU0114721508	Fidelity Global Cnsmr Inds A-Dis-EUR	SICAV	Fidelity	22,31%	1,90%	20,41%	0,84%	19,40%	0,75%
LU0114722498	Fidelity Global Financial Svcs A-Dis-EUR	SICAV	Fidelity	-1,40%	1,91%	-3,31%	0,84%	-4,12%	0,75%
LU0261952419	Fidelity Global Health Care A-Acc-EUR	SICAV	Fidelity	3,60%	1,91%	1,69%	0,84%	0,84%	0,75%
LU0114722902	Fidelity Global Industrials A-Dis-EUR	SICAV	Fidelity	2,83%	1,95%	0,88%	0,84%	0,04%	0,75%
LU0099574567	Fidelity Global Technology A-Dis-EUR	SICAV	Fidelity	34,14%	1,89%	32,25%	0,84%	31,14%	0,75%
LU0261948904	Fidelity Iberia A-Acc-EUR	SICAV	Fidelity	-4,76%	1,94%	-6,70%	0,84%	-7,49%	0,75%
LU0055114457	Fidelity Indonesia A-Dis-USD	SICAV	Fidelity	-14,08%	1,95%	-16,03%	0,84%	-16,74%	0,75%
LU0922333322	Fidelity Italy A-Acc-EUR	SICAV	Fidelity	0,85%	1,93%	-1,08%	0,84%	-1,91%	0,75%
LU0048587603	Fidelity Japan Smaller Coms A-Dis-JPY	SICAV	Fidelity	17,30%	1,94%	15,36%	0,84%	14,39%	0,75%
LU0050427557	Fidelity Latin America A-Dis-USD	SICAV	Fidelity	-13,19%	1,94%	-15,13%	0,84%	-15,84%	0,75%
LU0048588163	Fidelity Singapore A-Dis-USD	SICAV	Fidelity	-9,19%	1,92%	-11,11%	0,84%	-11,86%	0,75%
LU0261946445	Fidelity Sustainable Asia Eq A-Acc-EUR	SICAV	Fidelity	16,78%	1,93%	14,85%	0,84%	13,88%	0,75%

Information sur chaque actif référencé au contrat

Code ISIN	Dénomination	Forme juridique	Société de gestion	Performance brute de l'actif 2020 (%) (A)	Frais de gestion de l'actif 2020 (%) (B)	Performance nette de l'actif 2020 (%) (A-B)	Frais de gestion du contrat (%) (C)	Performance finale 2020 (%) $[1+(A-B)] \times (1-C) - 1$	Quotité des rétrocessions de commissions (%)
LU0048597586	Fidelity Sustainable Asia Eq A-Dis-USD	SICAV	Fidelity	16,72%	1,93%	14,79%	0,84%	13,82%	0,75%
LU0054754816	Fidelity Switzerland A-Dis-CHF	SICAV	Fidelity	7,29%	1,93%	5,36%	0,84%	4,47%	0,75%
LU0075458603	Fidelity Taiwan A-Dis-USD	SICAV	Fidelity	21,81%	1,92%	19,89%	0,84%	18,88%	0,75%
LU0261953904	Fidelity US High Yield A-Acc-EUR	SICAV	Fidelity	-3,69%	1,39%	-5,08%	0,84%	-5,88%	0,50%
LU0069449576	Fidelity World A-Dis-EUR	SICAV	Fidelity	12,04%	1,89%	10,15%	0,84%	9,23%	0,75%
FR0000422842	Pluvalca Allcaps A	FCP	Financière Arbevel	-0,11%	2,39%	-2,50%	0,84%	-3,31%	1,00%
FR0000422859	Pluvalca France Small Caps A	FCP	Financière Arbevel	9,39%	2,39%	7,00%	0,84%	6,10%	1,00%
FR0010321810	Echiquier Agenor SRI Mid Cap Eurp A	FCP	Financière de l'Echiquier	16,33%	2,69%	13,64%	0,84%	12,69%	1,07%
LU1819480192	Echiquier Artificial Intelligence B EUR	SICAV	Financière de l'Echiquier	80,64%	1,71%	78,93%	0,84%	77,43%	0,79%
FR0010611293	Echiquier Arty SRI A	FCP	Financière de l'Echiquier	5,00%	1,50%	3,50%	0,84%	2,63%	0,45%
FR0010321828	Echiquier Major SRI Growth Europe A	FCP	Financière de l'Echiquier	8,82%	2,70%	6,12%	0,84%	5,22%	1,07%
FR0010434019	Echiquier Patrimoine A	FCP	Financière de l'Echiquier	-0,78%	1,00%	-1,78%	0,84%	-2,60%	0,54%
FR0011360700	Echiquier Value Euro A	FCP	Financière de l'Echiquier	-5,58%	3,11%	-8,69%	0,84%	-9,46%	1,07%
FR0010560664	Fourpoints Euro Global Leaders R	FCP	Fourpoints IM	-4,69%	2,00%	-6,69%	0,84%	-7,47%	1,00%
LU0109394709	Franklin Biotechnology Discv A(acc)USD	SICAV	Franklin Templeton IF	18,81%	1,83%	16,98%	0,84%	16,00%	0,75%
LU0231205187	Franklin India A(acc)EUR	SICAV	Franklin Templeton IF	5,56%	1,89%	3,67%	0,84%	2,80%	0,75%
LU0366004207	Franklin MENA A(acc)EUR-H1	SICAV	Franklin Templeton IF	1,09%	2,62%	-1,53%	0,84%	-2,36%	0,75%
LU0109392836	Franklin Technology A Acc USD	SICAV	Franklin Templeton IF	49,75%	1,82%	47,93%	0,84%	46,69%	0,75%
LU0260869739	Franklin US Opportunities A(acc)EUR	SICAV	Franklin Templeton IF	32,82%	1,82%	31,00%	0,84%	29,90%	0,75%
LU0229940001	Templeton Asian Growth A(acc)EUR	SICAV	Franklin Templeton IF	15,91%	2,20%	13,71%	0,84%	12,76%	0,75%
LU0390135415	Templeton Asian Smlr Coms A(acc)EUR	SICAV	Franklin Templeton IF	4,70%	2,25%	2,45%	0,84%	1,59%	0,75%
LU0078277505	Templeton Eastern Europe A(acc)EUR	SICAV	Franklin Templeton IF	-12,75%	2,58%	-15,33%	0,84%	-16,05%	0,75%

Information sur chaque actif référencé au contrat

Code ISIN	Dénomination	Forme juridique	Société de gestion	Performance brute de l'actif 2020 (%) (A)	Frais de gestion de l'actif 2020 (%) (B)	Performance nette de l'actif 2020 (%) (A-B)	Frais de gestion du contrat (%) (C)	Performance finale 2020 (%) $[1+(A-B)] \times (1-C) - 1$	Quotité des rétrocessions de commissions (%)
LU0608807516	Templeton Em Mkts Dyn Inc A Acc EUR	SICAV	Franklin Templeton IF	0,79%	1,86%	-1,07%	0,84%	-1,91%	0,75%
LU0300743431	Templeton Em Mkts Smlr Coms A(acc)EUR	SICAV	Franklin Templeton IF	5,12%	2,49%	2,63%	0,84%	1,76%	0,75%
LU0626262082	Templeton Emerging Markets A(acc)EUR-H1	SICAV	Franklin Templeton IF	16,61%	2,00%	14,61%	0,84%	13,65%	0,75%
LU0390137031	Templeton Frontier Markets A(acc)EUR	SICAV	Franklin Templeton IF	-6,75%	2,68%	-9,43%	0,84%	-10,19%	0,75%
LU0390137973	Templeton Frontier Markets N(acc)EUR	SICAV	Franklin Templeton IF	-6,65%	3,18%	-9,83%	0,84%	-10,58%	1,25%
LU0260870745	Templeton Global Ttl Ret N(acc)EUR	SICAV	Franklin Templeton IF	-12,71%	2,11%	-14,82%	0,84%	-15,54%	1,15%
LU0107852195	GAM Multibond Local Emerging Bond USD B	SICAV	GAM	-3,62%	1,96%	-5,58%	0,84%	-6,37%	0,00%
IE0002987190	GAM Star European Equity Ord EUR Acc	SICAV	GAM	19,33%	1,51%	17,82%	0,84%	16,83%	0,00%
FR0011268705	GemEquity R	FCP	Gemway Assets	24,31%	2,10%	22,21%	0,84%	21,19%	1,05%
FR0007064324	Generali France Future Leaders C	FCP	Generali	-1,16%	1,80%	-2,96%	0,84%	-3,78%	0,99%
FR0010086512	Generali Investissement C	SICAV	Generali	-6,38%	1,10%	-7,48%	0,84%	-8,26%	0,60%
FR0011153014	Ginjer Actifs 360 A	FCP	Ginjer AM	-2,21%	1,92%	-4,13%	0,84%	-4,93%	0,92%
LU1611031870	G Fund Avenir Small Cap NC	SICAV	Groupama AM	25,40%	2,23%	23,17%	0,84%	22,14%	0,00%
LU0571100824	G Fund European Convertible Bd NC EUR	SICAV	Groupama AM	8,86%	1,18%	7,68%	0,84%	6,78%	0,00%
FR0010288308	Groupama Avenir Euro N	FCP	Groupama AM	19,54%	1,89%	17,65%	0,84%	16,66%	0,97%
FR0010014001	Groupama Japon Stock IC	SICAV	Groupama AM	4,57%	0,81%	3,76%	0,84%	2,89%	0,00%
FR0010601971	HMG Découvertes C	FCP	HMG Finance	7,97%	3,32%	4,65%	0,84%	3,77%	1,20%
FR0007495049	HMG Rendement D	FCP	HMG Finance	-13,98%	2,71%	-16,69%	0,84%	-17,39%	1,20%
FR0000442329	HSBC Euro PME AC	FCP	HSBC	18,23%	2,08%	16,15%	0,84%	15,18%	1,00%
LU0196696453	HSBC GIF Brazil Equity AC	SICAV	HSBC	-29,91%	2,15%	-32,06%	0,84%	-32,63%	0,79%
LU0164865239	HSBC GIF Chinese Equity AC	SICAV	HSBC	29,57%	1,90%	27,67%	0,84%	26,60%	0,68%
LU0164881194	HSBC GIF Indian Equity AC	SICAV	HSBC	0,52%	1,90%	-1,38%	0,84%	-2,21%	0,68%



Recommandé par votre épargne

Titres@PER

Information sur chaque actif référencé au contrat

Code ISIN	Dénomination	Forme juridique	Société de gestion	Performance brute de l'actif 2020 (%) (A)	Frais de gestion de l'actif 2020 (%) (B)	Performance nette de l'actif 2020 (%) (A-B)	Frais de gestion du contrat (%) (C)	Performance finale 2020 (%) $[1+(A-B)] \times (1-C) - 1$	Quotité des rétrocessions de commissions (%)
FR0000438905	HSBC RIF SRI Global Equity AC	FCP	HSBC	4,94%	1,59%	3,35%	0,84%	2,49%	0,70%
LU0075112721	Invesco Asia Opportunities Eq A USD Acc	SICAV	Invesco	21,31%	1,99%	19,32%	0,84%	18,31%	0,75%
LU0115144304	Invesco Euro Bond E EUR Acc	SICAV	Invesco	5,19%	1,18%	4,01%	0,84%	3,14%	0,54%
LU1240329380	Invesco Euro Equity E EUR Acc	SICAV	Invesco	-4,44%	2,43%	-6,87%	0,84%	-7,66%	1,35%
LU0115139569	Invesco Gbl Consmr Trnds E EUR Acc	SICAV	Invesco	48,67%	2,62%	46,05%	0,84%	44,83%	1,35%
LU0194779913	Invesco Pan Eurp Struct Rspnb Eq AEURAcc	SICAV	Invesco	-2,69%	1,65%	-4,34%	0,84%	-5,14%	0,75%
LU0119750205	Invesco Sus Pan Eurp Stu Eq A € Acc	SICAV	Invesco	-5,83%	1,58%	-7,41%	0,84%	-8,19%	0,65%
LU0323041763	Digital Stars Europe R	SICAV	J.Chahine Capital	16,22%	2,14%	14,08%	0,84%	13,12%	1,00%
LU1255011097	JPM China A-Share Opps A (acc) EUR	SICAV	JPMorgan AM	56,92%	1,80%	55,12%	0,84%	53,81%	0,60%
LU0210532528	JPM Emerging Markets Debt A (acc) EURH	SICAV	JPMorgan AM	4,81%	1,39%	3,42%	0,84%	2,55%	0,46%
LU0217576759	JPM Emerging Markets Equity A (acc) EUR	SICAV	JPMorgan AM	23,05%	1,73%	21,32%	0,84%	20,30%	0,60%
LU0210529490	JPM Euroland Equity A (acc) EUR	SICAV	JPMorgan AM	-1,60%	1,74%	-3,34%	0,84%	-4,15%	0,60%
LU0210072939	JPM Europe Dynamic Sm Cp A perf (acc)EUR	SICAV	JPMorgan AM	13,41%	1,75%	11,66%	0,84%	10,72%	0,60%
LU0289089384	JPM Europe Equity Plus A perf (acc) EUR	SICAV	JPMorgan AM	-6,52%	1,72%	-8,24%	0,84%	-9,01%	0,60%
LU0107398538	JPM Europe Strategic Growth A (dist) EUR	SICAV	JPMorgan AM	4,54%	1,74%	2,80%	0,84%	1,94%	0,60%
LU0107398884	JPM Europe Strategic Value A (dist) EUR	SICAV	JPMorgan AM	-14,34%	1,73%	-16,07%	0,84%	-16,77%	0,60%
LU0070212591	JPM Global Balanced A (acc) EUR	SICAV	JPMorgan AM	12,06%	1,65%	10,41%	0,84%	9,48%	0,58%
LU1021349151	JPM Global Healthcare D (acc) EUR	SICAV	JPMorgan AM	14,57%	2,75%	11,82%	0,84%	10,88%	0,75%
LU0095938881	JPM Global Macro Opps A (acc) EUR	SICAV	JPMorgan AM	13,09%	1,48%	11,61%	0,84%	10,67%	0,50%
LU0208853274	JPM Global Natural Resources A (acc) EUR	SICAV	JPMorgan AM	-5,91%	1,00%	-6,91%	0,84%	-7,69%	0,60%
LU0210526801	JPM Greater China A (acc) USD	SICAV	JPMorgan AM	46,76%	1,79%	44,97%	0,84%	43,75%	0,60%
LU0058908533	JPM India A (dist) USD	SICAV	JPMorgan AM	-5,81%	1,80%	-7,61%	0,84%	-8,39%	0,60%

Information sur chaque actif référencé au contrat

Code ISIN	Dénomination	Forme juridique	Société de gestion	Performance brute de l'actif 2020 (%) (A)	Frais de gestion de l'actif 2020 (%) (B)	Performance nette de l'actif 2020 (%) (A-B)	Frais de gestion du contrat (%) (C)	Performance finale 2020 (%) $[1+(A-B)] \times (1-C) - 1$	Quotité des rétrocessions de commissions (%)
LU0053696224	JPM Japan Equity A (dist) USD	SICAV	JPMorgan AM	31,57%	1,74%	29,83%	0,84%	28,74%	0,60%
LU0052474979	JPM Pacific Equity A (dist) USD	SICAV	JPMorgan AM	22,27%	1,75%	20,52%	0,84%	19,51%	0,60%
LU1033933703	JPM US Equity All Cap A (acc) EUR	SICAV	JPMorgan AM	11,67%	1,81%	9,86%	0,84%	8,93%	0,60%
LU1297692037	JPM US Oppc L-S Eq A perf (acc) EURH	SICAV	JPMorgan AM	17,79%	1,80%	15,99%	0,84%	15,02%	0,60%
LU1303365404	JPM US Oppc L-S Eq D perf (acc) EURH	SICAV	JPMorgan AM	17,58%	2,56%	15,02%	0,84%	14,05%	0,75%
LU0159052710	JPM US Technology A (acc) EUR	SICAV	JPMorgan AM	72,76%	1,74%	71,02%	0,84%	69,58%	0,60%
FR0010697532	Keren Corporate C	SICAV	Keren Finance	1,94%	1,22%	0,72%	0,84%	-0,13%	0,48%
FR0011271550	Keren Essentiels C	SICAV	Keren Finance	15,38%	2,00%	13,38%	0,84%	12,43%	0,80%
FR0012352524	Keren Fleximmo C	SICAV	Keren Finance	-0,01%	1,74%	-1,75%	0,84%	-2,57%	0,64%
FR0000980427	Keren Patrimoine C	SICAV	Keren Finance	-0,77%	2,03%	-2,80%	0,84%	-3,61%	0,60%
QS0007945767	Epargne Foncière	SCPI (2)	La Française Real Estate Managers	8,43%	1,93%	6,50%	0,84%	5,61%	0,00%
QS0007000038	Selectinvest1	SCPI	La Française Real Estate Managers	5,81%	1,71%	4,10%	0,84%	3,23%	0,00%
FR0000291411	Lazard Actifs Réels D	SICAV	Lazard Frères Gestion	-5,56%	1,60%	-7,16%	0,84%	-7,94%	0,74%
FR0013254331	Lazard Actions Américaines PC H EUR	FCP	Lazard Frères Gestion	14,09%	1,45%	12,64%	0,84%	11,69%	0,00%
FR0010700823	Lazard Actions Américaines RC EUR	FCP	Lazard Frères Gestion	6,93%	2,37%	4,56%	0,84%	3,69%	1,08%
FR0010380675	Lazard Actions Emergentes R	FCP	Lazard Frères Gestion	-7,29%	2,28%	-9,57%	0,84%	-10,33%	0,67%
FR0010679886	Lazard Actions Euro R	FCP	Lazard Frères Gestion	-0,58%	2,10%	-2,68%	0,84%	-3,50%	0,87%
FR0010830240	Lazard Alpha Euro R	SICAV	Lazard Frères Gestion	-3,11%	2,28%	-5,39%	0,84%	-6,19%	0,99%
FR0011034131	Lazard Alpha Europe R	SICAV	Lazard Frères Gestion	2,20%	2,39%	-0,19%	0,84%	-1,03%	1,04%
FR0010906461	Lazard Convertible Euro Moderato R	FCP	Lazard Frères Gestion	6,27%	1,87%	4,40%	0,84%	3,53%	0,73%
FR0010858498	Lazard Convertible Global RC EUR	SICAV	Lazard Frères Gestion	27,22%	1,87%	25,35%	0,84%	24,30%	0,73%



Recommandé par votre épargne

Titres@PER

Information sur chaque actif référencé au contrat

Code ISIN	Dénomination	Forme juridique	Société de gestion	Performance brute de l'actif 2020 (%) (A)	Frais de gestion de l'actif 2020 (%) (B)	Performance nette de l'actif 2020 (%) (A-B)	Frais de gestion du contrat (%) (C)	Performance finale 2020 (%) $[1+(A-B)] \times (1-C) - 1$	Quotité des rétrocessions de commissions (%)
FR0010752543	Lazard Credit Fi SRI RVC EUR	FCP	Lazard Frères Gestion	4,93%	0,95%	3,98%	0,84%	3,10%	0,48%
FR0010230490	Lazard Credit Opportunities RC EUR	SICAV	Lazard Frères Gestion	14,32%	1,67%	12,65%	0,84%	11,71%	0,86%
FR0012413219	Lazard Dividend LowVol SRI RD	FCP	Lazard Frères Gestion	-7,60%	2,36%	-9,96%	0,84%	-10,72%	1,09%
FR0011537653	Lazard Equity Recovery R EUR	FCP	Lazard Frères Gestion	-7,47%	2,38%	-9,85%	0,84%	-10,61%	1,09%
FR0000003998	Lazard Equity SRI PC EUR	SICAV	Lazard Frères Gestion	-0,11%	1,75%	-1,86%	0,84%	-2,68%	0,63%
FR0010320366	Lazard Japon Couvert	FCP	Lazard Frères Gestion	-1,51%	1,90%	-3,41%	0,84%	-4,22%	0,86%
FR0010734491	Lazard Japon R	SICAV	Lazard Frères Gestion	-3,56%	2,36%	-5,92%	0,84%	-6,71%	1,09%
FR0000292302	Lazard Patrimoine Croissance C	SICAV	Lazard Frères Gestion	-0,54%	1,98%	-2,52%	0,84%	-3,33%	0,74%
FR0007382965	Lazard Patrimoine Equilibre	FCP	Lazard Frères Gestion	3,43%	1,50%	1,93%	0,84%	1,08%	0,74%
FR0007028543	Lazard Patrimoine Opport SRI RC EUR	FCP	Lazard Frères Gestion	5,32%	1,59%	3,73%	0,84%	2,85%	0,79%
FR0012355139	Lazard Patrimoine SRI RC EUR	FCP	Lazard Frères Gestion	3,84%	1,36%	2,48%	0,84%	1,62%	0,69%
FR0010689141	Lazard Small Caps Euro SRI R	SICAV	Lazard Frères Gestion	8,36%	2,33%	6,03%	0,84%	5,14%	1,09%
FR0010679902	Lazard Small Caps France R	FCP	Lazard Frères Gestion	8,28%	2,33%	5,95%	0,84%	5,06%	1,09%
FR0010753616	Lazard Stratégies Obligataires	FCP	Lazard Frères Gestion	0,24%	0,50%	-0,26%	0,84%	-1,10%	0,00%
FR0011474980	Norden Small IC	SICAV	Lazard Frères Gestion	31,82%	2,48%	29,34%	0,84%	28,26%	0,99%
FR0000299356	Norden SRI	SICAV	Lazard Frères Gestion	14,05%	2,76%	11,29%	0,84%	10,35%	0,99%
LU1809976522	LO Funds World Brands EUR PA	SICAV	Lombard Odier	32,89%	2,27%	30,62%	0,84%	29,53%	0,00%
LU2240056445	Lonvia Avenir Mid-Cap Euro Retail	SICAV	Lonvia Capital	Création 2020	2,20%	Création 2020	0,84%	Création 2020	1,16%
LU2240056015	Lonvia Avenir Mid-Cap Europe Retail	SICAV	Lonvia Capital	Création 2020	2,30%	Création 2020	0,84%	Création 2020	1,21%
LU2240057096	Lonvia Avenir Small Cap Europe Retail	SICAV	Lonvia Capital	Création 2020	2,35%	Création 2020	0,84%	Création 2020	1,24%
LU0496786905	Lyxor Australia (S&P/ASX 200) ETF D EUR	SICAV	Lyxor	1,91%	0,40%	1,51%	0,84%	0,66%	0,00%
FR0010869578	Lyxor Bund Daily (-2x) Inverse ETF Acc	FCP	Lyxor	-9,56%	0,20%	-9,76%	0,84%	-10,52%	0,00%

Information sur chaque actif référencé au contrat

Code ISIN	Dénomination	Forme juridique	Société de gestion	Performance brute de l'actif 2020 (%) (A)	Frais de gestion de l'actif 2020 (%) (B)	Performance nette de l'actif 2020 (%) (A-B)	Frais de gestion du contrat (%) (C)	Performance finale 2020 (%) $[1+(A-B)] \times (1-C) - 1$	Quotité des rétrocessions de commissions (%)
FR0007052782	Lyxor CAC 40 (DR) ETF Dist	FCP	Lyxor	-4,86%	0,25%	-5,11%	0,84%	-5,91%	0,00%
FR0010591362	Lyxor CAC 40 Daily (-1x) Inverse ETF Acc	FCP	Lyxor	-6,52%	0,40%	-6,92%	0,84%	-7,70%	0,00%
FR0010411884	Lyxor CAC 40 Daily (-2x) Inverse ETF Acc	FCP	Lyxor	-20,84%	0,60%	-21,44%	0,84%	-22,10%	0,00%
FR0010592014	Lyxor CAC 40 Daily 2x Leveraged ETF Acc	FCP	Lyxor	-19,39%	0,40%	-19,79%	0,84%	-20,47%	0,00%
LU1900068914	Lyxor China Enterprise HSCEI ETF Acc EUR	SICAV	Lyxor	-8,53%	0,65%	-9,18%	0,84%	-9,94%	0,00%
LU1829218582	Lyxor Cmts Rfntv/CrCmdCRBExEyTRETFAcc€	SICAV	Lyxor	2,47%	0,35%	2,12%	0,84%	1,26%	0,00%
LU0252633754	Lyxor DAX (DR) ETF Acc	SICAV	Lyxor	3,13%	0,15%	2,98%	0,84%	2,11%	0,00%
FR0007075494	Lyxor DJ Global Titans 50 ETF Dist	FCP	Lyxor	12,35%	0,40%	11,95%	0,84%	11,01%	0,00%
FR0007056841	Lyxor DJ Industrial Average ETF Dist	FCP	Lyxor	0,49%	0,50%	-0,01%	0,84%	-0,85%	0,00%
LU1829218822	Lyxor ESG Euro Corp Bd ExFcl DR ETF PAcc	SICAV	Lyxor	3,11%	0,14%	2,97%	0,84%	2,11%	0,00%
LU1812090543	Lyxor ESG Euro High Yield (DR) UCITS ETF	SICAV	Lyxor	1,59%	0,25%	1,34%	0,84%	0,48%	0,00%
LU1390062245	Lyxor EUR 2-10Y Infl Expct ETF C EUR	SICAV	Lyxor	-2,61%	0,25%	-2,86%	0,84%	-3,68%	0,00%
LU1650487413	Lyxor Euro Govt Bd 1-3Y(DR) ETF Acc	SICAV	Lyxor	0,00%	0,17%	-0,16%	0,84%	-1,00%	0,00%
LU1650488494	Lyxor Euro Govt Bd 3-5Y(DR) ETF Acc	SICAV	Lyxor	1,27%	0,17%	1,10%	0,84%	0,26%	0,00%
LU1287023003	Lyxor Euro Govt Bd 5-7Y(DR) ETF Acc	FCP	Lyxor	2,81%	0,17%	2,64%	0,84%	1,78%	0,00%
LU1287023185	Lyxor Euro Govt Bd 7-10Y (DR) ETF Acc	FCP	Lyxor	4,50%	0,17%	4,33%	0,84%	3,46%	0,00%
FR0010510800	Lyxor Euro Overnight Return ETF Acc	FCP	Lyxor	-0,58%	0,10%	-0,68%	0,84%	-1,51%	0,00%
FR0007054358	Lyxor Euro Stoxx 50 DR ETF Acc	FCP	Lyxor	-2,64%	0,20%	-2,84%	0,84%	-3,66%	0,00%
LU1829219390	Lyxor Euro Stoxx Banks (Dr) ETF P Acc	SICAV	Lyxor	-22,55%	0,30%	-22,85%	0,84%	-23,50%	0,00%
FR0010468983	Lyxor EuroStoxx50 Dly 2x Lvrge ETF Acc	FCP	Lyxor	-15,48%	0,40%	-15,88%	0,84%	-16,59%	0,00%
LU1650492173	Lyxor FTSE 100 ETF Acc	SICAV	Lyxor	-16,37%	0,14%	-16,51%	0,84%	-17,21%	0,00%
LU1832418773	Lyxor FTSE Epr/Nrt Glbl Dev ETF DEUR Inc	SICAV	Lyxor	-16,51%	0,45%	-16,96%	0,84%	-17,66%	0,00%

Information sur chaque actif référencé au contrat

Code ISIN	Dénomination	Forme juridique	Société de gestion	Performance brute de l'actif 2020 (%) (A)	Frais de gestion de l'actif 2020 (%) (B)	Performance nette de l'actif 2020 (%) (A-B)	Frais de gestion du contrat (%) (C)	Performance finale 2020 (%) $[1+(A-B)] \times (1-C) - 1$	Quotité des rétrocessions de commissions (%)
FR0010010827	Lyxor FTSE MIB (DR) ETF Dist	FCP	Lyxor	-3,43%	0,35%	-3,78%	0,84%	-4,59%	0,00%
FR0011720911	Lyxor Hwabao WP MSCI China A DR ETF Acc	SICAV	Lyxor	29,46%	0,35%	29,11%	0,84%	28,02%	0,00%
FR0010251744	Lyxor Ibox 35 (DR) ETF Dist	FCP	Lyxor	-12,67%	0,30%	-12,97%	0,84%	-13,70%	0,00%
FR0011475078	Lyxor Japan Topix DR ETF Dly H EUR Dist	FCP	Lyxor	5,83%	0,45%	5,38%	0,84%	4,50%	0,00%
LU1900068328	Lyxor MSCI AC AsiaPac Ex Jpn ETF Acc EUR	SICAV	Lyxor	12,11%	0,60%	11,51%	0,84%	10,57%	0,00%
LU1900066207	Lyxor MSCI Brazil ETF Acc	SICAV	Lyxor	-25,84%	0,65%	-26,49%	0,84%	-27,11%	0,00%
LU1900066462	Lyxor MSCI East Eurp ex Russia ETF Acc	SICAV	Lyxor	-18,30%	0,50%	-18,80%	0,84%	-19,48%	0,00%
FR0010429068	Lyxor MSCI Emerging Markets ETF Acc EUR	FCP	Lyxor	8,25%	0,55%	7,70%	0,84%	6,80%	0,00%
LU1598688189	Lyxor MSCI EMU Growth ETF DR Dist	SICAV	Lyxor	6,37%	0,40%	5,97%	0,84%	5,08%	0,00%
LU1598689153	Lyxor MSCI EMU Small Cap DR ETF Dist	SICAV	Lyxor	5,53%	0,40%	5,13%	0,84%	4,25%	0,00%
LU1598690169	Lyxor MSCI EMU Value DR ETF Dist	SICAV	Lyxor	-7,66%	0,40%	-8,06%	0,84%	-8,83%	0,00%
FR0010261198	Lyxor MSCI Europe (DR) ETF Acc	FCP	Lyxor	-3,08%	0,25%	-3,33%	0,84%	-4,14%	0,00%
FR0010405431	Lyxor MSCI Greece ETF Dist	FCP	Lyxor	-15,53%	0,45%	-15,98%	0,84%	-16,69%	0,00%
LU1646359452	Lyxor MSCI Jpn ESG Ldrs ExtrDRETF Acc	SICAV	Lyxor	4,09%	0,15%	3,94%	0,84%	3,07%	0,00%
LU1923627092	Lyxor MSCI Russia ETF Acc	SICAV	Lyxor	-22,78%	0,65%	-23,43%	0,84%	-24,07%	0,00%
FR0010315770	Lyxor MSCI World ETF Dist	FCP	Lyxor	6,72%	0,30%	6,42%	0,84%	5,53%	0,00%
FR0011660927	Lyxor MSCI World ETF Mnth H EUR Dist	FCP	Lyxor	12,05%	0,30%	11,75%	0,84%	10,81%	0,00%
LU1829221024	Lyxor Nasdaq 100 ETF Acc	SICAV	Lyxor	36,34%	0,22%	36,12%	0,84%	34,97%	0,00%
FR0010524777	Lyxor New Energy (DR) ETF Dist	FCP	Lyxor	48,36%	0,60%	47,76%	0,84%	46,52%	0,00%
FR0011869312	Lyxor PEA AsiePac MSCI ACAP ex Jpn ETF C	FCP	Lyxor	12,12%	0,60%	11,52%	0,84%	10,58%	0,00%
FR0011871078	Lyxor PEA Chine (MSCI China) ETF Capi	FCP	Lyxor	-8,53%	0,65%	-9,18%	0,84%	-9,94%	0,00%
FR0011869270	Lyxor PEA DJ Industrial Avg ETF Capi	FCP	Lyxor	0,47%	0,50%	-0,03%	0,84%	-0,87%	0,00%

Information sur chaque actif référencé au contrat

Code ISIN	Dénomination	Forme juridique	Société de gestion	Performance brute de l'actif 2020 (%) (A)	Frais de gestion de l'actif 2020 (%) (B)	Performance nette de l'actif 2020 (%) (A-B)	Frais de gestion du contrat (%) (C)	Performance finale 2020 (%) $[1+(A-B)] \times (1-C) - 1$	Quotité des rétrocessions de commissions (%)
FR0011882364	Lyxor PEA Eau (World Water) ETF Capi	FCP	Lyxor	8,69%	0,60%	8,09%	0,84%	7,18%	0,00%
FR0011440478	Lyxor PEA Emergents MSCI Em Mkts ETF C	FCP	Lyxor	8,24%	0,55%	7,69%	0,84%	6,79%	0,00%
FR0011869304	Lyxor PEA Im Eurp FTSE EPRA/NAREIT ETF C	FCP	Lyxor	-10,38%	0,40%	-10,78%	0,84%	-11,53%	0,00%
FR0011869320	Lyxor PEA Inde (MSCI India) ETF Capi	FCP	Lyxor	5,15%	0,85%	4,30%	0,84%	3,42%	0,00%
FR0011871102	Lyxor PEA Japon (Topix) ETF Capi	FCP	Lyxor	3,01%	0,45%	2,56%	0,84%	1,70%	0,00%
FR0011884121	Lyxor PEA Japon (Topix) ETF Cvr en EUR C	FCP	Lyxor	6,04%	0,45%	5,59%	0,84%	4,70%	0,00%
FR0011869387	Lyxor PEA Rus MSCI Rus IMI Sel GDR ETF C	FCP	Lyxor	-22,81%	0,65%	-23,46%	0,84%	-24,10%	0,00%
FR0011871128	Lyxor PEA S&P 500 ETF Capi	FCP	Lyxor	8,70%	0,15%	8,55%	0,84%	7,64%	0,00%
LU0496786574	Lyxor S&P 500 ETF D EUR	SICAV	Lyxor	8,65%	0,09%	8,56%	0,84%	7,65%	0,00%
LU0959211243	Lyxor S&P 500 ETF Daily Hedged D EUR	SICAV	Lyxor	16,93%	0,09%	16,84%	0,84%	15,86%	0,00%
LU0832436512	Lyxor SG Global Qual Inc NTR ETF D EUR	SICAV	Lyxor	-10,58%	0,45%	-11,03%	0,84%	-11,78%	0,00%
LU1834983477	Lyxor Stoxx Europe 600 Banks ETF Acc	SICAV	Lyxor	-24,25%	0,30%	-24,55%	0,84%	-25,18%	0,00%
LU1834983550	Lyxor Stoxx Europe 600 Basic Res ETF Acc	SICAV	Lyxor	12,62%	0,30%	12,32%	0,84%	11,37%	0,00%
LU1834984798	Lyxor STOXX Europe 600 Fin Svc ETF	FCP	Lyxor	6,86%	0,30%	6,56%	0,84%	5,66%	0,00%
LU1834986900	Lyxor Stoxx Europe 600 Hlthcr ETF Acc	SICAV	Lyxor	-1,24%	0,30%	-1,54%	0,84%	-2,36%	0,00%
LU1834987973	Lyxor Stoxx Europe 600 Insurance ETF	SICAV	Lyxor	-9,70%	0,30%	-10,00%	0,84%	-10,75%	0,00%
LU1834988278	Lyxor Stoxx Europe 600 Oil & Gas ETF Acc	SICAV	Lyxor	-21,62%	0,30%	-21,92%	0,84%	-22,58%	0,00%
LU1812091194	Lyxor STOXX Europe 600 Real Est ETF Dist	SICAV	Lyxor	-8,46%	0,30%	-8,76%	0,84%	-9,52%	0,00%
LU1407890620	Lyxor US Treasury 10+Y DR ETF D	SICAV	Lyxor	7,96%	0,07%	7,89%	0,84%	6,98%	0,00%
LU1390062831	Lyxor US\$ 10Y Inflation Expct ETF C USD	SICAV	Lyxor	-7,40%	0,25%	-7,65%	0,84%	-8,43%	0,00%
FR0010527275	Lyxor World Water (DR) ETF Dist	FCP	Lyxor	8,73%	0,60%	8,13%	0,84%	7,23%	0,00%
LU1582982283	M&G (Lux) Conservative Allc A EUR Acc	SICAV	M&G Group	-0,01%	1,59%	-1,60%	0,84%	-2,42%	0,70%

Information sur chaque actif référencé au contrat

Code ISIN	Dénomination	Forme juridique	Société de gestion	Performance brute de l'actif 2020 (%) (A)	Frais de gestion de l'actif 2020 (%) (B)	Performance nette de l'actif 2020 (%) (A-B)	Frais de gestion du contrat (%) (C)	Performance finale 2020 (%) $[1+(A-B)] \times (1-C) - 1$	Quotité des rétrocessions de commissions (%)
LU1582988058	M&G (Lux) Dynamic Allocation A EUR Acc	SICAV	M&G Group	2,30%	1,91%	0,39%	0,84%	-0,45%	0,88%
LU1670631289	M&G (Lux) Em Mkts Bd A H EUR Acc	SICAV	M&G Group	4,57%	1,45%	3,12%	0,84%	2,25%	0,63%
LU1670710075	M&G (Lux) Glb Dividend A EUR Acc	SICAV	M&G Group	5,60%	1,94%	3,66%	0,84%	2,79%	0,88%
LU1670719613	M&G (Lux) Glb Macro Bd A EUR Acc	SICAV	M&G Group	4,44%	1,48%	2,96%	0,84%	2,09%	0,63%
LU1670715546	M&G (Lux) Gbl SustainParisAlgndEURCAcc	SICAV	M&G Group	4,55%	0,96%	3,59%	0,84%	2,72%	0,00%
LU1670724373	M&G (Lux) Optimal Income A EUR Acc	SICAV	M&G Group	2,78%	1,34%	1,44%	0,84%	0,58%	0,63%
LU0390221256	MainFirst Germany A	SICAV	Mainfirst	7,50%	1,77%	5,73%	0,84%	4,84%	0,75%
LU0864709349	MainFirst Global Equities Fund A	SICAV	Mainfirst	45,60%	1,92%	43,68%	0,84%	42,48%	0,75%
LU0308864023	MainFirst Top European Ideas A	SICAV	Mainfirst	7,04%	1,72%	5,32%	0,84%	4,44%	0,75%
FR0010657122	Mandarine Opportunités R	FCP	Mandarine Gestion	0,13%	2,27%	-2,15%	0,84%	-2,97%	1,10%
FR0010554303	Mandarine Valeur R	FCP	Mandarine Gestion	-13,13%	2,42%	-15,55%	0,84%	-16,26%	1,10%
FR0010687749	Amilton Premium Europe R	FCP	Meeschaert AM	19,07%	2,38%	16,69%	0,84%	15,71%	1,10%
FR0007078811	Metropole Selection A	FCP	Metropole Gestion	-6,48%	1,71%	-8,19%	0,84%	-8,96%	0,60%
LU0636969866	Mirabaud Eqs Swiss Sm & Mid A CHF Acc	SICAV	Mirabaud AM	11,58%	1,80%	9,78%	0,84%	8,86%	0,00%
FR0010400762	Moneta Long Short A	FCP	Moneta AM	3,25%	1,50%	1,75%	0,84%	0,90%	0,70%
FR0010298596	Moneta Multi Caps C	FCP	Moneta AM	8,03%	1,50%	6,53%	0,84%	5,64%	0,70%
LU0335216932	MS INV F Global Brands AH EUR	SICAV	Morgan Stanley IF	11,26%	1,67%	9,59%	0,84%	8,67%	0,70%
FR0010666560	DNCA Actions Small&Mid Cap Euro RC	FCP	Natixis AM	9,43%	2,36%	7,07%	0,84%	6,17%	1,00%
IE00B23XD337	Loomis Sayles Multisector Inc R/A EUR	SICAV	Natixis AM	-2,42%	1,37%	-3,79%	0,84%	-4,60%	0,63%
LU0914731947	Mirova Euro Sustainable Eq R/C EUR	SICAV	Natixis AM	2,32%	1,85%	0,47%	0,84%	-0,37%	0,78%
LU0914733059	Mirova Europe Environmental Eq R/A EUR	SICAV	Natixis AM	25,95%	1,87%	24,08%	0,84%	23,03%	0,78%
LU1472740767	Mirova Global Green Bd R/A (EUR)	SICAV	Natixis AM	6,56%	1,05%	5,51%	0,84%	4,62%	0,38%

Information sur chaque actif référencé au contrat

Code ISIN	Dénomination	Forme juridique	Société de gestion	Performance brute de l'actif 2020 (%) (A)	Frais de gestion de l'actif 2020 (%) (B)	Performance nette de l'actif 2020 (%) (A-B)	Frais de gestion du contrat (%) (C)	Performance finale 2020 (%) $[1+(A-B)] \times (1-C) - 1$	Quotité des rétrocessions de commissions (%)
LU0935235712	Ostrum Global Emerging Bonds R/A H-EUR	SICAV	Natixis AM	4,69%	1,35%	3,34%	0,84%	2,47%	0,53%
FR0000003196	Ostrum Souverains Euro RC	SICAV	Natixis AM	5,71%	0,71%	5,00%	0,84%	4,12%	0,35%
FR0010058529	Thematics AAA Consumer RC	FCP	Natixis AM	-1,47%	1,82%	-3,29%	0,84%	-4,10%	0,75%
LU1951200481	Thematics AI and Robotics R/A EUR	SICAV	Natixis AM	33,49%	2,00%	31,49%	0,84%	30,38%	0,88%
FR0010619882	Thematics Global Alpha Consumer R-E	FCP	Natixis AM	8,05%	1,70%	6,35%	0,84%	5,46%	0,85%
LU1951204046	Thematics Meta R/A EUR	SICAV	Natixis AM	26,18%	2,00%	24,18%	0,84%	23,14%	0,88%
LU1951225553	Thematics Safety R/A EUR	SICAV	Natixis AM	30,77%	2,00%	28,77%	0,84%	27,69%	0,88%
LU2095319849	Thematics Subscription Economy R/A EUR	SICAV	Natixis AM	37,67%	2,00%	35,67%	0,84%	34,53%	0,88%
LU1951229035	Thematics Water R/A EUR	SICAV	Natixis AM	6,31%	2,00%	4,31%	0,84%	3,43%	0,88%
LU0772926084	Nordea 1 - Emerging Market Bond BP EUR	SICAV	Nordea Investment Funds	-4,44%	1,31%	-5,75%	0,84%	-6,54%	0,30%
LU0141799501	Nordea 1 - European High Yld Bd BP EUR	SICAV	Nordea Investment Funds	2,60%	1,32%	1,28%	0,84%	0,43%	0,30%
LU0348926287	Nordea 1 - Global Climate & Envir BP EUR	SICAV	Nordea Investment Funds	21,58%	1,79%	19,79%	0,84%	18,78%	0,60%
LU0227384020	Nordea 1 - Stable Return BP EUR	SICAV	Nordea Investment Funds	1,21%	1,79%	-0,58%	0,84%	-1,42%	0,60%
FR0000989899	Oddo BHF Avenir CR-EUR	FCP	Oddo Meriten AM	5,79%	1,82%	3,97%	0,84%	3,10%	1,08%
FR0000990095	Oddo BHF Avenir Euro CR-EUR	FCP	Oddo Meriten AM	6,81%	2,32%	4,49%	0,84%	3,61%	1,20%
FR0000974149	Oddo BHF Avenir Europe CR-EUR	FCP	Oddo Meriten AM	9,08%	2,17%	6,91%	0,84%	6,01%	1,20%
FR0010574434	Oddo BHF Génération CR-EUR	FCP	Oddo Meriten AM	3,27%	2,50%	0,77%	0,84%	-0,08%	1,05%
FR0007043781	Ofi RS Ming R	FCP	OFI AM	26,94%	1,81%	25,13%	0,84%	24,08%	0,85%
FR0010166140	Oudart Opportunités France P	FCP	Oudart Gestion	9,48%	2,15%	7,33%	0,84%	6,43%	0,00%
LU0503631714	Pictet - Global Envir Opps P EUR	SICAV	Pictet AM	24,52%	2,02%	22,50%	0,84%	21,47%	0,80%
LU1279334210	Pictet - Robotics P EUR	SICAV	Pictet AM	35,59%	1,99%	33,60%	0,84%	32,47%	0,80%
LU0255976994	Pictet-Asian Equities Ex Japan P EUR	SICAV	Pictet AM	22,91%	1,77%	21,14%	0,84%	20,12%	0,70%

Information sur chaque actif référencé au contrat

Code ISIN	Dénomination	Forme juridique	Société de gestion	Performance brute de l'actif 2020 (%) (A)	Frais de gestion de l'actif 2020 (%) (B)	Performance nette de l'actif 2020 (%) (A-B)	Frais de gestion du contrat (%) (C)	Performance finale 2020 (%) $[1+(A-B)] \times (1-C) - 1$	Quotité des rétrocessions de commissions (%)
LU0155303323	Pictet-Asian Equities Ex Japan PUSD	SICAV	Pictet AM	23,27%	1,76%	21,51%	0,84%	20,49%	0,70%
LU0190161025	Pictet-Biotech HP EUR	SICAV	Pictet AM	27,77%	2,05%	25,72%	0,84%	24,66%	0,80%
LU0255977455	Pictet-Biotech P EUR	SICAV	Pictet AM	19,00%	2,00%	17,00%	0,84%	16,02%	0,80%
LU0280435388	Pictet-Clean Energy P EUR	SICAV	Pictet AM	41,31%	2,01%	39,30%	0,84%	38,13%	0,80%
LU0340554913	Pictet-Digital P EUR	SICAV	Pictet AM	23,82%	2,00%	21,82%	0,84%	20,80%	0,80%
LU0280437673	Pictet-Emerging Local Ccy Dbt PEUR	SICAV	Pictet AM	-2,35%	1,54%	-3,89%	0,84%	-4,70%	0,60%
LU0188501257	Pictet-Health PUSD	SICAV	Pictet AM	3,01%	2,02%	0,99%	0,84%	0,14%	0,80%
LU0255979071	Pictet-Indian Equities P EUR	SICAV	Pictet AM	7,97%	1,75%	6,22%	0,84%	5,33%	0,70%
LU0070964530	Pictet-Indian Equities P USD	SICAV	Pictet AM	8,30%	1,75%	6,55%	0,84%	5,65%	0,70%
LU0941349275	Pictet-Multi Asset Global Opps R EUR	SICAV	Pictet AM	5,67%	1,74%	3,93%	0,84%	3,05%	0,80%
LU0366534344	Pictet-Nutrition P EUR	SICAV	Pictet AM	12,16%	2,02%	10,14%	0,84%	9,22%	0,80%
LU0217139020	Pictet-Premium Brands P EUR	SICAV	Pictet AM	19,23%	2,00%	17,23%	0,84%	16,24%	0,80%
LU0144509717	Pictet-Quest Europe Sust Eqs P EUR	SICAV	Pictet AM	0,09%	1,19%	-1,10%	0,84%	-1,93%	0,45%
LU0340559557	Pictet-Timber P EUR	SICAV	Pictet AM	15,27%	2,03%	13,24%	0,84%	12,29%	0,80%
LU0104884860	Pictet-Water P EUR	SICAV	Pictet AM	5,56%	2,00%	3,56%	0,84%	2,69%	0,80%
IE00B1D7YK27	PIMCO GIS Divers Inc E USD Acc	SICAV	Pimco Global Advisors	-0,35%	1,59%	-1,94%	0,84%	-2,76%	0,00%
IE00B62MZF51	PIMCO GIS Em Mkts Corp Bd E EURH Acc	SICAV	Pimco Global Advisors	4,13%	1,85%	2,28%	0,84%	1,43%	0,00%
IE00B3QDMK77	PIMCO GIS Euro Income Bond E EUR Acc	SICAV	Pimco Global Advisors	2,72%	1,39%	1,33%	0,84%	0,48%	0,00%
IE00B7KFL990	PIMCO GIS Income E USD Acc	SICAV	Pimco Global Advisors	-1,62%	1,45%	-3,07%	0,84%	-3,88%	0,00%
AT0000745872	Raiffeisen-Eurasien-Aktien R VT	SICAV	Raiffeisen Capital Management	-1,78%	2,35%	-4,13%	0,84%	-4,94%	1,00%
AT0000A09ZL0	Raiffeisen-Infrastruktur-Aktien VT	SICAV	Raiffeisen Capital Management	-0,64%	2,34%	-2,98%	0,84%	-3,79%	1,00%

Information sur chaque actif référencé au contrat

Code ISIN	Dénomination	Forme juridique	Société de gestion	Performance brute de l'actif 2020 (%) (A)	Frais de gestion de l'actif 2020 (%) (B)	Performance nette de l'actif 2020 (%) (A-B)	Frais de gestion du contrat (%) (C)	Performance finale 2020 (%) $[1+(A-B)] \times (1-C) - 1$	Quotité des rétrocessions de commissions (%)
FR0000400434	Elan France Bear	FCP	Rothschild & Co AM	-7,20%	0,23%	-7,43%	0,84%	-8,21%	0,00%
FR0010537423	R-co Conviction Club F EUR	FCP	Rothschild & Co AM	-3,61%	2,05%	-5,66%	0,84%	-6,45%	1,04%
FR0010697482	R-co Conviction Credit 12M Euro C EUR	SICAV	Rothschild & Co AM	0,44%	0,52%	-0,08%	0,84%	-0,92%	0,25%
FR0010513523	R-co Sérénité PEA C	FCP	Rothschild & Co AM	-0,37%	0,10%	-0,47%	0,84%	-1,30%	0,00%
FR0011885797	R-co Thematic Real Estate F	FCP	Rothschild & Co AM	-20,37%	2,82%	-23,19%	0,84%	-23,84%	1,05%
FR0010909531	R-co Thematic Silver Plus C	FCP	Rothschild & Co AM	10,22%	1,89%	8,33%	0,84%	7,42%	0,75%
FR0011261197	R-co Valor F EUR	SICAV	Rothschild & Co AM	8,38%	2,03%	6,35%	0,84%	5,46%	0,99%
FR0011069137	RMM Actions USA H EUR	FCP	Rothschild & Co AM	14,53%	1,73%	12,80%	0,84%	11,85%	0,75%
FR0007005764	BSO Bio Santé C	FCP	Saint Olive Gestion	15,32%	2,23%	13,09%	0,84%	12,14%	0,00%
FR0007495460	BSO Convertible C	FCP	Saint Olive Gestion	3,68%	1,52%	2,16%	0,84%	1,31%	0,00%
FR0007472659	BSO Europe	FCP	Saint Olive Gestion	-2,96%	2,15%	-5,11%	0,84%	-5,90%	0,00%
FR0007478557	BSO France P	FCP	Saint Olive Gestion	-3,43%	2,19%	-5,62%	0,84%	-6,42%	0,00%
LU0248172537	Schroder ISF Emerging Asia A Acc EUR	SICAV	Schroder IM	26,84%	1,86%	24,98%	0,84%	23,93%	0,75%
LU0106235533	Schroder ISF EURO Bond A Acc EUR	SICAV	Schroder IM	5,50%	0,95%	4,55%	0,84%	3,67%	0,38%
LU0113257694	Schroder ISF EURO Corp Bd A Acc EUR	SICAV	Schroder IM	5,63%	1,04%	4,59%	0,84%	3,71%	0,38%
LU0106235293	Schroder ISF EURO Equity A Acc EUR	SICAV	Schroder IM	0,31%	1,84%	-1,53%	0,84%	-2,36%	0,75%
LU0161305163	Schroder ISF European Value A Acc EUR	SICAV	Schroder IM	-15,46%	1,85%	-17,31%	0,84%	-18,00%	0,75%
LU0106236267	Schroder ISF Eurp Eq Yld A Acc EUR	SICAV	Schroder IM	-15,87%	1,85%	-17,72%	0,84%	-18,41%	0,45%
LU0246036288	Schroder ISF Eurp Spec Sits C Acc EUR	SICAV	Schroder IM	12,75%	1,04%	11,71%	0,84%	10,77%	0,00%
LU0302446645	Schroder ISF Glb Clmt Chg Eq A Acc EUR	SICAV	Schroder IM	39,50%	1,84%	37,66%	0,84%	36,51%	0,45%
LU0279459456	Schroder ISF Glb Em Mkt Opps A Acc EUR	SICAV	Schroder IM	13,12%	1,86%	11,26%	0,84%	10,32%	0,75%
LU0180781048	Schroder ISF Glb InflLnkdBd A Acc EUR	SICAV	Schroder IM	7,91%	0,94%	6,97%	0,84%	6,07%	0,38%

Information sur chaque actif référencé au contrat

Code ISIN	Dénomination	Forme juridique	Société de gestion	Performance brute de l'actif 2020 (%) (A)	Frais de gestion de l'actif 2020 (%) (B)	Performance nette de l'actif 2020 (%) (A-B)	Frais de gestion du contrat (%) (C)	Performance finale 2020 (%) $[1+(A-B)] \times (1-C) - 1$	Quotité des rétrocessions de commissions (%)
LU0248181363	Schroder ISF Latin American A Acc EUR	SICAV	Schroder IM	-11,26%	1,88%	-13,14%	0,84%	-13,87%	0,75%
LU0323591833	Schroder ISF QEP Gbl Qual A Acc EUR	SICAV	Schroder IM	-0,68%	1,60%	-2,28%	0,84%	-3,10%	0,63%
LU0334663233	Schroder ISF US S&M-Cap Eq A Acc EUR Hdg	SICAV	Schroder IM	5,57%	1,87%	3,70%	0,84%	2,83%	0,75%
FR0000423147	SG Actions Energie C	FCP	Société Générale Gestion	-35,05%	2,34%	-37,39%	0,84%	-37,92%	1,00%
FR0000423030	SG Actions France Indiciel PC	FCP	Société Générale Gestion	-5,04%	1,30%	-6,34%	0,84%	-7,13%	0,55%
FR0010285874	SG Actions Immobilier C	FCP	Société Générale Gestion	-9,05%	2,16%	-11,21%	0,84%	-11,96%	1,00%
FR0000988503	SG Actions Luxe C	FCP	Société Générale Gestion	19,42%	2,16%	17,26%	0,84%	16,28%	1,00%
FR0010260000	SG Actions Monde C	FCP	Société Générale Gestion	5,74%	1,83%	3,91%	0,84%	3,04%	1,00%
FR0000431538	SG Actions US Techno C	FCP	Société Générale Gestion	31,13%	2,14%	28,99%	0,84%	27,90%	0,00%
FR0007010657	SG Liquidité PEA C	FCP	Société Générale Gestion	-0,30%	0,27%	-0,57%	0,84%	-1,41%	0,16%
QS0002004610	Efimmo 1	SCPI (2)	Sofidy	6,35%	1,55%	4,80%	0,84%	3,92%	0,00%
QS0002004602	Immoyente	SCPI	Sofidy	5,71%	1,29%	4,42%	0,84%	3,54%	0,00%
QS0002017190	Pierre Capitale	SCPI	Swiss Life AM	8,60%	4,10%	4,50%	0,84%	3,62%	0,00%
FR0010636399	SLF (F) Bond Global Inflation P	FCP	Swiss Life AM	7,59%	0,88%	6,71%	0,84%	5,82%	0,27%
FR0010645515	SLF (F) Equity Euro Zone Min Vol P	FCP	Swiss Life AM	-2,71%	1,58%	-4,29%	0,84%	-5,10%	1,12%
LU0367332680	SLF (LUX) Multi Asset Balanced R	SICAV	Swiss Life AM	2,62%	1,70%	0,92%	0,84%	0,07%	1,00%
LU0367334975	SLF (Lux) Multi Asset Growth R	SICAV	Swiss Life AM	1,84%	1,99%	-0,15%	0,84%	-0,98%	1,20%
LU0367327417	SLF (Lux) Multi Asset Moderate R	SICAV	Swiss Life AM	2,35%	1,42%	0,93%	0,84%	0,09%	0,80%
FR0014003HB1	Swiss Life Funds (F) Multi Asset Tempo P	FCP	Swiss Life AM	Création 2021	1,20%	Création 2021	0,84%	Création 2021	0,00%
FR0010956912	SwissLife Dynapierre C	OPCI (2)	Swiss Life AM	1,04%	1,60%	-0,56%	0,84%	-1,40%	0,75%
LU1301026388	Sycomore Fund Happy @ Work R	SICAV	Sycomore AM	14,41%	2,00%	12,41%	0,84%	11,46%	1,00%
FR0010363366	Sycomore L/S Opportunities R	FCP	Sycomore AM	9,97%	2,01%	7,96%	0,84%	7,05%	1,00%



Recommandé par votre épargne

Titres@PER

Information sur chaque actif référencé au contrat

Code ISIN	Dénomination	Forme juridique	Société de gestion	Performance brute de l'actif 2020 (%) (A)	Frais de gestion de l'actif 2020 (%) (B)	Performance nette de l'actif 2020 (%) (A-B)	Frais de gestion du contrat (%) (C)	Performance finale 2020 (%) $[1+(A-B)] \times (1-C) - 1$	Quotité des rétrocessions de commissions (%)
FR0011288513	Sycomore Sélection Crédit R	FCP	Sycomore AM	0,77%	1,20%	-0,43%	0,84%	-1,27%	0,60%
FR0011169341	Sycomore Sélection Responsable R	FCP	Sycomore AM	12,25%	2,11%	10,14%	0,84%	9,22%	1,00%
FR0010546929	Tocqueville Dividende C	FCP	Tocqueville Finance	-8,56%	2,89%	-11,45%	0,84%	-12,19%	1,08%
FR0010546960	Tocqueville France ISR C	FCP	Tocqueville Finance	3,55%	2,08%	1,47%	0,84%	0,62%	1,08%
FR0010546945	Tocqueville Megatrends ISR C	FCP	Tocqueville Finance	13,56%	2,12%	11,44%	0,84%	10,51%	1,08%
FR0010546903	Tocqueville Small Cap Euro ISR C	FCP	Tocqueville Finance	13,19%	2,56%	10,63%	0,84%	9,70%	1,08%
FR0007072160	Trusteam Optimum A	FCP	TrusTeam Finance	2,11%	1,22%	0,89%	0,84%	0,04%	0,60%
LU1885494549	Twenty First Funds ID France Smidcaps C	FCP	Twenty First Capital	7,80%	2,70%	5,10%	0,84%	4,22%	0,98%
LU0073503921	UBAM Swiss Equity AC CHF	SICAV	Union Bancaire	9,04%	1,39%	7,65%	0,84%	6,75%	0,00%
FR0011631035	Varenne Global A-EUR	FCP	Varenne Capital Partners	12,92%	1,96%	10,96%	0,84%	10,03%	0,98%
FR0007080155	Varenne Valeur A-EUR	FCP	Varenne Capital Partners	12,33%	1,77%	10,56%	0,84%	9,63%	0,90%
FR0010458190	Vega France Opportunités RC	FCP	Véga IM	3,58%	2,77%	0,81%	0,84%	-0,04%	0,00%
	Fonds en euros			1,46%	0,00%	1,46%	0,65%	0,80%	0,00%

Les frais de gestion de l'actif correspondent aux frais prélevés par les sociétés de gestion sur les encours sous gestion des OPC. Ces frais servent à couvrir les coûts d'exploitation des fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution et peuvent, éventuellement, être en partie redistribués sous forme de rétrocessions de commission au profit des distributeurs, du dépositaire ou de l'entreprise d'assurance (dernière colonne du tableau). Ils sont déjà pris en compte dans le calcul de la valeur liquidative des fonds dont ils réduisent les performances.

Les frais de gestion du contrat correspondent aux frais en cours de vie du contrat mentionnés au contrat. Ces frais viennent s'imputer sur les performances nettes du support investi au contrat et sont pris sur la base de la valorisation du support en fin d'année.

Titres@PER

Annexe IB - Liste des Unités de Compte éligibles au contrat - Novembre 2021

Code ISIN	Libellé	Devise de cotation	Secteur d'activité	Pays	Notation Emetteur
Actions présentes dans le SBF 120					
FR0000120404	Accor Sa	EUR	Tourisme et transport	France	BB+
FR0010340141	Adp	EUR	Transport, Logistique, Infrastructure	France	A
FR0000031122	Air France-Klm	EUR	Tourisme et transport	France	
FR0000120073	Air Liquide Sa	EUR	Chimie	France	A-
NL0000235190	Airbus Se	EUR	Aérospatial et Défense	France	A
FR0000060402	Albioma Sa	EUR	Electricité	France	
FR0010220475	Alstom	EUR	Electronique et équipements électriques	France	
FR0000071946	Alten Sa	EUR	Logiciels et services informatiques	France	
FR0004125920	Amundi Sa	EUR	Finance / Conglomérats	France	
LU0569974404	Aperam	EUR	Metallurgie, sidérurgie et exploitation minière	Luxembourg	
LU1598757687	Arcelormittal	EUR	Metallurgie, sidérurgie et exploitation minière	Luxembourg	BBB-
FR0010313833	Arkema	EUR	Chimie	France	BBB+
FR0000051732	Atos Se	EUR	Logiciels et services informatiques	France	BBB+
FR0000120628	Axa Sa	EUR	Assurances	France	A
FR0013280286	Biomerieux	EUR	Equipements et Services Médicaux	France	
FR0000131104	Bnp Paribas	EUR	Banques	France	A+
FR0000039299	Bolloré	EUR	Transport, Logistique, Infrastructure	France	
FR0000120503	Bouygues Sa	EUR	Bâtiment et matériaux de construction	France	A-
FR0006174348	Bureau Veritas Sa	EUR	Services et produits supports	France	
FR0000125338	Capgemini Se	EUR	Logiciels et services informatiques	France	BBB
FR0000120172	Carrefour Sa	EUR	Grande Distribution	France	BBB
FR0000125585	Casino Guichard Perrachon	EUR	Grande Distribution	France	B
FR0013181864	Cgg Sa	EUR	Pétrole & Gaz	France	CCC+
FR0000120222	Cnp Assurances	EUR	Assurances	France	A
FR0010667147	Coface Sa	EUR	Assurances	France	
FR0000125007	Compagnie De Saint Gobain	EUR	Bâtiment et matériaux de construction	France	BBB
FR0000064578	Covivio	EUR	Immobilier	France	BBB+
FR0000045072	Credit Agricole Sa	EUR	Banques	France	A+
FR0000120644	Dae	EUR	Agro-Alimentaire	France	BBB+
FR0000121725	Dassault Aviation Sa	EUR	Aérospatial et Défense	France	
FR0000130650	Dassault Systemes Se	EUR	Logiciels et services informatiques	France	A-
FR0010417345	Dbv Technologies Sa	EUR	Pharmacie/Biotechnologie	France	
FR0010908533	Edenred	EUR	Services et produits supports	France	BBB+
FR0010242511	Edf	EUR	Electricité	France	BBB+
FR0000130452	Eiffage	EUR	Bâtiment et matériaux de construction	France	
FR0011950732	Elior Group	EUR	Services et produits supports	France	BB-
FR0012435121	Elis Sa	EUR	Services et produits supports	France	BB

Notation émetteur : *+ perspective d'évolution positive ou *- perspective d'évolution négative.

Titres@PER

Annexe IB - Liste des Unités de Compte éligibles au contrat - Novembre 2021

Code ISIN	Libellé	Devise de cotation	Secteur d'activité	Pays	Notation Emetteur
Actions présentes dans le SBF 120					
FR0010208488	Engie	EUR	Services aux collectivités	France	BBB+
FR0000131757	Eramet	EUR	Metallurgie, sidérurgie et exploitation minière	France	
FR0000121667	Essilorluxottica	EUR	Equipements et Services Médicaux	France	A
FR0000121121	Eurazeo Se	EUR	Finance / Conglomérats	France	
FR0014000MR3	Eurofins Scientific	EUR	Equipements et Services Médicaux	Luxembourg	
NL0006294274	Euronext Nv	EUR	Finance / Conglomérats	Pays -Bas	BBB
FR0012789949	Europcar Mobility Group	EUR	Services et produits supports	France	CCC+
FR0010221234	Eutelsat Communications	EUR	Télécommunications	France	BBB-
FR0000121147	Faurecia	EUR	Automobile et équipementiers	France	BB
FR0011476928	Fnac Darty Sa	EUR	Grande Distribution	France	BB
FR0011726835	Gaztransport Et Techniga Sa	EUR	Pétrole & Gaz	France	
FR0010040865	Gecina Sa	EUR	Immobilier	France	A-
FR0010533075	Getlink Se	EUR	Transport, Logistique, Infrastructure	France	BB-
FR0000052292	Hermes International	EUR	Biens de consommation divers	France	
FR0000035081	Icade	EUR	Immobilier	France	BBB+
FR0004035913	Iliad Sa	EUR	Télécommunications	France	
FR0000120859	Imerys Sa	EUR	Metallurgie, sidérurgie et exploitation minière	France	BBB-
FR0010259150	Ipsen	EUR	Pharmacie/Biotechnologie	France	
FR0000073298	Ipsos	EUR	Media	France	
FR0000077919	Jcdecoux Sa	EUR	Media	France	BBB-
FR0000121485	Kering	EUR	Grande Distribution	France	A-
FR0000121964	Klepierre	EUR	Immobilier	France	BBB+
FR0010386334	Korian	EUR	Santé, Pharmacie et Equipements	France	
FR0013451333	La Francaise Des Jeux Saem	EUR	Tourisme et transport	France	
FR0000130213	Lagardere Sa	EUR	Media	France	
FR0010307819	Legrand Sa	EUR	Electronique et équipements électriques	France	A-
FR0000120321	L'Oreal	EUR	Biens de consommation divers	France	
FR0000121014	Lvmh Moet Hennessy LPEAs Vui	EUR	Biens de consommation divers	France	A+
FR0000053225	M6-Metropole Television	EUR	Media	France	
FR0013153541	Maisons Du Monde Sa	EUR	Equipements domestiques	France	
FR0011742329	Mcpny Energy Sa	EUR	Energie	France	
FR0010241638	Mercialys	EUR	Immobilier	France	BBB
FR0000121261	Michelin (Cgde)	EUR	Automobile et équipementiers	France	A-
FR0000120685	Natixis	EUR	Banques	France	A
FR0011675362	Neoen Sa	EUR	Electricité	France	
FR0000044448	Nexans Sa	EUR	Electronique et équipements électriques	France	BB
FR0010112524	Nexity	EUR	Immobilier	France	

Notation émetteur : *+ perspective d'évolution positive ou *- perspective d'évolution négative.

Titres@PER

Annexe IB - Liste des Unités de Compte éligibles au contrat - Novembre 2021

Code ISIN	Libellé	Devise de cotation	Secteur d'activité	Pays	Notation Emetteur
Actions présentes dans le SBF 120					
FR0000133308	Orange	EUR	Télécommunications	France	BBB+
FR0000184798	Orpea	EUR	Santé, Pharmacie et Equipements	France	
FR0000120693	Pernod Ricard Sa	EUR	Boissons	France	BBB+
FR0000124570	Plastic Omnium	EUR	Automobile et équipementiers	France	
FR0000130577	Publicis Groupe	EUR	Media	France	BBB
FR0000130395	Remy Cointreau	EUR	Boissons	France	
FR0000131906	Renault Sa	EUR	Automobile et équipementiers	France	BB+
FR0010451203	Rexel Sa	EUR	Electronique et équipements électriques	France	BB
FR0013269123	Rubis	EUR	Grande Distribution	France	
FR0013227113	S.O.I.T.E.C.	EUR	Matériel et équipements informatiques	France	
FR0000073272	Safran Sa	EUR	Aérospatial et Défense	France	BBB+
FR0000120578	Sanofi	EUR	Pharmacie/Biotechnologie	France	AA
FR0013154002	Sartorius Stedim Biotech	EUR	Equipements et Services Médicaux	France	
FR0000121972	Schneider Electric Se	EUR	Electronique et équipements électriques	France	A-
FR0010411983	Scor Se	EUR	Assurances	France	AA-
FR0000121709	Seb Sa	EUR	Equipements domestiques	France	
LU0088087324	Ses	EUR	Télécommunications	Luxembourg	BBB-
FR0000120966	Societe Bic Sa	EUR	Grande Distribution	France	
FR0000130809	Societe Generale Sa	EUR	Banques	France	A
FR0000121220	Sodexo Sa	EUR	Tourisme et transport	France	BBB+
FR0013379484	Solutions 30 Se	EUR	Logiciels et services informatiques	Luxembourg	
BE0003470755	Solvay Sa	EUR	Chimie	Belgique	BBB
FR0000050809	Sopra Steria Group	EUR	Logiciels et services informatiques	France	
FR0012757854	Spie Sa	EUR	Bâtiment et matériaux de construction	France	BB
NL00150001Q9	Stellantis Nv	EUR	Automobile et équipementiers	Pays -Bas	BBB-
NL0000226223	Stmicroelectronics Nv	EUR	Matériel et équipements informatiques	Suisse	BBB
FR0010613471	Suez	EUR	Services aux collectivités	France	
NL0014559478	Technip Energies Nv	EUR	Pétrole & Gaz	France	BBB
GB00BDSFG982	Technipfmc Plc	EUR	Pétrole & Gaz	Royaume Uni	BB+
FR0000051807	Teleperformance	EUR	Services et produits supports	France	BBB-
FR0000054900	Television Francaise (T.F.1)	EUR	Media	France	BBB+
FR0000121329	Thales Sa	EUR	Aérospatial et Défense	France	BBB+
FR0000120271	Totalenergies Se	EUR	Pétrole & Gaz	France	A
FR0005691656	Trigano Sa	EUR	Equipements de loisirs	France	
FR0000054470	Ubisoft Entertainment	EUR	Equipements de loisirs	France	
FR0013326246	Unibail-Rodamco-Westfield	EUR	Immobilier	France	BBB+
FR0013176526	Valeo	EUR	Automobile et équipementiers	France	BB+

Notation émetteur : *+ perspective d'évolution positive ou *- perspective d'évolution négative.

Titres@PER

Annexe IB - Liste des Unités de Compte éligibles au contrat - Novembre 2021

Code ISIN	Libellé	Devise de cotation	Secteur d'activité	Pays	Notation Emetteur
Actions présentes dans le SBF 120					
FR0013506730	Vallourec Sa	EUR	Metallurgie, sidérurgie et exploitation minière	France	B
FR0004056851	Valneva Se	EUR	Pharmacie/Biotechnologie	France	
FR0000124141	Veolia Environnement	EUR	Services aux collectivités	France	BBB
FR0013447729	Verallia	EUR	Industrie	France	BB+
FR0000125486	Vinci Sa	EUR	Bâtiment et matériaux de construction	France	A-
FR0000031577	Virbac Sa	EUR	Pharmacie/Biotechnologie	France	
FR0000127771	Vivendi	EUR	Media	France	
FR0000121204	Wendel	EUR	Finance / Conglomérats	France	BBB
FR0011981968	Worldline Sa	EUR	Services et produits supports	France	BBB

Actions présentes dans l'EuroStoxx50 (hors SBF 120)					
DE000A1EWWW0	Adidas Ag	EUR	Biens de consommation divers	Allemagne	A+
NL0012969182	Adyen Nv	EUR	Services et produits supports	Pays -Bas	
DE0008404005	Allianz Se-Reg	EUR	Assurances	Allemagne	AA
ES0109067019	Amadeus It Group Sa	EUR	Logiciels et services informatiques	Espagne	BBB-
BE0974293251	Anheuser-Busch Inbev Sa/Nv	EUR	Boissons	Belgique	BBB+
NL0010273215	Asml Holding Nv	EUR	Matériel et équipements informatiques	Pays -Bas	
ES0113900J37	Banco Santander Sa	EUR	Banques	Espagne	A
DE000BASF111	Basf Se	EUR	Chimie	Allemagne	A
DE000BAY0017	Bayer Ag-Reg	EUR	Pharmacie/Biotechnologie	Allemagne	BBB
DE0005190003	Bayerische Motoren Werke Ag	EUR	Automobile et équipementiers	Allemagne	A
IE0001827041	Crh Plc	EUR	Bâtiment et matériaux de construction	Irlande	BBB+
DE0007100000	Daimler Ag-Registered Shares	EUR	Automobile et équipementiers	Allemagne	BBB+
DE0005810055	Deutsche Boerse Ag	EUR	Finance / Conglomérats	Allemagne	AA
DE0005552004	Deutsche Post Ag-Reg	EUR	Transport, Logistique, Infrastructure	Allemagne	
DE0005557508	Deutsche Telekom Ag-Reg	EUR	Télécommunications	Allemagne	BBB
IT0003128367	Enel Spa	EUR	Electricité	Italie	BBB+
IT0003132476	Eni Spa	EUR	Pétrole & Gaz	Italie	A-
IE00BWT6H894	Flutter Entertainment Plc	EUR	Tourisme et transport	Irlande	BB+
ES0144580Y14	Iberdrola Sa	EUR	Electricité	Espagne	BBB+
ES0148396007	Industria De Diseno Textil	EUR	Grande Distribution	Espagne	
NL0011821202	Ing Groep Nv	EUR	Banques	Pays -Bas	A-
IT0000072618	Intesa Sanpaolo	EUR	Banques	Italie	BBB

Notation émetteur : *+ perspective d'évolution positive ou *- perspective d'évolution négative.

Titres@PER

Annexe IB - Liste des Unités de Compte éligibles au contrat - Novembre 2021

Code ISIN	Libellé	Devise de cotation	Secteur d'activité	Pays	Notation Emetteur
Actions présentes dans l'EuroStoxx50 (hors SBF 120)					
FI0009013403	Kone Oyj-B	EUR	Ingénierie industrielle	Finlande	
NL0011794037	Koninklijke Ahold Delhaize N	EUR	Grande Distribution	Pays -Bas	BBB
NL0000009538	Koninklijke Philips Nv	EUR	Equipements et Services Médicaux	Pays -Bas	BBB+
IE00BZ12WP82	Linde Plc	EUR	Chimie	Royaume Uni	A
DE0008430026	Muenchener Rueckver Ag-Reg	EUR	Assurances	Allemagne	AA-
FI0009000681	Nokia Oyj	EUR	Télécommunications	Finlande	BB+
NL0013654783	Prosus Nv	EUR	Logiciels et services informatiques	Pays -Bas	BBB-
DE0007164600	Sap Se	EUR	Logiciels et services informatiques	Allemagne	A
DE0007236101	Siemens Ag-Reg	EUR	Industrie	Allemagne	A+
DE0007664039	Volkswagen Ag-Pref	EUR	Automobile et équipementiers	Allemagne	BBB+
DE000A1ML7J1	Vonovia Se	EUR	Immobilier	Allemagne	BBB+

Notation émetteur : *+ perspective d'évolution positive ou *- perspective d'évolution négative.



Recommandé par votre épargne

TITRES@PER

Est un contrat d'assurance vie de groupe à adhésion individuelle et facultative, libellé en Unités de Compte et en Euros ; ce contrat est géré par SwissLife Assurance et Patrimoine (entreprise régie par le Code des assurances - 341 785 632 RCS Nanterre).

SwissLife Assurance et Patrimoine - Siège social : 7 rue Belgrand - 92300 Levallois-Perret SA au capital de 169 036 086,38€ - Entreprise régie par le Code des Assurances - 341 785 632 RCS Paris - www.swisslife.fr

L'autorité de contrôle de SwissLife Assurance et Patrimoine et d'Altaprofits est l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution), 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09.

Altaprofits

Société par actions simplifiée au capital de 11 912 727,82 euros - 535 041 669 RCS Paris
Siège social : 35-37 rue de Rome- 75 008 Paris
Société de Courtage d'assurance et de Conseil en Investissement Financier, inscrite à l'ORIAS sous le n°11 063 754
altaprofits.com - information@altaprofits.fr - Tél : 01 44 77 12 14 (*appel non surtaxé*)